



RAPPORT FINANCIER 2020

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2020

CHIFFRES CLÉS – GESTION

<i>En milliers d'euros</i>	Groupe Sibelco Hors Covia		Covia	2020*	Groupe Sibelco Hors Covia		Covia	2019*	2018	2017	2016
Résultats consolidés											
Chiffre d'affaires	1 489 440	492 086	1 975 529	1 878 556	1 425 738	3 295 130	3 521 130	3 083 004	2 725 702		
EBITDA	244 698	49 657	294 316	328 025	226 470	554 463	651 687	541 429	428 146		
EBITDA en % du Chiffre d'affaires	16%	10%	15%	17%	16%	17%	19%	18%	16%		
EBIT	125 770	(33 708)	92 022	118 438	(1 388 004)	(1 269 599)	(67 522)	157 449	(152 675)		
EBIT ajusté	122 302	(17 771)	104 491	178 207	(51 026)	127 148	328 878	282 690	145 000		
Résultat net (quote-part du Groupe)	126 098	(47 823)	78 262	74 568	(746 335)	(671 754)	(126 079)	95 818	(247 189)		
Résultat net	125 461	(73 602)	51 847	75 063	(1 148 098)	(1 073 022)	(176 911)	99 211	(274 355)		
Flux de trésorerie											
Flux de trésorerie opérationnels libres **	78 667	27 132	105 799	45 044	177 227	222 269	116 934	290 753	182 884		
Acquisitions / Cessions	67 583	1 776	69 358	251 727	212 064	463 792	(522 825)	24 143	14 523		
Flux de trésorerie libres avant dividendes	137 473	(14 549)	122 924	318 594	334 386	652 980	(654 006)	279 656	68 056		
Flux de trésorerie libres	105 967	(14 549)	91 418	248 384	334 386	582 770	(727 911)	215 677	4 747		
Financement (en fin d'année)											
Trésorerie / (dette) nette	168 163	-	168 163	78 001	(1 419 774)	(1 341 773)	(1 390 721)	(646 620)	(891 174)		
Capitaux propres	1 047 112	-	1 047 112	1 076 568	21 385	1 097 953	1 787 130	1 479 538	1 643 723		
Donnée / action											
Résultat par action	-	-	183.97	-	-	(1 544.77)	(289.83)	220.18	(568.18)		
Dividende (brute)	-	-	106.00	-	-	142.86	162.86	157.14	140.51		
Total des actions	-	-	470 170	-	-	470 170	470 170	470 170	470 170		
Actions propres	-	-	35 314	-	-	35 314	35 314	35 164	34 994		
Rentabilité des capitaux employés											
Capitaux employés moyens	1 536 271	915 122	2 451 400	1 551 166	2 412 871	3 945 287	3 687 556	3 014 290	3 308 848		
ROCE (EBIT / Capitaux employés moyens)	8.2%	(3.7%)	3.8%	7.6%	(57.5%)	(32.2%)	(1.8%)	5.2%	(4.6%)		
ROCE Ajusté (EBIT ajusté / Capitaux employés moyens)	8.0%	(1.9%)	4.3%	11.5%	(2.1%)	3.2%	8.9%	9.4%	4.4%		

* Les chiffres du Groupe comprennent également les éliminations intragroupes entre Covia et le Groupe Sibelco hors Covia.

** Pour les «Flux de trésorerie opérationnels libres», une nouvelle définition est appliquée qui exclut le produit de la vente d'actifs et des acquisitions de terrains et de réserves. Pour 2020, le «Flux de trésorerie opérationnels libres» suivant cette nouvelle définition est de 105.8 millions d'euros, contre 162.3 millions d'euros selon l'ancienne définition.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires	8	1 975 529	3 295 130
Coûts des ventes (-)	8	(1 620 952)	(2 819 250)
Bénéfice brut		354 577	475 879
Autres produits d'exploitation	9	62 338	41 900
Coûts administratifs et commerciaux (-)	8	(265 861)	(371 556)
Autres charges d'exploitation (-)	10	(59 032)	(1 415 822)
EBIT		92 022	(1 269 599)
Produits financiers	13	50 108	205 137
Charges financiers (-)	13	(81 033)	(164 852)
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (nette d'impôt)	18	3 869	3 684
Bénéfice (Perte) avant charge d'impôt		64 965	(1 225 630)
Impôt sur le résultat	14	(13 118)	152 609
Bénéfice (Perte) de l'exercice		51 847	(1 073 022)
Attribuable aux :			
Actionnaires		78 262	(671 754)
Intérêts minoritaires	5	(26 414)	(401 268)
		51 847	(1 073 022)

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font parties intégrantes des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	Pour l'exercice clôture au 31 Décembre	Pour l'exercice clôture au 31 Décembre
	2020	2019
Bénéfice (perte) de l'exercice	52 425	(1 073 022)
Autres éléments du résultat global :		
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés au compte de résultats		
Variation de taux de change	(103 569)	142 565
Ajustement hyperinflation 2019 (net d'impôts)	-	9 091
Hyperinflation du recyclage grâce au contrôle des pertes Chaux	-	(28 972)
Libérer autres éléments du résultat global en raison d'une perte de contrôle Lime	-	(28 805)
Libérer autres éléments du résultat global en raison d'une perte de contrôle Covia	21 495	-
Libérer autres éléments du résultat global en raison de la cession de QMAG	11 564	-
Libérer autres éléments du résultat global en raison des liquidations de sociétés du Groupe	(1 642)	-
Variation des réévaluation des couvertures de trésorerie à la juste valeur, nette d'impôt	(11 902)	(6 562)
Couverture des flux de trésorerie transférée en résultat	-	9 077
Autres éléments du résultat global à ne pas reclasser en résultat net au cours des périodes ultérieures		
Réévaluer les avantages du personnel, nets d'impôts	(8 807)	(34 386)
	(92 861)	62 008
Résultat global de l'exercice	(40 435)	(1 011 014)
Attribuable aux :		
Acctionnaires	(101 682)	(619 590)
Intérêts minoritaires	8 821	(391 424)
	(92 861)	(1 011 014)

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font parties intégrantes des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Actifs		1 913 419	4 160 400
Actifs non-courants		1 076 474	2 592 698
Immobilisations corporelles	16	793 405	2 082 922
Immobilisations incorporelles sauf goodwill	17	83 341	129 849
Droit d'utilisation des actifs	32	63 924	204 956
Goodwill	17	14 564	14 827
Participations mises en équivalences	18	30 295	29 777
Actifs d'impôt différé	20	84 219	104 358
Actifs financiers non-courants	19	3 756	4 783
Autres actifs non-courants	21	2 971	21 226
Actifs courants		836 945	1 567 701
Stocks	22	195 259	376 299
Actifs financiers courants	19	1 834	1 978
Créances clients	23	188 132	372 360
Autres créances	23	76 819	94 595
Actifs d'impôt courant	15	19 204	34 095
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	348 901	580 692
Actifs qualifiés comme détenus en vue de la vente	11	6 796	107 682
Passifs et capitaux propres		1 913 419	4 160 400
Total capitaux propres		1 052 713	1 113 763
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		1 047 112	1 097 953
Capital souscrit	25	25 000	25 000
Primes d'émission		12	12
Bénéfices antérieurs et réserves légales		1 022 100	1 072 941
Intérêts minoritaires	5	5 601	15 810
Passifs non-courants		477 865	2 258 457
Emprunts et dettes financières	26	72 333	1 466 390
Obligations de location	32	46 281	289 705
Provisions à long terme	28	262 866	308 217
Engagements vers le personnel	27	73 189	132 034
Passifs d'impôt différé	20	19 905	26 717
Dettes fournisseurs et autres créditeurs (non-courants)	29	562	4 965
Autres passifs non-courants	30	2 729	30 428
Passifs courants		382 840	788 179
Dettes auprès des banques	26	2 415	10 971
Emprunts et dettes financières (courants)	26	41 985	58 700
Obligations de location	32	17 738	76 568
Provisions courantes	28	41 220	88 389
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	29	260 328	498 949
Passifs d'impôt courants	15	10 287	11 596
Autres passifs courants	30	2 028	3 471
Passifs qualifiés comme détenus en vue de la vente	11	6 838	39 536

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font parties intégrantes des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Juste valeur	Réserve des actions propres	Résultat cumulé	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Bilan au 1^{er} janvier 2020	25 000	12	(69 906)	(10 744)	(2 863)	(68 032)	1 224 485	1 097 952	15 811	1 113 762
Bénéfice (perte) de l'exercice							78 262	78 262	(25 837)	52 425
Variation de taux de change (-)	-	-	(97 474)	-	-	-	-	(97 474)	(6 095)	(103 569)
Libérer autres éléments du résultat global en raison d'une perte de contrôle Covia	-	-	(15 152)	18 045	(10)	-	-	2 884	18 611	21 495
Libérer autres éléments du résultat global en raison de la cession de QMAG	-	-	11 551	13	-	-	-	11 564	-	11 564
Libérer autres éléments du résultat global en raison des liquidations de sociétés du Groupe	-	-	(1 642)	-	-	-	-	(1 642)	-	(1 642)
Couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt	-	-	-	(7 671)	-	-	-	(7 671)	(4 230)	(11 902)
Variation du valeur juste, nette d'impôt	-	-	-	-	(368)	-	368	-	-	-
Réévaluation des engagements vers le personnel, nette d'impôt	-	-	-	-	-	-	(9 343)	(9 343)	535	(8 807)
Autres éléments du résultat global (-)	-	-	(102 717)	10 387	(378)	-	(8 975)	(101 682)	8 821	(92 861)
Résultat global de l'exercice (-)	-	-	(102 717)	10 387	(378)	-	69 287	(23 420)	(17 015)	(40 435)
Achats d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement fondé sur des actions réglé en actions	-	-	-	-	-	-	1 073	1 073	-	1 073
Dividendes aux actionnaires	-	-	-	-	-	-	(35 621)	(35 621)	(193)	(35 814)
Acquisition des intérêts minoritaires en raison des regroupements d'entreprise	-	-	-	-	-	-	-	-	3 177	3 177
Total des contributions des propriétaires et des distributions aux propriétaires	-	-	-	-	-	-	(34 548)	(34 548)	2 984	(31 564)
Autres mouvements	-	-	(468)	(106)	10	-	7 692	7 127	3 822	10 950
Total des transactions avec les propriétaires	-	-	(468)	(106)	10	-	(26 856)	(27 420)	6 806	(20 614)
Bilan au 31 décembre 2020	25 000	12	(173 091)	(463)	(3 231)	(68 032)	1 266 916	1 047 112	5 602	1 052 713

<i>En milliers d'euros</i>	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Juste valeur	Réserve des actions propres	Résultat cumulé	Total	Intérêts minori- taires	Total capitaux propres
Bilan au 1^{er} janvier 2019	25 000	12	(179 084)	(3 213)	(3 289)	(66 831)	2 014 534	1 787 129	411 105	2 198 233
Bénéfice (perte) de l'exercice							(671 754)	(671 754)	(401 268)	(1 073 022)
Variation de taux de change (-)	-	-	128 217	-	-	-	-	128 217	14 348	142 565
Ajustement hyperinflation	-	-	9 091	-	-	-	-	9 091	-	9 091
Hyperinflation du recyclage grâce au contrôle des pertes Lime operations	-	-	(28 972)	-	-	-	-	(28 972)	-	(28 972)
Libérer autres éléments du résultat global en raison d'une perte de contrôle Lime	-	-	2 499	424	491	-	(32 218)	(28 805)	-	(28 805)
Couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt	-	-	-	(8 044)	-	-	-	(8 044)	1 481	(6 563)
Variation du valeur juste, nette d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des engagements vers le personnel, nets d'impôt	-	-	-	-	-	-	(25 224)	(25 224)	(9 162)	(34 386)
Paielement fondé sur des actions réglé en actions	-	-	-	-	-	-	5 900	5 900	3 177	9 077
Autres éléments du résultat global (-)	-	-	110 835	(7 620)	491	-	(51 542)	52 164	9 844	62 008
Résultat global de l'exercice (-)	-	-	110 835	(7 620)	491	-	(723 296)	(619 590)	(391 424)	(1 011 014)
Achats d'actions propres	-	-	-	-	-	(1 152)	-	(1 152)	-	(1 152)
Dividendes aux actionnaires	-	-	-	-	-	-	(70 411)	(70 411)	(454)	(70 865)
Total des contributions des propriétaires et des distributions aux propriétaires	-	-	-	-	-	(1 152)	(70 411)	(71 563)	(454)	(72 017)
Autres mouvements	-	-	(1 657)	89	(65)	(49)	3 658	1 976	(3 416)	(1 440)
Total des transactions avec les propriétaires	-	-	(1 657)	89	(65)	(1 201)	(66 753)	(69 587)	(3 870)	(73 457)
Bilan au 31 décembre 2019	25 000	12	(69 906)	(10 744)	(2 863)	(68 032)	1 224 485	1 097 952	15 811	1 113 762

Plus d'informations sur le Capital et les Réserves, veuillez consulter la note 25 *Capital et Réserves*.

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font parties intégrantes des présents états financiers consolidés.

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros

	Note	2020	2019
Bénéfice (perte) de l'exercice		51 847	(1 073 021)
Ajustements pour :			
Amortissements et dépréciations	16, 17, 32	195 663	1 735 573
Provisions et engagements vers le personnel	27, 28	8 791	58 258
Perte/(bénéfice) sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		(24 895)	(15 316)
Variations des actifs non-courants détenus en vue de la vente		(2 979)	-
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence	18	(3 869)	(3 684)
Résultat financier	13	30 925	(40 285)
Impôts sur le résultat	14	13 118	(152 609)
Charge liée au paiements fondés sur des actions		1 651	9 076
Autres éléments non-cash		13 548	17 382
Flux de trésorerie opérationnels avant variations du fonds de roulement		283 801	535 374
Variations des stocks		54 799	13 787
Variations des créances commerciales et autres créances		29 347	116 992
Variations des dettes commerciales et autres dettes		(66 433)	(131 306)
Produits/paiements des couvertures de risque de change		587	31
Variations du fonds de roulement		18 300	(496)
Utilisation des provisions	28	(45 424)	(67 226)
Contributions aux régimes de retraite	27	(18 481)	(25 048)
Flux de trésorerie opérationnels		238 197	442 604
Impôts (payés)/reçus		(13 438)	(29 378)
Intérêts reçus		2 314	17 727
Comptant net lié aux activités opérationnelles		227 073	430 953
Cession d'immobilisations corporelles		63 846	36 160
Cession d'immobilisations incorporelles		83	789
Cession de filiales, nette de trésorerie cédée	4	(188 819)	456 132
Cessions d'entreprises associées		3	-
Remboursement de prêts consentis		1 793	33 465
Autres produits		458	692
Dividendes reçus		3 936	2 222
Entrées de trésorerie provenant des activités d'investissement		(118 700)	529 460

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Regroupements d'entreprises	3	(22 633)	(11 192)
Acquisitions d'entreprises associées		(1 470)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	16	(117 794)	(190 105)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	17	(8 580)	(21 948)
Consentir des prêts		(1 693)	(295)
Variations d'autres actifs non-courants		(730)	(1 830)
Flux de trésorerie net lié aux activités d'investissement		(152 900)	(225 370)
Comptant net utilisé dans les activités d'investissement		(271 601)	304 090
Nouveaux emprunts	26	110 850	7 331
Remboursement d'emprunts	26	(152 060)	(165 863)
Augmentation/(diminution) des contrats de location	32	(59 329)	(111 432)
Intérêts payés		(53 427)	(84 181)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-	(9)
Achat d'actions propres		-	(1 152)
Dividendes payés aux actionnaires	25	(35 442)	(72 432)
Variations des autres activités de financement		1 722	4 880
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement		(187 685)	(422 858)
Augmentation/(diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		(232 212)	312 185
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		580 692	267 833
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(232 212)	312 185
Impact des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(3 562)	(6 038)
Autres		3 983	6 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	24	348 901	580 692

Les notes 1 à 39 fournies ci-dessous font parties intégrantes des présents états financiers consolidés.

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

SCR-Sibelco N.V.-S.A. (la « Société ») est une entreprise dont le siège social est situé à Plantin en Moretuslei 1a, BE-2018 Anvers, Belgique. Les états financiers consolidés portent sur la Société et ses filiales (conjointement dénommées le « Groupe ») et sur les participations que détient le Groupe dans les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement. La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été approuvée par le Conseil d'administration le 11 mars 2021.

Le Groupe est principalement actif dans l'exploration, le développement et la production de minéraux industriels, notamment destinés aux secteurs du verre, des céramiques, de l'énergie, des métaux et du moulage des métaux, de la construction et de l'ingénierie, de la chimie et de l'électronique.

A. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes comptables internationales (référentiel comptable IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

B. BASE DE PRÉPARATION

I. Evaluation et présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société, et sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire. Les états financiers ont été établis sur la base du coût historique, sauf pour les instruments financiers dérivés, les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les droits d'émission de gaz à effet de serre qui sont évalués à la juste valeur (voir note 13 *Charges financières nettes*).

II. Jugements, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers conformément au référentiel IFRS nécessite de retenir des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables, les montants des actifs et des passifs comptabilisés ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations et hypothèses retenues se fondent sur l'expérience passée et divers facteurs considérés comme pertinents compte tenu des circonstances et ce afin de déterminer les valeurs comptables des actifs et des passifs n'étant pas facilement disponibles via d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues de façon permanente. Des changements aux estimations sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel l'estimation est revue si le changement n'influence que cet exercice, ou sur l'exercice du changement et les exercices suivants, si le changement porte à la fois sur l'exercice en cours et sur les exercices ultérieurs.

Les jugements exercés par la direction en application du référentiel IFRS qui ont un effet significatif sur les états financiers et les estimations qui présentent un risque important d'entraîner un

ajustement significatif sur l'exercice suivant, sont exposées dans chaque note applicable.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif sur l'exercice suivant, sont exposées dans les notes suivantes :

- ◆ note 17 – hypothèses clés utilisées dans le cadre du test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie ;
- ◆ note 20 – utilisation des pertes fiscales ;
- ◆ note 27 – avantages du personnel ;
- ◆ note 31 – instruments financiers ;
- ◆ note 28 – provisions pour la remise en état des sites et le démantèlement d'unités d'exploitation après l'exploitation.

Les éléments non récurrents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence. Ces éléments sont présentés séparément dans les notes aux états financiers (voir note 9 *Autres produits opérationnels* et à la note 10 *Autres charges opérationnelles*).

Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui sont clairement distincts des activités normales de la société et qui surviennent de manière irrégulière et imprévisible. Les transactions susceptibles de donner lieu à des éléments non récurrents sont principalement :

- ◆ Les catastrophes naturelles et les incendies ;
- ◆ Les décisions prises par des autorités locales qui réduisent ou limitent les droits du Groupe sur des actifs et qui échappent au contrôle du Groupe ;
- ◆ Les décisions d'abandonner certaines activités ;
- ◆ La cession d'entités juridiques ou la cession intégrale ou partielle d'unités génératrices de trésorerie ; et
- ◆ Les programmes de restructuration.

Les méthodes comptables ont été appliqués de façon cohérente pour tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés et par les entités du Groupe.

III. Changements de méthodes comptables et informations à fournir

Nouvelles normes et interprétations et amendements

Le groupe a appliqué pour la première fois certaines normes et amendements, qui sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2020 ou après. Le Groupe n'a pas adopté anticipativement une norme, interprétation ou amendement qui a été publié mais qui n'est pas encore en vigueur.

Amendements à IFRS 3 : Définition d'une entreprise

Les amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises clarifient que pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités et d'actifs doit comprendre, au minimum, des entrées et un processus substantiel qui, ensemble, ont de manière significative la capacité de contribuer à la création de sorties. En outre, ils précisent qu'une entreprise peut exister sans inclure tous les entrées et

processus nécessaires à la création de sorties. Ces amendements ont été considérés dans les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu en 2020 mais n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe, mais pourraient avoir un impact sur les périodes futures si le Groupe devait conclure de nouveaux regroupements d'entreprises.

Amendements à IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Réforme des taux d'intérêt de référence

Les amendements à IFRS 9 et IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation prévoient un certain nombre d'allègements, qui s'appliquent à toutes les relations de couverture qui sont directement impactées par la réforme des taux d'intérêt de référence. Une relation de couverture est affectée si la réforme donne lieu à une incertitude sur le calendrier et/ou le montant des flux de trésorerie de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture. Ces amendements n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe, dans la mesure où il n'a plus de relations de couverture de taux d'intérêt à la suite de la déconsolidation de sa filiale Covia.

Amendements à IAS 1 et IAS 8 : Définition du terme « significatif »

Les amendements fournissent une nouvelle définition du terme « significatif » qui stipule que « l'information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur l'information financière que fournissent ces états financiers au sujet d'une entité comptable donnée ». Les amendements précisent que l'importance relative dépendra de la nature ou de l'ampleur des informations, soit individuellement, soit en combinaison avec d'autres informations, dans le contexte des états financiers. Une information est considérée comme significative si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle influence les décisions prises par les principaux utilisateurs. Ces modifications n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe et il n'est pas prévu d'en avoir à l'avenir.

Cadre conceptuel pour l'information financière publié le 29 mars 2018

Le Cadre Conceptuel n'est pas une norme, et aucune des notions comprises dans celui-ci n'a priorité sur les notions ou les exigences d'une norme. L'objectif du Cadre Conceptuel est d'assister l'IASB à développer des normes, d'aider les préparateurs à développer des méthodes comptables cohérentes lorsqu'il n'existe pas de norme applicable et d'aider toutes les parties à comprendre et à interpréter les normes. Les modifications impactent les sociétés qui ont développé leurs méthodes comptables sur base du Cadre Conceptuel précédent. Le Cadre Conceptuel révisé comprend de nouvelles notions, des définitions et des critères de comptabilisation mis à jour pour les actifs et les passifs et clarifie certaines notions importantes. Ces modifications n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Amendements à IFRS 16 Allègements de loyer liés à la Covid-19

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié le « Allègements de loyer liés à la Covid-19 – Amendements à IFRS 16 ». Les amendements fournissent aux preneurs un allègement de l'application des dispositions d'IFRS 16 sur la comptabilisation des modifications de contrats de location pour les concessions locatives résultant directement de la pandémie Covid-19. Pour des raisons pratiques, un preneur peut choisir de ne pas évaluer si une concession de loyer liée au Covid-19 d'un bailleur est une modification de bail. Le preneur qui fait ce choix comptabilise toute modification des paiements de loyer résultant de la concession de loyer liée au Covid-19 de la même manière qu'il comptabiliserait la modification en vertu d'IFRS 16, si la modification n'était pas une modification de bail. L'amendement s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juin 2020. Une application anticipée est autorisée, mais le Groupe n'a pas adopté cet amendement anticipativement. Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe car aucune concession de loyer n'a été demandée aux bailleurs depuis le début de la pandémie Covid-19.

IV. Présentation des actifs et passifs courants et non courants

Le Groupe présente les actifs courants et non courants, ainsi que les passifs courants et non courants, comme des classifications distinctes dans l'état de la situation financière. Le Groupe a décidé de présenter les actifs et passifs non courants avant les actifs et passifs courants.

Un actif est courant si :

- ◆ On s'attend à réaliser, à vendre ou à consommer cet actif dans le cadre du cycle d'exploitation normal ;
- ◆ Il est détenu essentiellement à des fins de transactions ;
- ◆ On s'attend à le réaliser dans une période de 12 mois après la date de clôture ;
- ◆ Il s'agit d'un élément de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, à moins qu'il ne puisse ni être échangé, ni servir à éteindre un passif et ce pendant une période de minimum 12 mois après la date de clôture.

Tous les autres actifs sont classés comme des actifs non courants.

Un passif est courant si :

- ◆ On s'attend à régler ce passif dans le cadre du cycle d'exploitation normal ;
- ◆ Il est détenu essentiellement à des fins de transactions ;
- ◆ Il doit être réglé dans les 12 mois de la date de clôture.

Le Groupe classe tous les autres passifs comme des passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés comme des actifs et passifs non courants.

C. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

I. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2020. Le Groupe contrôle une autre entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Plus précisément, le Groupe contrôle une entité si et seulement si le Groupe :

- ◆ Détient le pouvoir sur l'entité (c'-à-d., des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes) ;
- ◆ Est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- ◆ A la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'il obtient.

Lorsque le Groupe ne possède pas la majorité des droits de vote ou d'autres droits similaires d'une entité, il considère tous les faits et circonstances pertinents afin d'évaluer s'il dispose d'un pouvoir sur l'entité, notamment :

- ◆ Les accords contractuels conclus avec les autres détenteurs de droits de vote de l'entité ;
- ◆ Les droits découlant d'autres accords contractuels ;
- ◆ Les droits de vote détenus par le Groupe et les droits de vote potentiels.

Le Groupe réévalue s'il contrôle une entité lorsque des facteurs indiquent que des modifications ont eu lieu à un ou plusieurs des éléments de contrôle ci-dessus. La consolidation d'une filiale commence dès le moment où le Groupe obtient le contrôle sur la filiale et cesse lorsqu'il perd le contrôle sur la filiale. Les actifs, passifs, produits et charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont repris dans le compte de résultats consolidé et dans les autres éléments du résultat global à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la cessation de celui-ci.

Lorsque l'intérêt du Groupe est inférieur à 100 pourcents, l'intérêt attribuable aux actionnaires externes est présenté comme des participations ne donnant pas le contrôle.

Les pertes d'une filiale attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont attribuées aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Dans le cas où la quote-part du Groupe est inférieure à 100%, le résultat et chaque composante des autres éléments du résultat global (OCI) est affecté aux actionnaires de la maison-mère du Groupe et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle. En préparant les états financiers consolidés, des ajustements pourraient être apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées par les filiales soient uniformes à ceux du Groupe.

Un changement dans les participations du Groupe dans une filiale qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle est traité comme une transaction portant sur les capitaux propres.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs associés (y compris le goodwill), les passifs, les participations ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres, tandis que tout écart y résultant est comptabilisé en résultats. Toute participation conservée est comptabilisée à sa juste valeur.

II. Activités conjointes

Le Groupe entreprend un certain nombre d'activités par l'intermédiaire de partenariats. Un partenariat est une opération sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes (celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'opération) requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une activité conjointe est un type de partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur les actifs, et obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

En ce qui concerne ses activités conjointes, le Groupe comptabilise les éléments suivants :

- ◆ Ses actifs, y compris sa quote-part dans les actifs détenus conjointement, le cas échéant ;
- ◆ Ses passifs, y compris sa quote-part dans les passifs assumés conjointement, le cas échéant ;
- ◆ Les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- ◆ Sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe ;
- ◆ Les charges, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement, le cas échéant.

III. Participations mises en équivalence

Les participations mises en équivalence comprennent tant les entreprises associées que les coentreprises. Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable, mais pas de contrôle (conjoint), sur les politiques financières et opérationnelles. Une influence notable est présumée exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement (par le biais de filiales), 20 pourcents ou plus des droits de vote dans l'entreprise considérée. A l'inverse, une coentreprise est un type de partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. L'appréciation effectuée pour déterminer l'influence notable ou le contrôle conjoint est similaire à celle appliquée pour déterminer le contrôle sur les filiales.

Tant les entreprises associées que les coentreprises sont comptabilisées par le Groupe selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et elle est ensuite ajustée pour comptabiliser les variations postérieures à l'acquisition de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les participations du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises comprend le goodwill (net de pertes de valeur) à l'acquisition qui est présenté au sein de la valeur comptable des participations. Les états financiers consolidés du Groupe comprennent la quote-part du Groupe du résultat net, des autres éléments du résultat global et les variations comptabilisées immédiatement dans les capitaux propres des participations mises en équivalence. Les états financiers consolidés comprennent les entreprises associées ou coentreprises à compter de la date où une influence notable ou contrôle conjoint est obtenue, jusqu'à la date où cette influence notable ou ce contrôle conjoint prend fin.

Le total de la quote-part du Groupe du résultat net des participations mises en équivalence est présenté au compte de résultats en dehors de l'EBIT et reflète le résultat après impôts et les participations ne donnant pas le contrôle (le cas échéant) dans les filiales des participations mises en équivalence.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe apprécie s'il existe un indice objectif que la participation mise en équivalence a subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de la participation est estimée et une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre la valeur recouvrable de la participation et sa valeur comptable. Une telle perte de valeur est comptabilisée au sein de « Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (net d'impôts) ».

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes excède la valeur comptable de la participation mise en équivalence, la valeur comptable de la participation du Groupe (y compris tout investissement à long terme) est réduite à une valeur nulle et les pertes additionnelles ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe assume des obligations légales ou constructives ou a effectué des paiements pour le compte de la participation mise en équivalence.

IV. Transactions éliminées en consolidation

L'ensemble des transactions, soldes, produits et charges intragroupe est éliminé en consolidation.

Les gains non réalisés résultant de transactions avec des participations mises en équivalence sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans la participation concernée. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même façon que les gains non réalisés, mais seulement dans la mesure où il n'y a pas d'indicateurs de dépréciation.

D. CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Pour chaque société, le Groupe détermine la devise fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chaque société sont évalués selon cette devise fonctionnelle.

I. Transactions en monnaies étrangères

Les sociétés du Groupe comptabilise les transactions en monnaies étrangères dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours du jour à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de clôture à la date de clôture. Les écarts de change provenant de la conversion sont comptabilisés au compte de résultats (comme produit financier ou charge financière), sauf pour les écarts provenant d'éléments non monétaires évalués à la juste valeur, par exemple, des actifs financiers valorisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou les passifs financiers désignés comme une couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (voir i) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture ci-dessous). Les écarts provenant de la conversion d'éléments non monétaires valorisés à la juste valeur sont comptabilisés conformément à la comptabilisation des écarts de juste valeur de l'élément sous-jacent (c'-à-d., les écarts de change sur des éléments comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont également comptabilisés dans les autres éléments du résultat global).

Les éléments non monétaires comptabilisés à leur juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Les éléments non monétaires provenant de transactions en monnaie étrangère, mais comptabilisées au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les transactions en devises sont comptabilisées dans les devises fonctionnelles respectives au taux de change en vigueur à la date de transaction.

II. Activités étrangères

Les produits et charges des activités étrangères sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen. Les actifs et passifs des activités étrangères, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change provenant de la conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et présentés dans la réserve de conversion des monnaies étrangères (réserve de conversion) parmi les capitaux propres. Lors de la sortie (partielle) d'une activité étrangère, le montant cumulé dans la réserve de conversion est reclassé dans le compte de résultats parmi le gain ou la perte sur la sortie.

E. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

I. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées si l'actif est identifiable, contrôlé par le Groupe, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Toutes les dépenses liées à des ressources incorporelles qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation sont comptabilisées en charges et ne sont pas requalifiées d'actifs ultérieurement.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées en tant qu'actifs ne sont pas ultérieurement réévaluées.

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable (voir méthode comptable m) Dépréciations). Les dépenses ultérieures sur les immobilisations incorporelles comptabilisées ne sont comptabilisées que dans la mesure où elles satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles (voir ci-dessus). Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges à la date à laquelle elles sont encourues. Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition.

II. Immobilisations incorporelles liées aux activités minières

Les dépenses de prospection, d'évaluation et d'exploration préalables à l'acquisition sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les droits d'exploitation acquis comprennent les droits juridiques afférents à l'exploration, au développement et à la production de ressources minérales au sein d'une propriété minière. Les coûts directs, les coûts de licence et tous les coûts liés à l'acquisition de droits juridiques relatifs à des propriétés minières inexploitées sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles.

Les droits d'exploitation et les propriétés minières sont comptabilisés comme actifs identifiables pour autant que leur valeur comptable soit recouvrable à la suite du succès des activités de développement et d'exploitation ou qu'à la date de clôture, les activités de prospection et d'évaluation aient atteint un stade permettant une évaluation raisonnable de l'existence de réserves et de ressources et que des activités significatives se poursuivent.

Les autres réserves potentielles, de même que les ressources et droits d'exploitation dont la valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable, selon le Comité de direction, sont comptabilisées en charges. Les dépenses de prospection et d'évaluation (P&E) postérieures à l'acquisition sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles, en attendant que l'existence de réserves commercialement exploitables soit avérée.

Les P&E postérieures à l'acquisition comprennent les activités suivantes :

- ◆ la recherche et l'analyse des données historiques de prospection ;
- ◆ la collecte de données de prospection à travers d'études géophysiques ;
- ◆ le forage et l'échantillonnage prospectif ;
- ◆ la détermination et l'examen du volume et de la qualité de la ressource ;
- ◆ l'étude des besoins en matière de transport et d'infrastructure ;
- ◆ la réalisation d'études financières et de marché.

Afin de justifier une hypothèse continue des avantages économiques futurs provenant des dépenses différées de prospection et d'évaluation postérieures à l'acquisition, ces dépenses ne peuvent

être différées qu'à condition qu'une activité au sein du gisement reste planifiée et que l'on s'attende à ce que les activités de prospection et d'évaluation postérieures à l'acquisition résultent en des réserves commercialisables endéans les deux ans.

L'amortissement des coûts d'acquisition de droits d'exploitation comptabilisés commence dès la production de la première unité sous une forme commercialisable et ce sur la base de la méthode des unités de production.

Les coûts comptabilisés de prospection et d'évaluation postérieurs à l'acquisition ne sont pas amortis tant que des réserves commercialisables ne sont pas trouvées. Les coûts comptabilisés sont pris en charges au moment où l'insuffisance de potentiel d'exploitation commerciale est constatée (pas de retraitements si des réserves sont ultérieurement trouvées).

Une fois l'exploitation entamée et les réserves évaluées, les montants comptabilisés sont amortis sur la base de la méthode des unités de production, sauf pour les dépenses de construction comptabilisées auxquelles est appliqué un amortissement linéaire pendant la durée de vie d'utilité.

III. Frais de recherche et développement

Les frais liés aux activités de recherche, entreprises en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles, sont comptabilisées dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les dépenses liées aux activités de développement, où les résultats de la recherche sont appliqués à un plan ou un modèle en vue de la production de matériaux et de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisés si elles peuvent être évaluées de façon fiable, si le produit ou processus visé est techniquement et commercialement réalisable, si des avantages économiques futurs sont probables et si le Groupe a l'intention d'achever le développement visé et d'utiliser ou de vendre l'actif et qu'il dispose de ressources suffisantes pour le faire. Les dépenses comptabilisées comprennent le coût des matériaux, les coûts directs des avantages du personnel ainsi qu'une part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en résultats au moment où elles sont encourues. Les frais de développement comptabilisés sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur (voir méthode comptable m) Dépréciations).

IV. Logiciels informatiques

Les dépenses relatives aux activités de développement dans le cadre des projets informatiques sont comptabilisées dans la mesure où les critères de comptabilisation de frais de recherche et développement soient satisfaits (voir frais de recherche et développement).

V. Amortissements

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service sur base de la méthode linéaire sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimées sont comme suit :

Frais de développement	5 ans
Immobilisations incorporelles liées aux activités de marketing	5 ans
Immobilisations incorporelles liées à la clientèle	5 ans ou si acquises par le biais d'un regroupement d'entreprises sur horizon de modèle de flux de trésorerie actualisés (DCF) avec un maximum de 10 ans
Immobilisations incorporelles liées à des contrats	Sur la plus courte de la durée de vie économique estimée ou de sa durée légale (clauses contractuelles), avec un maximum de 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans

F. DROITS D'ÉMISSION

Sibelco constitue une provision pour émissions dans le cas où elle cause des émissions excédant les droits d'émission octroyés. Cette provision est évaluée à la juste valeur (prix de marché) des droits d'émission nécessaires pour compenser ce déficit.

Les droits d'émission détenus sont comptabilisés comme suit :

- ◆ Les droits d'émission attribués gratuitement par les autorités nationales sont comptabilisés en tant que subventions non monétaires à leur valeur nominale (c'est-à-dire zéro) ;
- ◆ Les droits d'émission achetés auprès de tiers sont comptabilisés au coût. S'ils visent à compenser une provision pour émissions excédentaires, ils sont considérés comme des « droits à remboursement » et comptabilisés à la juste valeur ;
- ◆ Le produit de la cession de droits excédentaires est comptabilisé lorsqu'il est perçu dans les autres produits opérationnels au prix de vente.

Les déficits sont évalués sur base d'une affectation qui couvre toute la durée du programme, pour autant que l'entité ait inconditionnellement droit à l'ensemble des allocations d'émission de la période concernée.

G. GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition et à la date de l'acquisition, à savoir à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition comme suit :

- ◆ La juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- ◆ Le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer ou non les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à leur juste valeur ou à la quote-part proportionnelle des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise) ; plus
- ◆ Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la

juste valeur à la date d'acquisition de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise ; moins

- ◆ Le montant net (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables assumés.

Si le résultat du calcul ci-dessus est négatif, un profit sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les frais connexes à l'acquisition, autres que ceux dans le cadre d'une émission d'instruments de dette ou de capitaux propres, encourus par le Groupe sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toutes contreparties éventuelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le goodwill est comptabilisé au coût, diminué des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le goodwill n'est pas amorti, mais le Groupe procède à un test de dépréciation annuel ou plus fréquent, si les événements ou les circonstances portent à croire qu'il pourrait avoir subi une dépréciation (voir méthode comptable m) Dépréciations).

La valeur comptable du goodwill est affectée à une unité d'exploitation ou à un gisement minéral (unité génératrice de trésorerie) ou à des groupes d'unités d'exploitation ou de gisements minéraux susceptible de bénéficier des synergies du regroupement. Le goodwill est affecté à chaque unité d'exploitation ou gisement minéral (groupes d'unités d'exploitation ou de gisements minéraux) qui représente le niveau le plus bas, au sein d'une entité du Groupe, auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires et aucun goodwill n'est comptabilisé à la suite de telles transactions.

H. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION INITIALE ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité.

I. Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs financiers sont classés, initialement, comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net. La classification est différente pour un actif financier – instrument de dette et un actif financier – instrument de capitaux propres. Les actifs financiers – instruments de dette les plus pertinents détenus par le Groupe sont des créances commerciales et autres créances (p.ex. TVA ou dépôts de trésorerie). Le Groupe peut faire recours à des instruments dérivés afin de gérer certains risques financiers.

La classification des instruments de dette à la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers. A l'exception des créances commerciales qui ne comprennent pas de composante significative de financement ou pour lesquelles le Group applique la simplification,

le Groupe évalue initialement un actif financier à la juste valeur augmentée, dans le cas d'instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction. Les créances commerciales, qui ne comprennent pas de composante significative de financement ou pour lesquelles le Groupe applique la simplification, sont évaluées au prix de transaction tel que mentionné au paragraphe u) Produits tirés de contrats avec des clients.

Afin de classer et d'évaluer un instrument de dette au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, l'instrument doit donner lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt sur le principal restant dû ('solely payments of principal and interest (SPPI)'). Cette appréciation est ce qu'on appelle le test SPPI et est effectuée au niveau de chaque instrument. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne répondent pas au test SPPI sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, indépendamment du modèle économique. Les actifs financiers acquis et détenus par le Groupe comprennent en général des caractéristiques ordinaires et remplissent donc le test SPPI. Le Groupe n'investit ni n'acquiert des instruments de dette avec des caractéristiques complexes comme des options de terminaison avec une juste valeur initiale significative, des taux d'intérêt basés sur le prix de matières premières ou des montants de principal rattachés au prix de matières premières.

Le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion des actifs financiers fait référence à la manière de gérer ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. Le modèle économique détermine si les flux de trésorerie proviendraient de la perception de flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. Les actifs financiers classés et évalués au coût amorti sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, tandis que les actifs financiers classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers. Le type d'instrument de dette le plus pertinent sont les créances commerciales qui sont typiquement détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et sont donc classées comme des actifs financiers au coût amorti. Le Groupe a accès à un nombre limité de contrats d'affacturage sans recours afin de gérer son risque de liquidité et résulte dans la décomptabilisation de ces créances avant leur date d'échéance. Les créances commerciales qui sont susceptibles d'être affecturées sont gérées selon un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, et sont donc classées comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les modalités de paiement des créances commerciales varient de 30 à 90 jours, et par conséquent, leur juste valeur est proche de la valeur nominale. Ainsi, la classification comme actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas d'impact significatif sur la valeur comptable de ces créances.

Les achats et ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison des actifs dans un délai généralement prévu par la réglementation ou

admis par le marché (achats et ventes normaux) sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-d. la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Evaluation ultérieure

Pour l'évaluation ultérieure, les actifs financiers sont classés en quatre catégories :

- ◆ Actifs financiers au coût amorti (instruments de dette)
- ◆ Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global avec reclassement des écarts cumulés (instruments de dette)
- ◆ Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement des écarts cumulés (instruments de capitaux propres)
- ◆ Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Actifs financiers au coût amorti (instruments de dette)

Les actifs financiers au coût amorti sont ultérieurement évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et sont soumis à la dépréciation. Les gains et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultats quand l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié.

Les actifs financiers du Groupe au coût amorti comprennent les créances commerciales, un prêt à une entreprise associée et un prêt à un administrateur présenté dans les autres actifs financiers non courants.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (instruments de dette)

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêt, les écarts de change et les pertes de valeurs ou reprises sont comptabilisés dans le compte de résultats et sont calculés de la même façon que pour les actifs financiers au coût amorti. Les variations de juste valeur restantes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. A la décomptabilisation, les variations de juste valeur cumulées par le biais des autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat net.

Les actifs financiers du Groupe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent principalement des créances commerciales qui s'inscrivent dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, parce que dans certains pays, le Groupe a accès à des programmes d'affacturage sans recours et décide au cas par cas d'utiliser ces programmes.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres)

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de classer ses instruments de capitaux propres comme des instruments désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'ils répondent à la définition d'un instrument de capitaux propres selon IAS 32 Instruments financiers : présentation et ne sont pas détenus à des fins de transaction. La classification est déterminée par instrument au cas par cas.

Les gains et pertes sur ces actifs financiers ne peuvent jamais être reclassés au résultat net. Les dividendes sont comptabilisés comme autres produits dans le compte de résultats lorsque le droit d'en recevoir le paiement est établi, sauf quand le Groupe bénéficie de tels montants reçus comme compensation d'une partie du coût de l'actif financier, auquel cas ces gains sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à un test de dépréciation.

Le Group a fait le choix irrévocable de classer ses instruments non cotés de capitaux propres dans cette catégorie.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont portés dans l'état de la situation financière à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat net.

Cette catégorie comprend les instruments dérivés. Les dividendes sur des instruments de capitaux propres cotés sont comptabilisés comme autres produits dans le compte de résultats lorsque le droit d'en recevoir le paiement est établi.

Un dérivé incorporé dans un contrat hybride, avec un passif financier ou un hôte non-financier, est séparé du contrat hôte et est comptabilisé en tant que dérivé séparé si : les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques que présente le contrat hôte ; un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ; et le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat net. Un réexamen n'est que permise si une modification apportée aux modalités du contrat entraîne un changement important par rapport aux flux de trésorerie autrement imposés en vertu du contrat et qui imposerait une reclassification d'un actif financier en dehors de la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net.

Décomptabilisation

Un actif financier (ou une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est principalement décomptabilisé (c'-à-d., enlever de l'état consolidé de la situation financière du Groupe) dans les cas suivants :

les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier sont arrivés à expiration ;

ou

le Group a transféré les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie de l'actif financier ou a assumé une obligation contractuelle de verser complètement sans délai significatif ces flux de trésorerie à une tierce-partie selon un accord de rétrocession ; et soit (a) le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, soit (b) le Group n'a ni transféré ni

conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Quand le Groupe a transféré ses droits de percevoir les flux de trésorerie de l'actif financier ou a conclu un accord de rétrocession, il doit apprécier la mesure dans laquelle elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. S'il ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, et elle a encore le contrôle, le Groupe doit laisser l'actif financier comptabilisé dans la mesure du lien qu'elle conserve avec celui-ci. Dans ce cas, le Groupe comptabilise également un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués en fonction des droits et obligations conservés par l'entité.

Si le lien conservé par l'entité prend la forme d'une garantie visant l'actif transféré, l'étendue du lien conservé par le Groupe correspond au plus faible des deux montants suivants : (i) le montant de cet actif, (ii) le montant maximal de la contrepartie reçue que le Groupe pourrait être tenue de rembourser.

Dépréciations

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour tous les instruments de dette qui ne sont pas détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Les pertes de crédit attendues sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisés à une approximation du taux d'intérêt effectif original. Les flux de trésorerie attendus comprendraient les flux de trésorerie provenant de la vente d'une garantie détenue ou autre rehaussement de crédit qui font partie intégrante des modalités contractuels.

Pour les créances commerciales et les actifs de contrat, le Groupe applique une approche simplifiée pour le calcul des pertes de crédit attendues. Ainsi, le Groupe ne suit pas les variations de risque de crédit, mais comptabilise une provision pour pertes de crédit sur base du montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture. Le Groupe a établi une matrice de provisions sur base de son expérience sur les pertes de crédit historiques, ajusté pour des facteurs prospectifs spécifiques aux débiteurs et à l'environnement économique.

Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaillance si les paiements contractuels sont échus depuis 90 jours et les raisons de non-paiement sont liées à la situation financière et à la santé du débiteur. Néanmoins, dans certains cas, le Groupe peut également considérer un actif financier en défaillance si des éléments internes et externes indiquent qu'il est improbable que le Groupe recevrait les montants contractuels dus avant de tenir compte de tout rehaussement de crédit détenus par le Groupe. Un actif financier est déprécié s'il n'est pas raisonnablement envisageable de recouvrer les flux de trésorerie contractuels.

II. Passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat

net, des emprunts, des dettes ou comme des dérivés désignés comme des instruments de couverture dans une couverture efficace, le cas échéant.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, dans le cas des emprunts et dettes, moins les coûts de transaction attribuables.

Les passifs financiers du Groupe comprennent les dettes commerciales et autres dettes, les emprunts y compris les découverts bancaires, et les instruments financiers dérivés.

Evaluation ultérieure

Pour l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- ◆ Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- ◆ Passifs financiers au coût amorti (emprunts et dettes)

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est contracté dans l'intention de le racheter dans un avenir proche. Cette catégorie comprend également les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture dans une relation de couverture telle que définie par IFRS 9. Des dérivés incorporés séparés sont également des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils sont désignés comme des instruments de couverture efficace.

Les gains ou pertes sur passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le compte de résultats. Les passifs financiers désignés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur par le biais du résultat net sont désignés à la date de comptabilisation initiale. Le Groupe n'a pas désigné de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers au coût amorti (emprunts et dettes)

Cette catégorie est la catégorie la plus pertinente du Groupe. Après la comptabilisation initiale, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti sur base d'un taux d'intérêt effectif (TIE). Les gains et pertes sont comptabilisés en résultat tant lors de la décomptabilisation des passifs qu'à travers le processus d'amortissement du TIE.

Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement TIE est inclus en charges financières dans le compte de résultats.

Cette catégorie s'applique généralement aux emprunts et dettes financières. Pour plus d'informations, voir note 26 *Emprunts et dettes financières*.

Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Lorsqu'un passif financier existant est échangé, entre un emprunteur et un prêteur existant, par un autre passif dont les conditions sont substantiellement différentes, un tel échange ou une telle modification est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée en résultat net.

III. Compensation d'instruments financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière consolidé s'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il y a une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

I. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, tels que des contrats de change à terme, des swaps de taux d'intérêt et des contrats d'achat à terme, afin de couvrir respectivement son exposition au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix de matières premières. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle ils ont été conclus et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur. Les dérivés sont présentés comme des actifs financiers quand la juste valeur est positive, et comme passifs financiers quand la juste valeur est négative.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont classées en tant que :

- ◆ Couverture de juste valeur pour la couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé
- ◆ Couverture de flux de trésorerie pour la couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable ou au risque de change d'un engagement ferme non comptabilisé
- ◆ Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

A la date de commencement de la relation de couverture, le Groupe désigne formellement et documente la relation de couverture à laquelle le Group voudrait appliquer la comptabilité de couverture et l'objectif en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture.

Le Groupe documente également le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris si les variations de flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont attendus à se compenser.

La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et comment

le Groupe évaluera si la relation de couverture répond aux exigences d'efficacité (y compris l'analyse des sources d'inefficacité et comment le ratio de couverture est déterminé). La comptabilité de couverture peut être appliqué à une relation de couverture si toutes les contraintes d'efficacité de la couverture suivantes sont satisfaites :

- ◆ il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture
- ◆ le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique
- ◆ le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par l'entité et la quantité de l'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Les couvertures qui satisfont les critères de comptabilité de couverture ci-dessus sont comptabilisées comme suit :

Couverture de juste valeur

La variation de juste valeur d'un instrument de couverture est comptabilisée en résultat comme autres charges opérationnelles ou charges financières dépendant du risque couvert. La variation de juste valeur de l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert est enregistrée comme un ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert et est également comptabilisée en résultat comme autres charges opérationnelles ou charges financières dépendant du risque couvert.

Pour les couvertures de juste valeur associées à des éléments évalués au coût amorti, tout ajustement à la valeur comptable est amorti par le biais du compte de résultats sur la durée restante de la couverture selon la méthode du TIE. L'amortissement TIE peut démarrer dès qu'un ajustement existe et doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté des variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert.

Si l'élément couvert est décomptabilisé, la juste valeur non amortie est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsqu'un engagement ferme non comptabilisé est désigné comme un élément couvert, la variation cumulée ultérieure de la juste valeur de l'engagement ferme attribuable au risque couvert est comptabilisée comme un actif ou un passif, le profit ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat.

Le Groupe n'a pas conclu de couverture de juste valeur pendant l'année.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. La réserve de couverture des flux de trésorerie est ajustée au montant le plus faible entre le résultat cumulé sur l'instrument de couverture et la variation cumulée de la juste valeur de l'élément couvert.

Le Groupe utilise tant des contrats de change à terme afin de couvrir son exposition au risque de change lié à des transactions prévues et des engagements ferme, que des contrats à terme sur matière premières pour son exposition à la volatilité des prix de

matières premières. La partie inefficace des contrats de change à terme est comptabilisée comme autres charges opérationnelles et la partie inefficace des contrats à terme sur matières premières est comptabilisée comme autres charges opérationnelles ou charges financières dépendant du risque couvert.

Le Groupe ne désigne que l'élément prix au comptant du contrat à terme comme instrument de couverture. L'élément report/déport est comptabilisé dans les autres charges opérationnelles ou les charges financières dépendant de l'élément couvert. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés sur base de la nature de la transaction couverte sous-jacente. Si une transaction couverte conduit à comptabiliser un élément non financier, les montants antérieurement comptabilisés dans les capitaux propres sont intégrés dans l'évaluation initiale ou autre valeur comptable de l'actif ou du passif couvert. Cet ajustement n'est pas considéré comme un ajustement de reclassement et ne sera pas comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la période. Ceci s'applique également dans le cas où la transaction prévue couverte d'un actif ou passif non-financier conduit ultérieurement à un engagement ferme auquel la couverture de juste valeur est appliquée.

Pour toute autre couverture des flux de trésorerie, le montant cumulé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat comme un ajustement de reclassement dans la même période que les flux de trésorerie couverts affectent le résultat.

Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants cumulés précédemment dans les autres éléments du résultat global restent cumulés dans les autres éléments du résultat global si les flux de trésorerie futurs couverts sont encore toujours attendus. Sinon, le montant sera reclassé immédiatement en résultat comme un ajustement de reclassement. Après la cessation, une fois que les flux de trésorerie couverts interviennent, tout montant restant dans les autres éléments du résultat global devraient être comptabilisés selon la nature de la transaction sous-jacente telle que décrite ci-dessus.

Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net doivent être comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie.

La partie efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. En cas de cession de l'activité à l'étranger, la valeur cumulée de tout gain ou perte enregistré en capitaux propres est transférée dans le compte de résultats.

J. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue d'une maturité de trois mois ou moins qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et sont utilisés par le Groupe pour la gestion de ses engagements à court terme.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les dépôts à court terme, tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires, vu qu'ils font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe.

K. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

I. Comptabilisation et évaluation

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur (voir méthode comptable m) Dépréciations) cumulés. Les dépenses de sécurité et d'environnement sont comptabilisées quand elles sont considérées nécessaires pour que l'entité puisse obtenir des avantages économiques futurs d'autres actifs.

Les éléments tels que les pièces de rechange, le stock de pièces de sécurité et le matériel d'entretien sont comptabilisés comme immobilisations corporelles si on s'attend à les utiliser pendant plusieurs exercices, leur coût peut être évalué de façon fiable et leurs avantages économiques futurs iront au Groupe.

Le coût d'une des immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif et, le cas échéant, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et les coûts d'emprunt capitalisés.

Les immobilisations corporelles ne sont pas réévaluées ultérieurement.

Quand des éléments d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles distinctes.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

II. Immobilisations corporelles liées aux activités minières

L'acquisition de propriétés minières comprend les coûts encourus pour l'acquisition ou la location de propriétés minières pour des besoins d'exploration, de développement et de la production de ressources minérales.

Les activités de développement comprennent les coûts d'établissement de l'accès aux réserves minières et le coût associés à d'autres travaux préalables à la production commerciale. En général, tous les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif et amortis sur base des unités de production.

Les frais de découverte initiaux associés à de nouvelles mines ou à des mines en exploitation en dehors des limites des puits, censés bénéficier à la production future au-delà d'une période minimum d'un an, sont comptabilisés comme dépenses de développement et amortis sur base des unités de production.

Les frais de découverte en cours visant à maintenir la production des mines en exploitation sont comptabilisés dans le compte de résultats pris en charges quand le taux de découverte (rapport entre quantités de minerais extraits et de stériles ou morts-terrains) est attendu être stable sur la durée de vie de la mine.

Les frais de découverte en cours sont différés sur la base du modèle de la durée de vie de la mine quand le taux de découverte varie de façon significative sur la durée de vie de la mine. Ces frais sont différés quand le taux réel de découverte encouru excède le taux de découverte moyen sur la durée de vie de la mine, ou un passif est comptabilisé quand le taux réel de découverte est inférieur au taux moyen sur la durée de vie de la mine.

III. Amortissements

Une immobilisation corporelle, autres que les propriétés minières et les couts liés aux activités de développement minier, est amortie en résultat dès qu'elle est prête à être mise en service selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les propriétés minières sont amorties dès le début de la production sur base de la proportion entre les réserves minérales extraites au cours de l'exercice et le total des réserves disponibles (méthode des unités de production physiques). Dans le cadre de la méthode des unités de production, la base des réserves minérales utilisée pour l'amortissement comprend les réserves avérées (exploitées et inexploitées) et les réserves probables. Les propriétés minières ne sont pas amorties tant que des réserves commercialement exploitables n'ont pas été extraites.

Le Groupe évalue la phase de chaque mine en développement/ construction afin de déterminer quand une mine passe à la phase de production, c'est-à-dire la date à laquelle la mine est quasi finalisée et elle est prête pour son utilisation prévue. Les critères utilisés afin d'évaluer la date de début sont déterminés en fonction de la spécificité de chaque projet de développement/construction minier, par exemple la complexité du projet et sa localisation. Actuellement, tous les montants connexes sont reclassés des "Immobilisations en construction" vers les "Propriétés minières".

Les frais de développement comptabilisés à l'actif sont également amortis selon la méthode des unités de production.

Tant que le potentiel d'exploitation commerciale est considéré insuffisant, les coûts éligibles pour activation sont pris en charges (pas de comptabilisation ultérieure si des réserves sont trouvées par la suite). Les valeurs résiduelles estimées sont prises en compte pour l'amortissement.

Les durées d'utilité sont estimées de la manière suivante :

Propriétés minières	Méthode des unités de production physiques
Frais de développement liés aux activités minières	Méthode des unités de production physiques
Bâtiments administratifs	30 ans
Unités d'exploitation et équipements de transformation	5 et 12 ans
Véhicules	5 ans
Matériel de laboratoire	7 ans
Matériel ferroviaire	10 – 25 ans

Les terrains qui ne sont pas associés aux activités d'exploitation minière ne sont pas amortis.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue à la date de clôture.

L. CONTRATS DE LOCATION

À la date de passation d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Le groupe comme preneur

Le Groupe applique une approche unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats à court terme et les contrats pour des actifs à faible valeur. Le Groupe comptabilise des dettes locatives pour les loyers à payer et des actifs au titre du droit d'utilisation qui reflètent le droit d'utiliser les actifs sous-jacents.

I. Actifs au titre du droit d'utilisation

À la date de début (c'-à-d., la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour usage), le Groupe comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont comptabilisés au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés, et ajusté pour toute réévaluation des dettes locatives. Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend le montant des dettes locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux encourus et les loyers et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Ces actifs sont amortis linéairement sur la plus courte de leur durée du contrat et de leur durée d'utilité estimée.

Si le contrat de location a pour effet, au terme de sa durée, de transférer au preneur la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice futur d'une option d'achat, l'amortissement est calculé sur base de la durée d'utilité estimée de l'actif. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont également sujets à des dépréciations, voir la méthode comptable au paragraphe m) Dépréciation.

II. Dettes locatives

À la date de début du contrat, le Groupe évalue la dette locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La durée du contrat de location est déterminée comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par (a) toute option de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ; et (b) toute option de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Le Groupe tiens compte de tous les faits et circonstances pertinents pour apprécier si le preneur a la certitude raisonnable d'exercer une option, tels que les aménagements importants de locaux loués entrepris (ou qu'il est prévu d'entreprendre) au cours de la durée du contrat et les coûts relatifs à la résiliation du contrat de location, par exemple les coûts de négociation, les coûts de déménagement, les coûts relatifs à la recherche d'un autre bien sous-jacent adapté aux besoins du preneur.

Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes (y compris en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et les sommes que le Groupe s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements comprennent également le prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le Groupe de l'option de résiliation.

Les paiements de loyers qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés comme charges (sauf s'ils sont encourus pour la production de stocks) dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début, parce que le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut généralement pas être déterminé facilement. Le Groupe détermine le taux d'emprunt marginal sur base du taux de référence applicable et une marge spécifique. Le taux de référence est basé sur le pays spécifique du preneur qui reflète le risque de change et le risque-pays et considère la durée du contrat de location. La marge reflète l'écart additionnelle applicable au Groupe sur base de données de marché et les contrats de financement disponibles. Après la date de début, le montant des dettes locatives est augmenté afin de refléter la capitalisation des intérêts et diminué par les paiements de loyers effectués. En plus, la valeur comptable des dettes locatives est réévaluée en cas de modification, de changement de durée de location, de changement dans les paiements de loyers (p.ex. variations des paiements futurs à la suite d'une variation de l'indice ou du taux utilisé afin de déterminer tels paiements de loyers) ou de changement dans l'appréciation de l'option d'achat de l'actif sous-jacent.

Les dettes locatives du groupe sont présentées en tant qu'emprunts et dettes financières – (voir note 26 *Emprunts et dettes financières*).

III. Contrats de location à court terme et les actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation liée à ses contrats de location à court terme de machines et équipements (c'-à-d., les contrats de location dont la durée de location s'élève à 12 mois ou moins à la date de début et qui ne comprend pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption de comptabilisation liée aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur à la location d'équipements de bureaux qui est considéré comme faible valeur, qui est fixée à EUR 10.000 pour le Groupe entier. Les paiements de loyers au titre de contrats à court terme et les loyers au titre d'actifs de faible valeur sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe comme bailleur

Un contrat de location pour lequel le bailleur retient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, est classé comme un contrat de location simple. Les paiements au titre du contrat de location simple sont comptabilisés comme revenus locatifs sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés en charges sur la période de location, sur la même base que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les produits de la période au cours de laquelle ils sont générés.

M. DÉPRÉCIATIONS

À chaque date de clôture, le Groupe évalue la valeur comptable de ses actifs (hors stocks – voir méthode comptable n) Stocks ; actifs financiers – voir méthode comptable h – et actifs d'impôt différé – voir méthode comptable t) Impôts sur le résultat), afin d'apprécier s'il existe un indice externe ou interne que ces actifs pourraient avoir subi une perte de valeur.

Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et comparée à sa valeur comptable afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur éventuelle. Pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date en décembre.

I. Evaluation de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des actifs soumis à un test de dépréciation est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

En ce qui concerne la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les coûts de sortie sont diminués de la juste valeur et comprennent de coûts, autres que ceux déjà comptabilisés en tant que passifs,

comme les frais d'actes, les droits de timbre et taxes similaires liées à la transaction.

Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif sont actualisés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles de marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif.

Pour un actif qui ne génère pas des entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou le groupe d'UGT auquel l'actif appartient.

Les flux de trésorerie estimés sont basés sur des quantités de réserves avérées et probables selon le plan de vie de la mine le plus récent afin de déterminer la valeur d'utilité des propriétés minières. Le Groupe utilise un horizon temporel de maximum 10 ans et quand les réserves sont jugées de continuer à être disponible après la période maximale, il estime une valeur terminale. Les flux de trésorerie futurs des propriétés minières comprennent la valeur estimée des minerais récupérables, du cours des minerais (en considérant les cours actuels et historiques et les tendances y relatives), des niveaux de production, des coûts de capital et des coûts de réhabilitation, l'ensemble étant fondé sur des plans détaillés de vie des mines.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable (perte de valeur). Les pertes de valeur comptabilisées pour une unité génératrice de trésorerie sont réparties tout d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (groupe d'unités génératrices de trésorerie) et ensuite, aux autres actifs de l'unité (groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable. Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur, la charge d'amortissement de l'actif concerné est ajustée pour les exercices futurs afin de répartir la valeur comptable révisée de l'actif (diminuée de sa valeur résiduelle, le cas échéant) de façon systématique sur sa durée d'utilité restante.

II. Reprise de pertes de valeur

Les pertes de valeur affectées au goodwill ne peuvent pas être reprises.

Pour les autres actifs, quand une perte de valeur est reprise à la suite d'une modification des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est augmentée jusqu'à l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de telle manière que la valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs.

N. STOCKS

I. Comptabilisation et évaluation

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des matières premières comprend le prix d'achat (diminué des remises et rabais), les droits de douanes et autres droits, les taxes non récupérables sur le prix d'achat, les frais de transport et de manutention ainsi que tout autres coûts directement attribuables à l'acquisition de stocks.

Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les coûts directement liés aux unités produites, comme le coût de la main-d'œuvre ainsi qu'une affectation raisonnable des frais généraux variables et fixes.

Le coût est déterminé sur base du coût moyen pondéré des stocks miniers et de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) pour les stocks détenus à des fins de transactions.

Les stocks sont ramenés à la valeur nette de réalisation quand leur coût excède cette valeur. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

II. Stocks liés aux activités minières

Le coût des produits finis comprend tous les coûts liés aux réserves minières extraites et disponibles à l'usage ou à la vente au cours de l'exercice.

Les coûts de transformation comprennent le coût de la main-d'œuvre directe au sein de la mine et de l'unité de production, les coûts de production variables et fixes, ainsi qu'une affectation appropriée des frais généraux fixes et variables.

Les produits liés sont des produits avec une valeur relative significative résultant d'un processus de production commun. Les coûts de transformation sont répartis entre les différents produits liés sur base de mesures physiques comme leur poids, leur volume et leur teneur en énergie.

Les pièces de rechange ordinaires (qui sont régulièrement remplacées) et les consommables sont comptabilisés au coût, diminué des pertes de valeur liées à l'obsolescence.

O. COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le Groupe détient des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de change et d'intérêt. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément si le contrat hôte n'est pas un actif financier et si certaines conditions ne sont pas remplies.

Les instruments dérivés sont évalués initialement à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations y afférentes sont généralement comptabilisées en résultat.

Le Groupe désigne certains dérivés comme des instruments de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie liés à des transactions prévues hautement probables résultant de variations de taux de change et d'intérêt et certains dérivés et passifs financiers non-dérivés comme des instruments de couverture du risque de taux de change sur un investissement net dans une activité à l'étranger.

A la date de commencement des relations de couverture désignées, le Groupe documente l'objectif en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture. Le Groupe documente également le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris si les variations de flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont attendus à se compenser.

I. Couverture des flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument dérivé est désigné comme un instrument de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace de tout écart de juste valeur sur l'instrument dérivé est comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture des capitaux propres. La partie efficace des écarts de juste valeur de l'instrument dérivé qui est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est limitée à la variation cumulée de juste valeur de l'élément couvert, déterminée sur base de valeur actualisé, depuis le commencement de la couverture. Toute partie inefficace des écarts de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le Groupe ne désigne que la variation de juste valeur de l'élément prix au comptant de contrats à terme gré à gré comme instrument de couverture de flux de trésorerie. La variation de juste valeur de l'élément report/déport est comptabilisée séparément comme coût de couverture et cumulé dans une composante séparée des capitaux propres sous la rubrique Réserve liée au coût de couverture.

II. Couverture de juste valeur

Pour les couvertures de la juste valeur, dans lesquelles des instruments dérivés couvrent les variations de la juste valeur des actifs ou des passifs ou d'un engagement ferme non comptabilisé, les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées en résultat avec les variations de juste valeur de l'élément couvert associé pour le risque couvert.

III. Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

Lorsqu'un passif en devise étrangère couvre un investissement net dans une activité à l'étranger, les écarts de change générés par la conversion du passif en euros sont comptabilisés immédiatement dans l'état du résultat global.

Quand un instrument dérivé couvre un investissement net dans une activité à l'étranger, la partie efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de conversion des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est enregistrée dans le compte de résultats. Lors de la sortie totale ou partielle de l'investissement net couvert, le montant cumulé dans la réserve de conversion est transféré au compte de résultats, comme ajustement du gain ou de la perte sur la sortie.

P. CAPITAL SOCIAL

I. Rachat de capital (actions propres)

Les actions ordinaires du Groupe sont classées comme capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Si le capital social comptabilisé en capitaux propres fait l'objet d'un rachat, le montant de la contrepartie versée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé net d'impôt comme variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont qualifiées d'actions propres et déduites du total des capitaux propres. En cas de cession ou de réémission ultérieure d'actions propres, le montant reçu est comptabilisé comme une augmentation des capitaux propres et le gain ou la perte sur la transaction est transféré vers les (déduit des) résultats reportés.

II. Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés comme passifs dans l'exercice au cours duquel ils sont déclarés.

Q. PROVISIONS

I. Comptabilisation et évaluation

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, il est probable (c'est-à-dire, plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire afin de régler cette obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé comme provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées afin de refléter la meilleure estimation à cette date.

Pour autant que l'effet de la valeur-temps de l'argent soit significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur-temps de l'argent. Le taux d'actualisation est basé sur le taux d'intérêt à long terme pour un risque similaire à celui du Groupe. En cas d'actualisation, l'augmentation de la valeur comptable de la provision lors de chaque exercice résultant du détricotage de l'actualisation à la suite de l'écoulement du temps, est comptabilisée en charges d'intérêt.

II. Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée si le Groupe a élaboré un plan de restructuration détaillé et formel et la restructuration a été entamée avant la date de clôture, ou a été annoncée aux personnes affectées (obligation implicite). Les coûts liés aux activités poursuivies du Groupe ne font pas partie de la provision.

III. Provisions pour démantèlement et enlèvement des actifs

Une provision pour l'intégralité des dépenses estimées à encourir à la fin de la vie de l'actif est actualisée à sa valeur nette actuelle, est comptabilisée au début de chaque projet et inscrite à l'actif au sein du coût de l'actif.

En cas d'actualisation, l'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières dans le compte de résultats.

L'évaluation initiale est déterminée sur base de la meilleure estimation de l'obligation, en considérant les progrès technologiques, l'amélioration de la productivité et les circonstances particulières affectant les activités ou les mines.

Ultérieurement, le montant inscrit à l'actif est amorti sur la durée d'utilité de l'actif considéré, selon la méthode linéaire (voir méthode comptable k) Immobilisations corporelles). L'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est attribué à la composante d'actif restante. En cas d'amortissement total de la composante d'actif, l'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est comptabilisé comme produit financier / charge financière.

IV. Provisions pour remise en état du site à la suite des activités d'extraction minière

Le Groupe constitue des provisions pour la remise en état du site au terme des activités d'extraction minière, si une obligation juridique ou implicite existe.

Une provision pour l'intégralité des dépenses estimées à encourir à la fin de la vie de la mine est actualisée à sa valeur nette actuelle, est dès que les activités d'exploration et d'évaluation après l'acquisition sont entamées, et inscrite à l'actif au sein du coût de l'actif. La provision pour la remise en état du site ne peut excéder la durée du permis d'exploitation.

L'évaluation initiale est déterminée sur base de la meilleure estimation de l'obligation de remise en état, en considérant les progrès technologiques, l'amélioration de la productivité et les circonstances particulières affectant les activités ou les mines.

Ultérieurement, le montant capitalisé comme composante de l'actif est amorti linéairement sur la durée de la concession ou du permis qui ne peut excéder 12 ans (voir méthode comptable k) Immobilisations corporelles). L'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est attribué à la composante d'actif restante. En cas d'amortissement total de la composante d'actif, l'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est comptabilisé comme produit financier / charge financière.

R. INCOME TAXES

La charge d'impôt est constituée de la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. La charge d'impôt exigible et d'impôt différé est comptabilisée en résultat, sauf si elle porte sur un regroupement d'entreprises ou sur des éléments comptabilisés immédiatement en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global. La charge d'impôt exigible est comptabilisée en charges dans la même période que le résultat comptable associé.

Un actif d'impôt exigible est comptabilisé si le Groupe s'attend à récupérer les impôts payés au titre de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Les passifs (actifs) d'impôts exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux (récupérer auprès des) administrations fiscales sur base des taux d'impôt et des législations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, à la date de clôture, entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporelles résultent de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable. Le Groupe n'utilise pas l'exemption liée à la comptabilisation initiale pour les provisions pour démantèlement et enlèvement d'actifs,

les provisions pour remise en état du site à la suite des activités d'extraction minière et les contrats de location.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables générées par des participations dans des filiales ou des entreprises associées, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, le report en avant de crédits d'impôts non utilisés et les pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles, le report en avant de crédits d'impôts non utilisés et de pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, sera disponible. Après la comptabilisation initiale, la valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque exercice comptable et diminuée dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé. Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt attendu dans l'année où l'actif sera recouvré ou le passif sera réglé, en tenant compte des taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'ils ont trait à la même administration fiscale et que le Groupe a l'intention soit de régler ses actifs et passifs d'impôt exigible sur base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

S. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et prises en charges quand les services associés sont rendus. Un passif pour les avantages à court terme est comptabilisé au montant que le Groupe s'attend à régler intégralement dans les 12 mois après la clôture de l'exercice, au titre des plans d'intéressement ou d'attribution de primes, si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant à la suite d'un service passé rendu par l'employé, et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Les indemnités de cessation d'emploi sont prises en charges soit lorsque le Groupe est tenu à mettre fin à l'emploi des membres du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit lorsqu'un membre du personnel décide d'accepter une offre d'indemnités de la part du Groupe en échange de la cessation de son emploi. Les indemnités de cessation d'emploi à la suite de départs volontaires sont prises en charges si le Groupe a fait une offre de départ volontaire, s'il existe une restriction de la capacité du Groupe à retirer son offre et si le nombre d'acceptations peut être estimé de façon fiable.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des accords formels et informels en vertu desquels le Groupe offre des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel et qui sont payables après la terminaison de l'emploi.

Le Groupe gère des régimes à cotisations définies et à prestations définies. Les régimes à cotisations définies sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi selon lesquels une entité verse des cotisations fixes à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir

toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Les régimes à prestations définies sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les contributions aux régimes à cotisations définies sont prises en charges au moment où elles sont encourues. Tout montant non acquitté au terme de l'exercice est comptabilisé au passif. Le passif est actualisé au taux d'actualisation applicable pour les régimes à prestations définies lorsque les contributions ne sont pas censées être réglées intégralement dans les 12 mois après la clôture de l'exercice. Les contributions déjà versées, qui excède le montant des contributions dues pour les services rendus avant la date de clôture, sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où le paiement d'avances est récupérable.

Conformément à IAS 19R, les régimes à cotisations définies avec une garantie de financement minimum sont comptabilisés comme des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les risques actuariels et les risques d'investissement sont portés par le Groupe. Le passif au titre des prestations définies est déterminé sur base d'hypothèses démographiques et financières qui sont objectives et mutuellement compatibles. Le taux d'actualisation est fixé par référence, à la date de clôture, à des obligations d'entreprises de haute catégorie, dont les dates d'échéance correspondent approximativement aux dates d'échéance des engagements du Groupe et qui sont établies dans la même devise que celle dans laquelle les avantages attendus seront payés. Le passif net du Groupe au titre des prestations définies est déterminé séparément pour chaque régime sur base du montant estimé des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés afin de déterminer la valeur actualisée.

La méthode des unités de crédit projetées permet de déterminer la valeur actualisée du passif au titre des prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés. Les évaluations sont effectuées avec une régularité suffisante, par un actuaire qualifié.

Les actifs du régime détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme, y compris les contrats d'assurance éligibles, sont comptabilisés à la juste valeur.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, qui correspond au coût actuariel des avantages octroyés pour services rendus, est prise en charge pour l'exercice en cours.

Les charges d'intérêt résultant du déricotage de l'actualisation dans le calcul de la valeur actualisée sont présentées comme charges financières dans le compte de résultats pour l'exercice en cours (voir méthode comptable v) Produits et charges financiers). Elles sont déterminées en multipliant le passif (actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels qu'ils sont déterminés au début de l'exercice, en tenant compte de toute variation du passif

(actif) net au titre des prestations définies au cours de l'exercice à la suite du versement des cotisations et prestations.

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels et les rendements des actifs du régime (hors intérêts nets), sont immédiatement comptabilisées dans l'état de la situation financière avec un débit/crédit correspondant aux résultats reportés par le biais des autres éléments du résultat global, dans la période où elles surviennent. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat pour les périodes ultérieures.

Tous les coûts des services passés sont comptabilisés au moment de l'amendement / la réduction du régime ou au moment de la comptabilisation des coûts de restructuration ou de clôture, selon l'événement qui survient en premier.

T. SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées pour autant qu'il y ait une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées aux subventions seront satisfaites.

Les subventions publiques liées au résultat sont systématiquement comptabilisées comme produit sur les exercices au cours desquelles les charges associées sont encourues.

Les subventions relatives à un actif amortissable sont présentées comme produits différés et comptabilisées proportionnellement aux amortissements en autres produits opérationnels sur les exercices au cours desquels les amortissements sur cet actif sont comptabilisés en charges.

U. PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

Le Groupe est principalement actif dans l'exploration, le développement et la production de minéraux industriels, notamment destinés aux secteurs du verre, des céramiques, de l'énergie, des métaux et du moulage des métaux, de la construction et de l'ingénierie, de la chimie et de l'électronique. Les produits sont principalement générés de contrats avec des clients dont la durée est généralement comprise entre un et huit ans. Les produits tirés de contrats avec des clients sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client pour un montant reflétant le prix auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange pour ces biens ou services.

Le Groupe a généralement conclu qu'il agit pour son propre compte (principal) dans ses contrats, sauf pour les services en tant que mandataire décrits ci-dessous, parce qu'il contrôle habituellement les biens ou services avant de les transférer au client.

I. Vente de biens

Les produits provenant de vente d'équipements sont comptabilisés au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, selon les modalités de livraison telles que décrites dans les contrats sous-jacents. Le transfert de contrôle au client intervient généralement quand les biens partent des sites de production du Groupe ou à d'autres points de transfert de contrôle prédéterminés. Les modalités de crédit normales sont de 30 à 90 jours après livraison.

Le Groupe considère s'il y a d'autres promesses dans le contrat représentant des obligations de prestation séparées auxquelles une partie du prix de transaction doit être affectée, mais cela ne se produit qu'occasionnellement.

Le prix de transaction est généralement fixe, mais le Groupe tient compte des effets liés à une contrepartie variable. Le prix de transaction n'est pas ajusté pour les effets liés à une composante de financement importante, vu que la période entre le transfert de contrôle et le paiement attendu s'élève en général à un an ou moins. Les taxes de vente, taxes sur la valeur ajoutée et autres taxes similaires sont exclus des produits.

Les éléments principaux qui impactent la contrepartie à recevoir sont les volumes et le prix du bien par tonne tel que défini dans le contrat sous-jacent. Le prix par tonne est basé sur la valeur de marché des biens similaires augmentée des coûts liés au transport et transbordement, le cas échéant.

Une partie du prix de transaction peut être variable, parce que le Groupe peut vendre des biens à certains clients avec des rabais, remises, des dispositions « take-or-pay » ou autres caractéristiques qui sont considérées comme des contreparties variables. Les rabais et les remises ne sont pas significatifs et ne sont pas mentionnés séparément. Les contrats comprenant des dispositions « take-or-pay » imposent aux clients de payer des paiements de déficit si les volumes imposés, tels que définis par le contrat, ne sont pas achetés. Les paiements de déficit sont comptabilisés en produits lorsque la probabilité que le client achète le volume minimum est faible, sujet à renégociation du contrat et la recouvrabilité.

Les sous-produits ne sont pas considérés jusqu'à leur cession. À partir de cette date, les produits liés sont comptabilisés en résultat comme autres produits.

(i) Contrepartie variable

Si la contrepartie d'un contrat comprend un montant variable, le Groupe estime le montant de la contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des biens promis au client. La contrepartie variable est estimée à la passation du contrat avec le client et elle est limitée jusqu'au moment où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement significatif à la baisse du montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisé. Certains contrats offrent aux clients des remises sur base de la quantité. Ces remises donnent lieu à une contrepartie variable.

(ii) Composante de financement importante

En général, le Groupe perçoit des avances à court terme de ses clients. Sur base de la simplification de la norme IFRS 15, le Groupe n'ajuste pas le montant de la contrepartie promis pour tenir compte des effets d'une composante de financement importante si, au moment de la passation du contrat, elle s'attend à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service n'excède pas un an.

Dans le cas où le Groupe perçoit des avances à long terme des clients, le prix de transaction pour tel contrat est actualisé, au taux qui serait reflété dans une transaction de financement distincte entre elle et le client au moment de la passation du contrat.

II. Soldes de contrat

(i) Actifs sur contrat

Un actif sur contrat est un droit de l'entité d'obtenir une contrepartie en échange de biens ou de services qu'elle a fournis à un client. Si le Groupe fournit une prestation des biens ou des services au client avant que ce dernier ne paie une contrepartie ou avant que le paiement ne soit exigible, un actif sur contrat est présenté pour la contrepartie acquise qui est conditionnelle.

(ii) Créances commerciales

Une créance est un droit inconditionnel de l'entité à une contrepartie (c-à-d., seul l'écoulement du temps détermine que le paiement de la contrepartie est exigible).

(iii) Passifs sur contrat

Un passif sur contrat est une obligation de l'entité de fournir à un client des biens ou des services pour lesquels l'entité a reçu une contrepartie du client (ou pour lesquels un montant de contrepartie est exigible). Si le client paie la contrepartie avant que l'entité ne fournisse un bien ou un service au client, l'entité doit présenter le contrat comme un passif sur contrat au moment où le paiement est effectué ou au moment où le paiement est exigible (selon ce qui se produit en premier). Les passifs sur contrat sont comptabilisés comme produits quand le Groupe effectue les prestations conformément au contrat.

III. Prestations de services

Les produits provenant des prestations de service sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

V. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

I. Intérêts

Les charges et les produits d'intérêt sont comptabilisés en fonction du temps écoulé, compte tenu du rendement effectif de l'actif et du passif. Le rendement effectif d'un actif est le taux d'intérêt qui actualise exactement les encaissements et décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'actif ou du passif de manière à obtenir la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif.

II. Produits de dividendes

Les dividendes sont comptabilisés sur base de l'encaissement de trésorerie ou au moment où ils sont annoncés, ce qui correspond généralement à la date à laquelle il est probable qu'ils iront au détenteur de la participation.

III. Charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêt sur les emprunts, le déricotage de l'actualisation des provisions, la charge d'intérêt sur les avantages du personnel, les variations de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, les pertes de valeur comptabilisées sur les actifs financiers, ainsi que les pertes sur les instruments de couverture comptabilisées en résultat. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

W. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs non courants, ou les groupes destinés à être cédés comprenant des actifs et passifs, sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente plutôt que par leur utilisation. Immédiatement avant la classification comme actifs détenus en vue de la vente, les actifs (ainsi que tous les actifs et passifs au sein des groupes destinés à être cédés) sont mis à jour, conformément aux méthodes comptables applicables du Groupe. Ensuite, lors de leur classification initiale en tant que « détenus en vue de la vente », les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Un groupe destiné à être cédé est un groupe d'actifs, avec éventuellement des passifs associés, que le Groupe a l'intention de céder dans le cadre d'une transaction unique. La base d'évaluation imposée aux actifs non courants détenus en vue de la vente s'applique au groupe dans sa globalité et toute perte de valeur en résultant vient diminuer la valeur comptable des actifs non courants du groupe destiné à être cédé dans les règles d'affectation requis par IAS 36. Les pertes de valeur constatées dans le cadre de la classification initiale comme « détenus en vue de la vente » sont comptabilisées en résultat. Il en va de même des écarts résultant de toute réévaluation ultérieure, mais les gains ne sont pas comptabilisés au-delà de toute perte de valeur cumulée.

Une activité abandonnée est une composante du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte cédée ou détenue en vue de la vente, ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée se fait à la date de sa cession ou au moment où l'activité répond aux critères de classification comme détenue en vue de la vente. Les groupes destinés à être cédés peuvent également être qualifiés d'activités abandonnées.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état de résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

X. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société (à travers de sa filiale Covia Inc.) a géré plusieurs plans de paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres jusqu'au 29 juin 2020 qui ont permis d'attribuer au personnel des options sur actions non qualifiées, des unités d'actions restreintes, et des unités d'actions fondés sur le rendement. Bien que les droits ne soient émis par la Société, mais par une filiale au sein du Groupe, la norme IFRS 2 impose de classer ces plans comme des plans dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en instruments de capitaux propres et doivent donc être comptabilisés selon les dispositions générales. Etant donné que cette filiale a été déconsolidée le 29 juin 2020 suite à sa demande d'être placée sous la protection du « Chapitre 11 », le Groupe n'a plus de soldes ou de risques associés à ces plans de paiement fondés sur des actions au 31 décembre 2020.

La juste valeur des services du personnel reçus en échange pour l'octroi des droits fondés sur des actions est comptabilisée à la juste valeur à la date d'attribution en charges de personnel (voir note 12),

avec une augmentation correspondante des capitaux propres (autres réserves de capital), sur la période pendant laquelle le service est rendu et, le cas échéant, les conditions de performance sont remplies (période d'acquisition des droits).

La charge cumulée comptabilisée à chaque date de clôture jusqu'à la date d'acquisition des droits pour les droits fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, reflète la mesure dans laquelle la période d'acquisition des droits arrive à échéance et la meilleure estimation du Groupe du nombre d'instruments de capitaux propres qui sera finalement acquis, tandis qu'aucune charge n'est comptabilisée pour les droits qui ne seraient jamais acquis. Le Groupe comptabilise la charge liée au paiement fondé sur des actions sur base du modèle de valorisation d'option Black-Scholes-Merton en utilisant les données de certains paramètres qui dépendent des attentes futures, y compris la durée de vie attendue des options à compter de la date d'attribution jusqu'à la date d'exercice, la volatilité des actions, et le taux de dividende attendu. Les estimations de ces paramètres sont effectuées afin d'utiliser le modèle de valorisation pour déterminer une charge pour chaque période de reporting et ne sont pas ajustées ultérieurement. Le Groupe estime également un taux d'annulation sur base de notre expérience historique, qui peut varier dans le temps. La juste valeur des unités d'actions restreintes est déterminée au cours de clôture des actions à la date d'émission des droits.

Dans le cas d'une modification des conditions d'un droit réglé en instrument de capitaux propres, la charge comptabilisée est la charge comme si les conditions n'avaient pas été modifiées. Néanmoins, une charge additionnelle est reconnue pour toute modification qui augmente la juste valeur du droit de paiements fondés sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon au membre du personnel telle qu'évaluée à la date de modification. Si un droit réglé en instruments de capitaux propres est annulé, cette transaction est traitée comme si les droits étaient acquis à la date d'annulation et toute charge non encore comptabilisée est comptabilisée immédiatement. Néanmoins, si un nouveau droit est échangé pour un droit annulé et désigné comme un droit de remplacement à la date d'attribution, les droits annulés et les nouveaux droits sont traités comme remplacement des droits originaux. Tout paiement reçu, diminué des frais de transactions directs, est crédité dans le capital social et prime d'émission au moment de l'exercice des options.

Y. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS MAIS PAS ENCORE EN VIGUEUR

Les normes et interprétations publiées à la date de publication des états financiers du Groupe mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur sont présentées ci-dessous. Le Groupe ne mentionne que les normes et interprétations qui auront probablement un impact sur sa situation financière, ses performances et/ou les informations à fournir. Le Groupe prévoit d'adopter ces normes, le cas échéant, lors de leur entrée en vigueur.

Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En janvier 2020, l'IASB a publié des amendements aux paragraphes 69 à 76 d'IAS 1 afin de préciser les conditions de classification des passifs en courants ou non courants. Ces amendements clarifient :

- ◆ Ce que l'on entend par un droit de reporter le règlement
- ◆ Qu'un droit de report doit exister à la fin de la période de reporting
- ◆ Cette classification n'est pas affectée par la probabilité qu'une entité exerce son droit de report
- ◆ Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'ont pas d'incidence sur sa classification

Les amendements sont applicables aux exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et doivent être appliqués rétroactivement. Le Groupe évalue actuellement l'impact que ces amendements auront sur la pratique actuelle.

Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS

En mai 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises – Référence au Cadre Conceptuel. Ces amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et s'appliquent de manière prospective.

Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue – Amendements à IAS 16

En mai 2020, l'IASB a publié « Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue », qui interdit aux entités de déduire du coût d'une immobilisation corporelle tout produit de la vente d'éléments produits en amenant cet actif à l'endroit et dans l'état nécessaire pour qu'il puisse fonctionner de la manière prévue par la direction. Au lieu de cela, une entité comptabilise le produit de la vente de ces éléments, et les coûts de production de ces éléments, en résultat.

Ces amendements sont applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022 et doivent être appliqués de façon rétrospective aux immobilisations corporelles mises à disposition pour être utilisées à compter du début de la période la plus ancienne présentée lorsque l'entité applique les amendements pour la première fois. Les amendements ne devraient pas avoir un impact significatif sur le Groupe.

Contrats déficitaires—Coût d'exécution du contrat

En mai 2020, l'IASB a publié des amendements à IAS 37 afin de préciser les coûts qu'une entité doit inclure lorsqu'elle évalue si un contrat est onéreux ou déficitaire. Les amendements appliquent une « approche des coûts directement liés ». Les coûts qui sont directement attribuables à un contrat de fourniture de biens ou de services comprennent à la fois les coûts différentiels et une allocation des coûts directement liés aux activités du contrat. Les frais généraux et administratifs ne sont pas directement liés à un contrat et sont exclus, sauf s'ils sont explicitement imputables à la contrepartie du contrat.

Les amendements entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022. Le Groupe appliquera ces amendements aux contrats pour lesquels il n'a pas encore rempli toutes ses obligations au début de l'exercice comptable au cours duquel il applique pour la première fois les amendements.

IFRS 9 Instruments financiers – Honoraires dans le critère des 10 % relatif à la décomptabilisation de passifs financiers

Dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles des normes IFRS pour 2018-2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 9. L'amendement clarifie les frais qu'une entité inclut lorsqu'elle évalue si les termes d'un nouveau passif financier ou d'un passif financier modifié sont substantiellement différents des termes du passif financier

initial. Ces frais comprennent uniquement ceux payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris les frais payés ou reçus par l'emprunteur ou le prêteur pour le compte de l'autre. Une entité applique l'amendement aux passifs financiers qui sont modifiés ou échangés à partir du début de l'exercice comptable au cours duquel l'entité applique l'amendement pour la première fois.

L'amendement s'applique aux exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, avec une application anticipée autorisée. Le Groupe appliquera les amendements aux passifs financiers qui sont modifiés ou échangés à partir du début de l'exercice au cours duquel l'entité applique l'amendement pour la première fois. Les amendements ne devraient pas avoir un impact significatif sur le Groupe.

2. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A. APERÇU

L'utilisation d'instruments financiers expose le Groupe aux risques suivants :

- ◆ risque de crédit ;
- ◆ risque de change ;
- ◆ risque de taux d'intérêt.
- ◆ risque de liquidité.

La présente note traite de l'exposition du Groupe à chacun des risques précités, les objectifs, politiques et procédures en matière d'évaluation et de gestion des risques mis en place par le Groupe, ainsi que la gestion du capital. Toute information quantitative complémentaire est disponible à travers des états financiers consolidés.

B. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque que le Groupe subit une perte financière si un client ou une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations contractuelles.

Aucune exposition significative n'est réputée exister en vertu de l'éventuelle non-exécution des contreparties à des instruments financiers, sauf pour les créances commerciales et autres créances détenues par le Groupe.

Dans la mesure où le groupe a grand nombre de clients répartis dans le monde, il n'existe qu'une concentration limitée des risques de crédit liés aux créances commerciales et autres créances.

Ce type de risque financier est géré de façon décentralisée.

Le Groupe enregistre une provision pour dépréciation qui représente le montant estimé des pertes encourues au titre des créances commerciales et autres créances (voir méthode comptable h) Instruments financiers et note 31).

C. RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est exposé à divers types de risque de change :

- ◆ risque de conversion ;
- ◆ risque économique ;
- ◆ risque transactionnel.

Le Groupe ne dispose actuellement d'aucune couverture documentée d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

L'exposition économique est le risque de voir la position concurrentielle de la société impactée par des variations des taux de change.

L'exposition transactionnelle porte sur les engagements contractuels en devises autres que la monnaie fonctionnelle.

Le Groupe dispose depuis 2007 d'une politique de gestion des risques précités.

Le risque économique peut être couvert au niveau de l'entité, à des conditions strictes et pour une durée limitée. La comptabilité de couverture de flux de trésorerie est ainsi appliquée.

Les expositions transactionnelles sont systématiquement couvertes si elles sont significatives.

D. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau de la dette financière nette consolidée du Groupe, avec pour objectif principale de garantir le coût à moyen terme.

À cette fin, le Groupe gère ce risque de façon centralisée, sur base des évolutions de sa dette financière nette consolidée. La connaissance de cette dette est conférée par un rapport régulier, décrivant la dette financière de chaque entité, y compris ses divers composants et caractéristiques.

Le département Trésorerie du Groupe émet régulièrement des avis sur le sujet à l'intention du Comité de direction.

Depuis la déconsolidation de Covia en 2020, les swaps de taux d'intérêt ne sont plus utilisés à fin décembre 2020. Le risque de taux d'intérêt était principalement concentré au sein de Covia puisque la majeure partie de notre dette financière était attribuable à cette filiale. Par conséquent, cet instrument de couverture n'est plus nécessaire dans le cadre de la stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt du Groupe.

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Afin de garantir la liquidité et la flexibilité financière à tout moment, le Groupe, en plus de sa trésorerie disponible, a recours à plusieurs lignes de crédit engagées et non engagées dans plusieurs devises

et pour des montants jugés adéquats aux vues des besoins de financement actuels et futurs. En outre, le Groupe a la possibilité d'utiliser l'affacturage comme source supplémentaire de liquidités.

3. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

A. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Acquisition d'Act&Sorb BVBA au 18 décembre 2019

Le 18 décembre 2019, le Groupe a obtenu le contrôle sur Act&Sorb BVBA, une start-up prometteuse basée en Belgique, qui développe un processus breveté pour produire du charbon actif enrichi en azote hautement performant à partir d'un flux de déchets abondant.

SCR Sibelco SA a payé une contrepartie totale de €1.0 million en trésorerie en décembre 2019 (la date d'acquisition) à InnoEnergy, afin d'acquérir 75 pourcents des droits de vote par le biais de l'acquisition de 24% des actions de cette société. Cette acquisition n'a pas engendré des coûts de transaction significatifs à l'acquisition.

La valeur comptable originale de l'actif net total de la société acquise s'élève à €0.1 million à la date d'acquisition. Le Groupe a choisi d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur à la date d'acquisition ce qui entraîne la comptabilisation de participations ne donnant pas le contrôle pour un montant de €3.2 millions. Ainsi, un goodwill provisoire de €4.1 millions a dû être affecté à des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables. Sur base d'une méthode d'exonération de redevance, une valeur totale de €4.1 millions a été affectée à la technologie en cours de développement par Act&Sorb.

Le tableau suivant donne un aperçu de la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition concernant l'acquisition d'Act&Sorb, à la suite de l'affectation finale du prix d'acquisition :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Valeur comptable avant l'acquisition	Ajustements à la juste valeur	Valeurs à la date d'acquisition
Immobilisations corporelles	16	39	-	39
Immobilisations incorporelles	17	71	4 059	4 130
Créances clients et autres débiteurs		28	-	28
Autres créances		(23)	-	(23)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		112	-	112
Total des actifs identifiables acquis		226	4 059	4 285
Emprunts et dettes financières		(7)	-	(7)
Dettes fournisseurs		(33)	-	(33)
Autres créditeurs		(78)	-	(78)
Total des passifs assumés		(118)	-	(118)
Actifs et passifs nets identifiables		108	4 059	4 167
Goodwill sur acquisition au taux de clôture	17	-	-	-
Actif net acquis		-	-	4 167
Contrepartie payée, satisfaite en espèces		-	-	1 000
Trésorerie (reçue)		-	-	(112)
Contribution d'achat totale nette		-	-	888
Intérêts minoritaires évalués à la juste valeur (représentant 76% des actions)		-	-	3 167

Etant donné qu'Act&Sorb est une start-up qui est encore en train de construire son usine de production, la société n'a pas encore contribué aux chiffres d'affaires du Groupe depuis son acquisition. La société a cependant déjà encouru certains coûts administratifs et financiers et a donc contribué à hauteur de €-0.7 million au résultat net du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Acquisition d'Euromineral LLC et de l'usine Kurdyumovsky d'Acid-proofed Products PJSC au 30 avril 2020

Le 12 décembre 2019, Sibelco Group (à travers de sa société holding « Watts Blake Bearn International Holdings BV » (ci-après « WBB ») a signé un contrat afin d'acquérir 100% des actions de deux nouvelles entités juridiques situées en Ukraine, actives dans le secteur de l'argile :

- ◆ Euromineral LLC (une société à responsabilité limitée)
- ◆ L'usine Kurdyumovsky d'Acid-Proofed Products PJSC, ci-après nommé "Kurdyumovsky"

Après avoir reçu l'autorisation de fusion des autorités ukrainiennes, l'acquisition a été formellement clôturée le 30 avril 2020 (date d'acquisition). Depuis ce moment, ces sociétés font officiellement partie du Groupe et ajouteront 8 millions de tonnes d'argile ukrainienne au Groupe.

À la clôture, WBB a versé un montant total de €20.5 millions en trésorerie et, de mai à septembre, un montant supplémentaire de €3 millions. En décembre 2020, une contrepartie conditionnelle est toujours ouverte pour un montant estimé de €0.4 million.

L'acquisition des deux sociétés s'est faite en une seule transaction et un seul SPA (Contrat d'achat et vente). L'acquisition d'une seule des deux entités n'aurait pas été possible, c'est pourquoi l'acquisition des deux entités est considérée comme l'acquisition d'une seule entreprise (production d'argile ukrainien) et une affectation du prix d'achat comme stipulé dans la norme IFRS 3 sera effectuée sur les deux sociétés – agissant comme une seule – ensemble.

La valeur comptable originale de l'actif net total des sociétés acquises s'élève à €5.3 millions à la date d'acquisition. Ainsi, un goodwill provisoire de €18.6 millions a dû être affecté à des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables. Une affectation détaillée du prix d'acquisition a été effectuée comme suit :

- ◆ Les immobilisations corporelles sont évaluées sur base d'une approche de coûts et en utilisant la méthode du coût de remplacement amorti. Il en résulte une juste valeur de €0.8 million pour les immobilisations corporelles.
- ◆ Pour les propriétés minières, une approche fondée sur le revenu a été utilisée, plus précisément la méthode des gains excédentaires sur plusieurs périodes (Multi-Period Excess Earnings Method (MEEM)). C'est une méthode d'actualisation des flux de trésorerie dans laquelle les flux de trésorerie futurs de carrières sont actualisés sur leur durée de vie économique et en déduisant les charges d'immobilisation (Capital Asset Charges – CAC's) pour les immobilisations corporelles, le fonds de roulement, la main-d'œuvre et les relations avec les clients. Cette évaluation a abouti à une juste valeur de €21.8 millions pour les propriétés minières.

- ◆ Pour les relations avec les clients, une approche fondée sur le revenu a été utilisée, plus précisément la méthode des gains excédentaires sur plusieurs périodes (Multi-Period Excess Earnings Method (MEEM)). C'est une méthode d'actualisation des flux de trésorerie dans laquelle les flux de trésorerie futurs de carrières sont actualisés sur leur durée de vie économique et en déduisant les charges d'immobilisation (Capital Asset

Charges – CAC's) pour les immobilisations corporelles, le fonds de roulement et la main-d'œuvre. Cette évaluation a abouti à une juste valeur de €0.6 million pour les relations avec les clients.

- ◆ Des impôts différés ont été comptabilisés sur tous les ajustements de juste valeur, ce qui a conduit à un passif d'impôt différé pour €4.1 millions.

Ainsi, l'affectation provisoire du prix d'acquisition a conduit aux effets suivants sur les actifs et passifs du Groupe :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Valeur comptable avant l'acquisition	Ajustements à la juste valeur	Valeurs à la date d'acquisition
Immobilisations corporelles	16	1 479	22 130	23 609
Immobilisations incorporelles	17	42	581	624
Autres actifs non-courants		3	-	3
Stocks		1 552	-	1 552
Créances clients		683	-	683
Autres créances		910	-	910
Trésorerie et équivalents de trésorerie		934	-	934
Total des actifs identifiables acquis		5 602	22 711	28 313
Provisions	28	(114)	-	(114)
Engagements vers le personnel		(13)	-	(13)
Autres créditeurs		(129)	-	(129)
Impôts différés passifs	20	-	(4 088)	(4 088)
Total des passifs assumés		(256)	(4 088)	(4 344)
Actifs et passifs nets identifiables		5 346	18 623	23 970
Goodwill sur acquisition au taux de clôture	17	-	-	-
Actif net acquis		-	-	23 970
Contrepartie payée, satisfaite en espèces		-	-	23 585
Considération conditionnelle		-	-	385
Trésorerie (reçue)		-	-	(934)
Contribution d'achat totale nette		-	-	23 036

Le Groupe a encouru des coûts de transaction à l'acquisition pour un montant de €0.3 millions.

un montant de €8.2 millions et aux résultats nets du Groupe pour un montant de €2.0 millions.

Les deux sociétés acquises en Ukraine ont contribué depuis leur acquisition le 30 avril 2020 au chiffre d'affaires du Groupe pour

Si l'acquisition avait eu lieu au début de 2020, l'impact sur le chiffre d'affaires et les résultats nets du Groupe aurait été respectivement de €11.1 millions et de €2.9 millions.

B. AFFECTATION FINALE DU PRIX D'ACQUISITION EN 2020 LIÉE AUX ACQUISITIONS RÉALISÉES EN 2019

Le 10 juillet 2019, le Groupe a acquis 100 pourcents des actions de Macoglass S.r.l., une société basée en Italie et spécialisée dans le recyclage de verre, pour une contrepartie de €13.4 millions.

Fin 2019, une affectation provisoire du prix d'acquisition a été effectuée conformément à IFRS 3. Au cours de l'année 2020 et pendant la période d'évaluation, aucun autre changement n'a été apporté à cette affectation provisoire du prix d'acquisition qui est ainsi devenue l'affectation finale du prix d'acquisition pour ce regroupement d'entreprises. Le Groupe n'a pas comptabilisé de goodwill restant.

Ainsi, l'affectation finale du prix d'acquisition a conduit aux effets suivants sur les actifs et passifs du Groupe :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Valeur comptable avant l'acquisition	Ajustements à la juste valeur	Valeurs à la date d'acquisition
Immobilisations corporelles	16	1 167	4 156	5 323
Immobilisations incorporelles	17	815	7 021	7 836
Stocks		556	-	556
Créances clients et autres débiteurs		1 848	-	1 848
Autres créances		478	-	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 203	-	2 203
Total des actifs identifiables acquis		7 067	11 177	18 244
Engagements vers le personnel	27	(293)	-	(293)
Dettes fournisseurs		(1 241)	-	(1 241)
Autres créditeurs		(193)	-	(193)
Impôts différés passifs	20	-	(3 117)	(3 117)
Total des passifs assumés		(1 727)	(3 117)	(4 844)
Actifs et passifs nets identifiables		5 340	8 060	13 400
Goodwill sur acquisition au taux de clôture	17	-	-	-
Actif net acquis		-	-	13 400
Contrepartie payée, satisfaite en espèces		-	-	13 400
Trésorerie (reçue)		-	-	(2 203)
Contribution d'achat totale nette		-	-	11 197

C. ACQUISITION DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Aucune acquisition significative de participations ne donnant pas le contrôle a été réalisée en 2020.

4. CESSIONS ET DÉCONSOLIDATION DE FILIALES ET AUTRES ACTIVITÉS

Cessions de filiales

Le 27 mars 2020, le Group a cédé sa participation dans QMAG Pty Ltd., l'activité de magnésie en Australie, à Refratechnik Holding GmbH. Tous les actifs et passifs concernés – y compris de la

trésorerie et des équivalents de trésorerie pour €3 millions – ont été déconsolidés du Groupe à compter de cette date. Ils étaient déjà classés en tant que détenus en vue de la vente en 2019.

Le tableau suivant présente l'impact de la cession :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020
Contrepartie en espèces reçue des acheteurs		36 517
Valeur comptable de la participation cédée dans QMAG		22 139
Bénéfice comptabilisé dans les coûts de financement nets	13	14 378

En décembre 2020, le Groupe a liquidé la société Sibelco Shanghai Minerals Co Ltd (CH) entraînant un bénéfice de liquidation de €1.3 millions – voir note 13 *Charges financières nettes sous la rubrique « Bénéfice sur la cession / liquidation des actifs financiers »*.

Pendant 2020 plusieurs sociétés ont été liquidées; tous les résultats de liquidation étaient de nature non significatif et se sont traduits par une perte totale de €0.4 million.

Déconsolidation de Covia Holdings Corporation le 29 juin 2020

Le 29 juin, le Conseil d'administration de Covia Holdings Corporation a décidé de déposer une demande d'être placée sous la protection du « Chapitre 11 » aux Etats-Unis. Les changements structurels dans l'industrie des agents de soutènement, l'impact du Covid-19 (entraînant une baisse du chiffre d'affaires et une chute importante des prix du pétrole) et les contrats onéreux sur les wagons de chemin de fer ont finalement conduit à cette décision. Le dépôt du Chapitre 11 signifie que les différents droits de propriété (droits de vote, droits aux dividendes) des actions que SCR-Sibelco SA détenait

dans Covia ont été suspendus jusqu'à la décision finale du tribunal. Le Groupe a donc perdu le contrôle de la société-mère (Covia Holdings Corporation) aux États-Unis et, par conséquent, celui de ses filiales au Canada, au Mexique et en Europe. Par conséquent, le Groupe a été obligé de déconsolider le groupe Covia de ses états financiers consolidés à partir du 29 juin 2020.

En décembre 2020, le tribunal s'est prononcé sur le Chapitre 11 et à compter de ce moment, les créiteurs de Covia sont devenus propriétaires de la société Covia réorganisée et le Groupe a perdu ses parts dans Covia Holdings Corporation.

Suite à la déconsolidation de Covia en juin 2020 et l'émergence ultérieure de Covia à la suite du Chapitre 11 en décembre 2020, le Groupe n'a plus d'obligations légales concernant la dette financière de Covia et pouvait donc décomptabiliser la totalité de l'emprunt bancaire pour €1.4 milliard et les dettes de location pour €0.3 milliard.

Le tableau suivant présente l'impact de la déconsolidation de Covia :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020
Contrepartie en espèces reçue des acheteurs		31 893
Valeur comptable de la participation cédée dans Covia Holdings Corporation		31 893
Bénéfice comptabilisé dans les coûts de financement nets	13	31 893

Le tableau suivant présente le bilan de clôture de Covia à la date de déconsolidation. Notez que le Groupe ne détenait que 65% des actions de Covia mais qu'il a appliqué la consolidation globale.

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Solde final de Covia au 29 juin 2020
Immobilisations corporelles	16	1 386 819
Immobilisations incorporelles sauf goodwill	17	34 327
Autres actifs non-courants		306
Stocks		101 299
Créances clients		113 156
Autres créances		45 178
Trésorerie et équivalents de trésorerie		223 487
Actifs d'impôt différé	20	33 109
Total des actifs déconsolidés		1 937 680
Emprunts et dettes financières		(1 410 896)
Obligations de location	32	(275 416)
Provisions à long terme	28	(144 146)
Engagements vers le personnel	27	(1 375)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		(97 367)
Autres passifs courants		(62 784)
Total des passifs déconsolidés		(1 991 984)
Actifs et passifs nets déconsolidés		(54 304)
Gains sur la perte de la dette nette de Covia		54 304
Perte liée à la cessation des intérêts minoritaires		(18 728)
Gains sur la perte de la dette nette de Covia à une participation de 65% :		35 576
Perte de recyclage de la réserve de couverture et de la réserve de conversion de devises		(2 884)
Autres		(799)
Bénéfice de la déconsolidation Covia		31 893

Covia a contribué en 2020 (et en 2019) aux résultats du Groupe comme suite :

Consolidated statement of profit or loss

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires	8	492 086	1 425 738
Coûts des ventes (-)	8	(442 210)	(1 341 857)
Bénéfice brut		49 876	83 880
Autres produits d'exploitation	9	1 146	9 257
Coûts administratifs et commerciaux (-)	8	(69 675)	(144 576)
Autres charges d'exploitation (-)	10	(15 052)	(1 336 566)
EBIT		(33 705)	(1 388 004)
Produits financiers	13	520	140 179
Charges financiers (-)	13	(54 252)	(123 458)
Bénéfice (Perte) avant charge d'impôt		(87 437)	(1 371 283)
Impôt sur le résultat	14	13 839	223 185
Bénéfice (Perte) de l'exercice		(73 599)	(1 148 098)
Attribuable aux:			
Actionnaires		(47 820)	(746 335)
Intérêts minoritaires	5	(25 778)	(401 763)
		(73 599)	(1 148 098)

5. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau suivant présente les informations financières liées aux filiales qui ont des participations ne donnant pas le contrôle. Les montants figurant ci-dessous ne reflètent pas les impacts de l'élimination des transactions intra-groupe :

Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle :

Nom	Pays de constitution et d'activité	2020	2019
Covia Holdings Corporation	États-Unis	-	35.00%
Minérale SA	Belgique	50.00%	50.00%
High Five NV	Belgique	50.00%	50.00%
Act&Sorb BVBA	Belgique	76.00%	-
LLC Silica Holdings	Pays-Bas	49.00%	49.00%
France Pare-Brise Recyclage SA	France	50.00%	50.00%
Ecopaté S.R.L.	Italie	10.00%	10.00%
Ecopiave S.R.L.	Italie	-	10.00%
Sibelco Minerales SA	Espagne	0.07%	0.07%
Ramenskiy GOK OJSC	Russie	0.96%	0.96%
Kvarsevye peski CJSC	Russie	0.96%	0.96%
Novoselovskoe GOK	Ukraine	51.65%	51.65%
Sibelco Japan Ltd	Japon	30.00%	30.00%

En juin 2020, le Groupe a déconsolidé sa participation dans Covia Holdings Corporation – voir note 4 *Cessions et déconsolidation de filiales et autres activités*. En septembre 2020, Ecopiave S.R.L. est devenue une filiale à 100% et en novembre 2020, cette société a fusionné avec Macoglass S.R.L.

Compte de résultats résumé à 100%

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires	642 739	1 531 086
Coûts des ventes (-)	(567 503)	(1 430 568)
Bénéfice brut	75 236	100 518
Autres produits d'exploitation	2 618	134 500
Coûts administratifs et commerciaux (-)	(77 364)	(151 310)
Autres charges d'exploitation (-)	(23 580)	(1 336 848)
EBIT	(23 089)	(1 253 139)
Produits financiers	841	16 153
Charges financiers (-)	(56 730)	(125 482)
Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt	(78 979)	(1 362 469)
Impôt sur le résultat	11 040	220 119
Bénéfice/(perte) de l'exercice	(67 938)	(1 142 350)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(26 414)	(401 268)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(199)	(415)

Etat résumé de la situation financière au 31 décembre à 100%

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Actifs	182 659	2 189 416
Actifs non-courants	103 447	1 562 213
Actifs courants	79 212	627 203
Passifs	94 614	2 124 292
Passifs non-courants	45 221	1 834 548
Passifs courants	49 393	289 744
Capitaux propres	88 045	65 124
Attribuable aux :		
Acctionnaires	82 444	49 314
Intérêts minoritaires	5 601	15 810

Information résumée des flux de trésorerie à 100%

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Comptant net lié aux activités opérationnelles	70 905	72 221
Comptant net utilisé dans les activités d'investissement	(32 674)	150 611
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement	(87 624)	(240 200)
Augmentation/(diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie	(49 393)	(17 368)

6. PARTENARIATS

A. CO-ENTREPRISES

Le Groupe détient une participation de 50 pourcents dans Ficarex SRO, une entité contrôlée conjointement active dans l'extraction et la transformation du sable de silice en République tchèque. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Le Groupe détient une participation de 50 pourcents dans Dansand A/S, une entité contrôlée conjointement active dans l'extraction et la transformation du sable de silice au Danemark. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

En 2020, le Groupe a acquis une participation de 49 pourcents dans Recyverre SAS, une coentreprise active dans le recyclage de verre flotté (float glass) en France. La participation du Groupe dans Recyverre SAS est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Les tableaux ci-dessous présentent le résumé des informations financières des co-entreprises sur base des états financiers IFRS et la réconciliation avec la valeur comptable dans les états financiers consolidés :

Etat résumé de la situation financière

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Actifs	93 511	79 173
Actifs non-courants	50 791	43 450
Actifs courants	42 720	35 723
Passifs	27 269	13 528
Passifs non-courants	2 593	2 611
Passifs courants	24 676	10 917
Capitaux propres	66 243	65 645
Valeur comptable de l'investissement	18 764	18 582

Compte de résultats résumé

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires	47 052	38 674
Coûts des ventes (-)	(30 681)	(24 263)
Bénéfice brut	16 371	14 411
Autres produits d'exploitation	109	115
Coûts administratifs et commerciaux (-)	(6 117)	(5 804)
EBIT	10 363	8 722
Produits financiers	125	319
Charges financiers (-)	(194)	(172)
Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt	10 294	8 869
Impôt sur le résultat	(2 763)	(1 812)
Bénéfice/(perte) de l'exercice	7 531	7 057
Quote-part du Groupe dans le résultat de l'exercice	3 016	2 751

Ficarex SRO, Dansand A/S et Recyverre SAS ne présentaient aucun passif éventuel ni aucun engagement pour investissement aux 31 décembre 2020 et 2019.

Pour plus d'informations sur ces parties liées, voir note 35 *Parties liées*.

B. ACTIVITÉS CONJOINTES

Le Groupe détient une activité conjointe significative, Jundu Mineração Ltda, active dans l'extraction et la transformation du sable de silice au Brésil. Le Groupe détient une quote-part de 50.0 pourcents et a droit à une quote-part proportionnelle dans les profits/pertes. Un jugement a été exercé afin de classer cette participation. Le Groupe a évalué ses droits et obligations associés à la participation et a conclu que l'accord conjoint Jundu Mineração Ltda qualifiait comme une activité conjointe.

7. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le Groupe possède plusieurs participations dans des entreprises associées, dont deux sont jugées significatives : Maffei Sarda Silicati SRL en Italie et Glassflake Limited, une société située au Royaume-Uni. Ces deux entreprises associées sont des entités privées non cotées en bourse.

Le Groupe détient une participation de 49.90 pourcents dans Maffei Sarda Silicati SRL, une société italienne active dans la production de sable feldspathique et de feldspath en Italie. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Le Groupe détient une participation de 25.10 pourcents dans Glassflake Limited, une société basée au Royaume-Uni active dans la fabrication d'un produit innovant à base de silice qui trouve une application dans les peintures, les revêtements et le plastique. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Les tableaux ci-dessous présentent le résumé des informations financières associées aux entreprises associées du Groupe :

Etat résumé de la situation financière

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Actifs	41 382	43 296
Actifs non-courants	17 635	17 843
Actifs courants	23 747	25 453
Passifs	14 970	17 454
Passifs non-courants	9 604	10 823
Passifs courants	5 365	6 631
Capitaux propres	26 413	25 842
Valeur comptable de l'investissement	11 530	11 195

Compte de résultats résumé

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires	34 580	36 935
Coûts des ventes (-)	(27 546)	(27 493)
Bénéfice brut	7 034	9 442
Autres produits d'exploitation	609	1 362
Coûts administratifs et commerciaux (-)	(4 495)	(5 540)
Autres charges d'exploitation (-)	(385)	(1 033)
EBIT	2 762	4 231
Produits financiers	45	36
Charges financiers (-)	(77)	(86)
Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt	2 730	4 181
Impôt sur le résultat	(796)	(1 214)
Bénéfice/(perte) de l'exercice	1 934	2 967
Quote-part du Groupe dans le résultat de l'exercice	853	933

Restrictions :

Le Groupe ne peut pas distribuer les bénéfices générés par ses participations dans des entreprises associées tant qu'il n'a pas obtenu l'accord des autres partenaires. Aucune autre restriction ne

s'applique à la capacité du Groupe à accéder aux actifs ou à les utiliser et à régler ses passifs au titre de ses participations dans des entreprises associées.

8. INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES, LES COÛTS DES VENTES ET DES CHARGES COMMERCIALES, ADMINISTRATIVES ET GÉNÉRALES

En juin 2020, Covia Holding Corporation ("Covia"), une filiale de Sibelco, a déposé une demande d'être placée sous la protection du « Chapitre 11 ». Par conséquent, la quote-part de Sibelco dans Covia a été déconsolidée au 30 juin 2020. Fin décembre 2020, Covia a émergé du Chapitre 11 et à compter de ce moment, les créanciers de Covia sont devenus propriétaires de la société Covia réorganisée. Dès lors, le Groupe a perdu ses parts dans Covia.

En mars 2020, le Groupe a vendu QMAG Pty Ltd – son activité de magnésie en Australie. En août 2019, le Groupe a cédé tous les actifs et passifs des activités de production de chaux et de calcaire en Australie, en Amérique du Sud et en Asie.

Suite à ces événements, le compte de résultats du Groupe de 2020 ne comprend qu'une demi-année des résultats de Covia et qu'un trimestre des activités de magnésie en Australie, tandis que le comptes 2019 comprennent une année complète de ces activités et 7 mois des activités de chaux et de calcaire.

La diminution du chiffre d'affaires s'explique principalement par plusieurs changements de périmètre de consolidation intervenus

en 2020 et 2019. L'impact principal provient de la déconsolidation de Covia (impact de €934 millions : €492 millions en 2020 par rapport à €1 426 millions en 2019), la vente de notre activité de Magnésie (impact de €93 millions : €19 millions en 2020 par rapport à €112 millions en 2019), et la vente de notre activité de chaux en 2019 (impact de €101 millions : €101 millions en 2019).

Chiffre d'affaires par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>		2020	2019
Ventes de biens		1 950 761	3 260 971
Prestations de services		24 370	33 547
Commissions		128	17
Contrats de construction		270	594
Total		1 975 529	3 295 130

Coût des ventes

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Charges de production		1 450 651	2 418 306
Variations de provisions	28	115	(2 430)
Variations de provisions de remise en état des sites et démantèlement		(140)	8 856
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles	16	142 510	279 756
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	17	5 685	21 832
Amortissements et pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs	32	22 131	92 930
Total		1 620 952	2 819 250

Charges commerciales, administratives et générales

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Charges administratives		242 917	337 022
Variations des provisions pour créances non recouvrables	31	3 697	4 143
Variations de provisions	28	(135)	5 552
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles	16	4 388	8 509
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	17	9 310	7 871
Amortissements et pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs	32	5 684	8 459
Total		265 861	371 556

9. AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Sous-produits		1 802	736
Redevances et locations		544	383
Subventions publiques		916	950
Gain sur vente d'immobilisations corporelles		26 504	15 967
Reprise des provisions	28	9 360	579
Autres produits opérationnels		17 144	23 286
Gain de change		1 140	-
Gain sur vente des actifs détenus en vue de la vente		4 928	-
Total		62 338	41 900

Les autres produits opérationnels s'élèvent à €62.3 millions.

Les revenus liés aux sous-produits proviennent principalement d'Amérique du Nord.

Le gain sur vente d'immobilisations corporelles comprend principalement l'expropriation d'un terrain en Chine (Changshu), la vente d'un terrain en Belgique et le gain sur la vente de plusieurs propriétés et équipements de l'ancienne filiale Covia, au Royaume-Uni et au Brésil.

Les autres produits opérationnels de l'exercice s'élèvent à €17.1 millions (2019 : €23.3 millions) et proviennent principalement du Luxembourg, de l'Allemagne, l'Australie et la Belgique. Ils comprennent les revenus générés par notre captive sur le traitement des réclamations d'assurance, des produits liés à des activités de remblayage et des produits de location.

Le gain sur cession d'actifs détenus en vue de la vente s'élève à €4.9 millions et provient principalement de plusieurs actifs vendus en Australie.

10. AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Perte sur vente d'immobilisations corporelles		1 609	651
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	16	1 293	1 100 504
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	17	1 639	28 781
Pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs	32	3 024	186 973
Additions aux provisions	28	14 586	42 757
Autres charges opérationnelles		34 933	56 081
Pertes de change		-	75
Perte sur variations de juste valeur des actifs détenus en vue de la vente		1 949	-
Total		59 032	1 415 822

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à €59.0 millions.

La perte sur vente d'immobilisations corporelles de €1.6 millions concerne essentiellement liée à des ventes en Australie (entre autres le site Pinkenba). Des pertes de valeur pour un montant total de €6.0 millions ont été comptabilisées, principalement en Ukraine, en Russie, aux Pays-Bas, en Corée du Sud et dans la filiale Covia qui a été déconsolidée au 30 juin 2020 - voir note 16 *Immobilisations*

corporelles et note 17 *Immobilisations incorporelles et goodwill* et note 32 *Contrats de location*.

Les additions aux provisions concernent essentiellement les provisions de restructuration (€11.9 millions), dont la majeure partie dans notre ancienne filiale Covia (€10.9 millions), les provisions pour litiges légaux amendes et pénalités (€2.7 millions) au Brésil et en Australie.

La majorité des autres charges opérationnelles (€34.9 millions) concerne entre autres Covia (€17.0 millions), des honoraires pour

la finalisation de la cession de notre activité de magnésie et les activités de cession en Australie (€12.6 millions).

11. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

En janvier 2020, le Groupe est parvenu à un accord pour vendre ses activités de magnésie en Australie (QMag). La vente, qui a eu lieu le 31 mars 2020, comprenait tant une usine de transformation que des actifs, réserves et ressources associés au site et des passifs associés. Ainsi, les actifs et passifs concernés ont été déjà classés comme étant détenus en vue de la vente dans les états financiers clôturés au 31 décembre 2019.

En plus, le Groupe a décidé de poursuivre sa sortie en Australie. Depuis 2019, un plan formel est en place pour la vente des actifs restants en Australie. La majeure partie de ceux-ci a été vendue dans le courant de 2020 et pour la partie restante, le processus est encore en cours et sera finalisé en 2021.

Les autres actifs et passifs détenus en vue de la vente comprennent des groupes d'actifs à être cédés et des actifs individuels en Belgique, au Thaïlande et en Indonésie.

Les actifs et passifs des activités des groupes destinés à être cédés sont valorisés au plus faible de la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente à la date de classification. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est basée sur le prix de transaction. Tout excédent de la valeur comptable par rapport à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisé comme perte de valeur.

Les principales catégories d'actifs et de passifs classés comme détenus en vue de la vente par groupe destiné à être vendu au 31 décembre sont comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Australie	Autre	2020	2019
Immobilisations corporelles	1 683	865	2 548	56 132
Droit d'utilisation des actifs	-	-	-	251
Stocks	1 861	527	2 388	33 508
Créances clients	-	803	803	12 033
Autres créances et actifs d'impôt courant	-	1 057	1 057	1 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	4 421
Actifs destinés à la vente	3 544	3 252	6 796	107 681
Emprunts et dettes financières	-	2 038	2 038	1 757
Provisions à long terme	4 131	-	4 131	23 856
Engagements vers le personnel	-	162	162	129
Autres passifs non-courants	-	-	-	4
Autres passifs courants	-	506	506	13 790
Passifs qualifiés comme détenus en vue de la vente	4 131	2 707	6 838	39 536

12. CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Salaires		299 175	470 497
Cotisations sociales obligatoires		47 299	61 165
Paiements fondés sur des actions		1 651	9 076
Autres frais de personnel		48 406	86 708
Cotisations au titre de régimes à cotisations définies		10 124	13 194
Coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi	27	3 352	5 526
Charges pour indemnités de cessation d'emploi	27	267	84
Charges liées aux autres régimes à prestation définies	27	(1)	124
Charges liées aux autres avantages du personnel (pas liées aux régimes à prestations définies)	27	108	(1 632)
Total		410 381	644 741
Équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre		5 186	8 181

Les charges de personnel sont comptabilisées comme suit dans le compte de résultats :

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Coûts des ventes	272 799	439 078
Charges commerciales, administratives et générales	137 581	205 663
Total	410 381	644 741

13. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Produits d'intérêt de trésorerie et équivalents de trésorerie		1 756	4 711
Revenus des participations		10	16
Bénéfice sur la cession/liquidation des actifs financiers	4	47 807	187 427
Autres bénéfices des produits financiers		534	12 983
Produits financiers		50 108	205 137
Charges d'intérêts sur passifs financiers		(46 095)	(104 375)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives		(10 129)	(20 667)
Pertes nettes de change		(409)	(2 084)
Variation nette de la juste valeur des dérivés et actifs financiers		-	176
Désactualisation	28	(7 581)	(12 832)
Variation du taux d'actualisation	28	(7 270)	(2 510)
Charges d'intérêts nettes des plans de retraite	27	(1 861)	(3 431)
Perte sur la cession/liquidation d'actifs financiers	4	(544)	(3 985)
Autres charges des produits financiers		(7 144)	(15 144)
Charges financières		(81 033)	(164 852)
Charges financières nettes		(30 925)	40 285

Les produits d'intérêt comprennent essentiellement les intérêts reçus par Covia (respectivement €1.4 millions en 2020 et €3.9 millions en 2019).

Le gain sur vente/liquidation d'actifs financiers en 2020 concerne principalement le gain sur la déconsolidation de Covia Holdings Corporation pour €31.9 millions et le gain sur la vente de QMAG Pty Ltd pour €14.4 millions. En 2019, le gain concernait principalement le gain sur la vente des activités de chaux et de calcaire en Asie, Australie et Amérique du Sud pour €62.4 millions, le gain sur la vente de Covia Lime LLC (y compris l'activité de chaux Calera à Alabama, Etats-Unis) pour €75.5 millions et le gain sur la vente de Winchester & Western Railroad Company, un carrefour ferroviaire aux Etats-Unis, pour €48.7 millions.

Les charges d'intérêts pour 2020 comprennent €41.7 millions lié l'emprunt à terme de €1.4 milliards de Covia. En juin 2020, Covia a été déconsolidé des états financiers consolidés (voir note 4 *Cessions et déconsolidation de filiales et autres activités*). La dette de €1.4 milliard a été entièrement décomptabilisée. Suite l'émergence ultérieure de Covia à la suite du Chapitre 11 en décembre 2020, Sibelco a perdu sa quote-part dans Covia et elle est entièrement libérée de toute responsabilité ou obligation liée à la dette.

Les charges d'intérêts sur les obligations locatives concernent essentiellement Covia pour un montant de €8.3 millions.

Le déricotage de l'actualisation des provisions et la variation du taux d'actualisation des provisions concerne la réhabilitation et le démantèlement – voir note 28 *Provisions*.

Les autres charges financières comprennent principalement l'amortissement jusqu'en juin 2020 des frais financiers capitalisés associés à l'emprunt à terme de Covia pour €2.2 millions (2019 : €8.9 millions) – voir note 26 *Emprunts et dettes financières*. Le restant comprend des frais bancaires et des frais de transaction contractuels.

14. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Comptabilisés dans le compte de résultats

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Exercice actuel		21 704	40 443
Ajustements au titre des exercices précédents		(27 027)	(709)
Charge d'impôt courant		(5 323)	39 734
Constatation et reprise de différences temporelles		14 484	(346 007)
Utilisation des pertes fiscales précédemment comptabilisés		565	23 359
Reconnaissance de pertes fiscales de l'année en cours		(2 376)	(2 446)
Variation du taux d'impôt		-	(816)
Variation des différences temporelles non comptabilisées		5 853	136 031
Reconnaissance des déficits fiscaux antérieurs non comptabilisés		(85)	(2 464)
Charge (produit) d'impôt différé	20	18 441	(192 343)
Charges d'impôt dans le compte de résultat		13 118	(152 609)

Réconciliation du taux d'impôt effectif

<i>En milliers d'euros</i>	2020	%	2019	%
Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt	64 965	-	(1 225 630)	-
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (nette d'impôt)	(3 869)	-	(3 684)	-
Bénéfice avant charge d'impôt et avant la quote-part du résultat des participations mises en équivalence	61 096	-	(1 229 314)	-
Charge d'impôt applicable à la Société	15 274	25.00%	(363 631)	(29.58%)
Impact des taux d'impôt des juridictions étrangères	3 247	5.31%	98 432	8.01%
Variation du taux d'impôt	-	-	(816)	(0.07%)
Effet du taux d'impôt sur bénéfices particuliers	(11 390)	(18.64%)	(27 308)	(2.22%)
Charges non déductibles	4 843	7.93%	14 003	1.14%
Précomptes sur les dividendes et partie non exemptée des dividendes	1 180	1.93%	1 765	0.14%
Produits non imposables	(6 120)	(10.02%)	(3 494)	(0.28%)
Abattements fiscaux	(3 405)	(5.57%)	(11 361)	(0.92%)
Utilisation des déficits fiscaux antérieurs non comptabilisés	(9 507)	(15.56%)	(17 775)	(1.45%)
Reconnaissance des déficits fiscaux antérieurs non comptabilisés	(85)	(0.14%)	(2 464)	(0.20%)
Déficit fiscal de l'année pour lequel aucun impôt différé n'a été comptabilisé	37 354	61.14%	23 245	1.89%
Ajustements de l'impôt provisionné sur des exercices antérieurs	(27 027)	(44.24%)	(709)	(0.06%)
Variation des différences temporelles non comptabilisées	5 853	9.58%	136 031	11.07%
Autres	2 900	4.75%	1 473	0.12%
Total	13 118	21.47%	(152 609)	(12.41%)

L'impact du taux d'impôt sur des gains spécifiques concerne la cession de QMAG et la déconsolidation de Covia (voir note 4

Cessions et déconsolidation de filiales et autres activités). A ce

moment, les réserves, y compris les écarts de conversion de change, sont reprises. Cela a entraîné un gain net qui n'est pas imposable.

Les pertes fiscales de l'année en cours non comptabilisées concernent SCR-Sibelco SA, Maasgrit BV et Covia. Ceci est

partiellement compensée par le bénéfice d'impôt « Cares Act » comptabilisé par Covia et présenté dans « Sous-/ (sur-) provisionné dans les années antérieures ».

15. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE

Les actifs d'impôt exigible de €19.2 millions (2019 : €34.1 millions) représentent le montant des impôts sur le résultat récupérable au titre du profit des exercices actuels et précédents qui excèdent les paiements.

Les passifs d'impôt exigibles de €10.3 millions (2019 : €11.6 millions) représentent les charges additionnelles estimées des impôts sur le résultat.

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Terrains et constructions	Propriétés minières	Équipement et matériel	Immobilisations en cours	2020	2019
Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		1 167 137	1 609 394	3 367 825	217 215	6 361 571	6 620 808
Reclassification vers droit d'utilisation des actifs		-	-	-	-	-	(16 863)
Acquisitions		6 489	3 413	16 488	91 404	117 794	184 612
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	3	25	22 760	863	-	23 648	5 323
Cessions et désaffectations		(723 619)	(1 254 898)	(1 604 276)	(104 051)	(3 686 845)	(260 672)
Transferts		23 190	(7 883)	63 011	(78 214)	104	403
Variation de la composante liée à la remise en état des sites/ démantèlement d'actifs	28	-	9 635	29 680	-	39 314	29 612
Reclassification vers actifs détenus en vue de la vente	11	(3 996)	(19 943)	(14 582)	295	(38 226)	(313 404)
Écarts de change		(41 821)	(32 836)	(93 540)	(16 221)	(184 418)	113 204
Autres		(17 731)	(1 657)	(485)	706	(19 167)	(1 451)
Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		409 673	327 984	1 764 982	111 135	2 613 775	6 361 571

Amortissements et pertes de valeur

Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		(729 426)	(870 324)	(2 637 756)	(41 143)	(4 278 649)	(3 288 304)
Reclassification vers droit d'utilisation des actifs		-	-	-	-	-	2 386
Amortissements	8	(21 904)	(24 583)	(102 177)	-	(148 665)	(289 598)
Pertes de valeur	8, 10	(671)	2 986	(1 841)	-	474	(1 089 209)
Cessions et désaffectations		454 257	684 363	1 247 516	40 123	2 426 259	164 050
Transferts		(24)	(98)	188	14	79	11
Reclassification vers actifs détenus en vue de la vente	11	3 975	23 297	14 461	159	41 892	257 272
Écart de change		22 213	24 021	73 544	160	119 938	(37 791)
Autres		19 365	(2 646)	1 595	(16)	18 299	2 534
Solde à la fin de l'exercice		(252 214)	(162 984)	(1 404 471)	(702)	(1 820 369)	(4 278 649)
Valeur comptable au 1^{er} janvier telle que publiée		437 711	739 070	730 069	176 072	2 082 922	3 332 504
Valeur comptable au 31 décembre		157 460	164 999	360 512	110 433	793 405	2 082 922

Acquisitions

Les acquisitions effectuées pendant l'exercice concernent principalement des acquisitions d'actifs en cours de construction et comprennent la construction de nouvelles usines et l'extension de facilités (p.ex. nouveaux moulins, trieurs, remplacement d'anciennes facilités) en Europe (principalement Royaume-Uni, Turquie, France, Italie, Espagne, Norvège et les Pays-Bas) et en Amérique du Nord.

Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises

Le 30 avril 2020, le Groupe a acquis 100 pourcents des droits de vote d'Euromineral LLC et Kurdyumovsky d'Acid-Proofed Products PJSC (voir note 3 *Regroupements d'entreprises et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle*). A la suite de l'affectation du prix d'acquisition, les immobilisations corporelles (principalement des propriétés minières et des équipements de transformation) ont été comptabilisées à leur juste valeur dans l'état de la situation financière du Groupe.

En plus, le 18 décembre 2019, le Groupe a acquis 75 pourcents des droits de vote d'Act&Sorb BVBA par le biais de l'acquisition de 25 pourcents des actions de cette société – voir note 3 *Regroupements d'entreprises et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle*.

Cessions et désaffectations

Le 30 juin 2020, l'ancienne filiale Covia a été déconsolidée et les immobilisations corporelles de Covia ont donc été désinvesties tant en coût d'acquisition (€3 527 millions) qu'en amortissements et pertes de valeurs comptabilisés (€2 278 millions) – voir note 4 *Cessions et déconsolidation de filiales et autres activités*.

Variation de la composante d'actif

Depuis 2015, notre politique contient des exigences détaillées relatives à la planification des fermetures, chaque actif étant tenu d'établir un plan de fermeture dans le cadre de son plan de durée de vie des actifs. Tous les plans de fermeture pour la remise en état des sites et le démantèlement d'unités d'exploitation ont été développés en 2017. Ainsi, l'exercice 2020 ne comprend que des ajustements à ces plans afin de refléter la meilleure estimation. En outre, la variation de la composante d'actif est impactée par la mise à jour annuelle des hypothèses sous-jacentes (taux d'inflation et taux d'actualisation).

Reclassification vers les actifs détenus en vue de la vente

La reclassification vers les actifs détenus en vue de la vente concerne la reclassification de notre groupe d'actifs destinés à être cédés – voir note 11 *Actifs détenus en vue de la vente*.

Amortissements et pertes de valeur comptabilisés

En milliers d'euros	Note	2020	2019
Coûts des ventes	8	142 510	279 756
Coûts administratifs et commerciaux	8	4 388	8 509
Autres charges opérationnelles	10	1 293	1 090 542
Total		148 191	1 378 807

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à des tests de dépréciation des immobilisations corporelles – voir note 17 *Immobilisations incorporelles et goodwill* – à la suite du test annuel obligatoire sur les unités génératrices de trésorerie contenant du goodwill. Sur base de ce test obligatoire, aucune perte de valeur n'a été constatée en 2020.

Chaque année, le Groupe évalue s'il existe des indicateurs signalant la nécessité de déprécier des actifs. Des actifs individuels (unités de production, moulins, fours, etc.) peuvent faire l'objet de tests de dépréciation quand les événements suivants se déclenchent :

- ◆ Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production) a subi des dommages matériels (par exemple, incendie ou catastrophe naturelle);
- ◆ Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production) est inutilisé;
- ◆ La direction a un plan afin d'abandonner ou de réaligner l'orientation stratégique d'actifs individuels ou de groupes

d'actifs (unité(s) de production) à cause de leurs performances économiques insatisfaisantes;

- ◆ Les décisions prises par des autorités locales qui réduisent ou limitent les droits du Groupe sur des actifs et qui ont un impact sur les valeurs de marché.

A la suite de la survenance d'indicateurs de dépréciation internes et externes, le Groupe a revu la valeur comptable d'actifs spécifiques, groupe d'actifs ou UGT – voir note 17 *Immobilisations incorporelles et goodwill*. Sur base de ces revues, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur totale de €5.3 millions en 2020, dont €0.5 million sur les immobilisations corporelles (2019 : €1.1 milliard), €1.9 millions sur les immobilisations incorporelles – voir note 17 *Intangible assets and goodwill*, et €3.0 millions sur des actifs au titre du droit d'utilisation – voir note 32 *Contrats de location*.

La charge d'amortissement et les pertes de valeur sont comptabilisées comme suit dans le compte de résultats :

En milliers d'euros	2020	2019
Test de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie (= UGT) incluant des goodwill	-	-
Perte de valeur fondée sur des indicateurs des pertes de valeur internes et externes	474	1 089 209
Perte de valeur totale des immobilisations corporelles	474	1 089 209

Restrictions

Les restrictions sur la propriété et les immobilisations corporelles données en garantie pour sécuriser les passifs s'élevaient à 0 au 31 décembre 2020 et 2019.

17. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Droits d'exploitation et coûts P&E	Goodwill	Frais de développement	Autres	2020	2019
Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		192 010	339 106	5 817	196 325	733 259	783 788
Reclassification vers droit d'utilisation des actifs		-	-	-	-	-	(35 989)
Acquisitions		360	-	127	8 093	8 580	21 948
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	3	42	-	71	4 640	4 754	7 836
Cessions		(7 432)	(272 409)	-	(88 480)	(368 321)	(57 823)
Transferts		-	(10)	-	-	(10)	4
Écarts de change		(17 156)	(6 334)	(184)	(1 466)	(25 140)	16 127
Autres		(165)	(3 845)	-	(2 904)	(6 914)	(2 632)
Solde à la fin de l'exercice		167 659	56 508	5 831	116 208	346 206	733 259

Amortissements et pertes de valeur

Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		(130 160)	(324 279)	(5 760)	(128 383)	(588 583)	(567 971)
Reclassification vers droit d'utilisation des actifs		-	-	-	-	-	4 459
Amortissements	8	(1 627)	-	(114)	(13 017)	(14 758)	(29 647)
Pertes de valeur	8, 10	(1 876)	-	-	-	(1 875)	(27 600)
Cessions		148	272 401	-	61 522	334 070	41 642
Transferts		-	9	-	-	9	-
Écarts de change		9 843	6 081	184	896	17 003	(10 632)
Autres		92	3 845	-	1 895	5 832	1 166
Solde à la fin de l'exercice		(123 580)	(41 944)	(5 689)	(77 087)	(248 300)	(588 583)
Valeur comptable au 1^{er} janvier telle que publiée		61 850	14 827	57	67 942	144 676	215 817
Valeur comptable au 31 décembre		44 079	14 564	141	39 121	97 905	144 676

Acquisitions

Les acquisitions dans les Autres immobilisations incorporelles en 2020 (€8.1 millions) comprennent principalement les investissements dans un nouveau système ERP pour le Groupe. C'est également la principale explication des acquisitions dans les Autres immobilisations incorporelles en 2019 (€21.9 millions).

Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises

En 2020, les acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises (€4.8 millions) concernent la technologie (comprise dans les autres immobilisations incorporelles) d'Act&SorB BVBA pour un montant de €4.1 millions et les relations avec des clients (comprises dans les autres immobilisations incorporelles) en Ukraine (Euromineral

et Kurdyumovsky) pour un montant de €0.6 million (voir note 3 *Regroupements d'entreprises et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle*).

Cessions

La ligne cessions comprend essentiellement l'impact de la déconsolidation de Covia Holdings Corporation (voir note 4 *Cessions et déconsolidation de filiales et autres activités*).

Amortissements et pertes de valeur comptabilisés

Chaque année, le Groupe évalue s'il existe des indicateurs signalant la nécessité de déprécier des actifs – voir note 16 *Immobilisations corporelles*.

Au cours de l'année clôturée en décembre 2020, un indicateur de perte de valeur a révélé qu'une usine en Russie devait être dépréciée. La valeur comptable de cette usine dépassait de €3.9 millions la

valeur recouvrable. Cette perte de valeur a ensuite été attribuée aux équipements de transformation (€2.3 millions) (voir note 16 *Immobilisations corporelles*) et aux droits miniers (€1.6 million).

La charge d'amortissement et les pertes de valeur d'actifs sont comptabilisées comme suit dans le compte de résultats :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Coûts des ventes	8	5 699	21 832
Coûts administratifs et commerciaux	8	9 324	7 871
Autres charges opérationnelles	10	1 639	27 544
Total		16 661	57 247

Test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie comprenant du goodwill

La valeur comptable du goodwill se présente comme suit par groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) :

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Espagne	8 573	8 573
Royaume-Uni	4 642	4 905
France	1 350	1 350
Total	14 564	14 828

Le goodwill acquis d'un regroupement d'entreprises est affecté dès la date d'acquisition aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui s'attendent à bénéficier des synergies créées par le regroupement.

Une unité génératrice de trésorerie correspond à une unité d'exploitation, c'-à-d. le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Une unité comprend (une collection) des sites et des facilités appartenant au même centre de profit.

Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Un groupe d'UGT peut représenter une entité légale, un pays, une activité opérationnelle ou un secteur opérationnel (IFRS 8). Le goodwill est soumis à un test de dépréciation à un niveau qui reflète la façon dont une entité gère ses activités et auquel le goodwill serait naturellement lié. Un groupe d'UGT ne peut pas être plus grand qu'un secteur opérationnel tel que défini au paragraphe 5 d'IFRS 8 correspondant aux activités opérationnelles du Groupe :

- ◆ Environnement de construction
- ◆ Solutions en matière de revêtement, polymères et chimiques
- ◆ Solutions en matière de verre
- ◆ Solutions en matière d'eau et d'environnement

Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Pour les tests de dépréciation, la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT comprenant du goodwill est comparée à la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Des actifs individuels (unités de production, moulins, fours, etc.) peuvent faire l'objet de tests de dépréciation quand les événements suivants se déclenchent :

- ◆ Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production) a subi des dommages matériels (par exemple, incendie ou catastrophe naturelle);
- ◆ Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production) est inutilisé;
- ◆ La direction a un plan afin d'abandonner ou de réaligner l'orientation stratégique d'actifs individuels ou de groupes d'actifs (unité(s) de production) à cause de leurs performances économiques insatisfaisantes ;
- ◆ Les décisions prises par des autorités locales qui réduisent ou limitent les droits du Groupe sur des actifs et qui ont un impact sur les valeurs de marché.

Lorsque la valeur comptable d'un actif individuel ou d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré avoir subi une perte de valeur et il est déprécié à sa valeur recouvrable (perte de valeur).

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe un indice qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont actualisés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation après impôts (sur base du coût moyen pondéré de capital (WACC)) qui reflète les appréciations actuelles de marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les taux d'actualisation sont revus annuellement. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur base de transactions de marché récentes. Si de telles transactions ne peuvent pas être identifiées, un modèle de valorisation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés avec des multiples de valorisation, cours de bourse pour des sociétés cotées ou tout autre indicateur de juste valeur disponible.

Le Groupe effectue ses calculs de dépréciation sur base de budgets détaillés et de projections, préparés séparément pour chaque UGT du Groupe à laquelle des actifs individuels sont affectés. Ces budgets et projections couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour les flux de trésorerie futurs au-delà de la cinquième année.

Pour les actifs autre que le goodwill, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un indice qu'une perte de valeur comptabilisée auparavant ait diminué ou n'aurait plus lieu d'être. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est estimée. Une perte de valeur comptabilisée auparavant n'est

reprise qu'à la suite d'une modification des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable depuis que la dernière perte de valeur a été comptabilisée. La reprise de perte de valeur est limitée afin que la valeur comptable de l'actif soit augmentée jusqu'à l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de telle manière que la valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs.

Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation au 30 septembre et lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être dépréciée.

Une dépréciation est déterminée pour le goodwill sur base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle le goodwill est associé. Si la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur affectées au goodwill ne peuvent pas être reprises.

Le coût moyen pondéré du capital va de 5.49 pourcents à 6.20 pourcents en valeur nominale pour les tests de dépréciation du goodwill effectués en 2020 :

Coût moyen pondéré du capital (WACC) utilisé pour les tests de perte de valeur lors de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020

Taux d'actualisation pour les tests de perte de valeur	Espagne	Royaume-Uni	France
Ratios cibles du Groupe			
% dette	25%	25%	25%
% capitaux propres	75%	75%	75%
Coût de la dette Sibelco			
Taux sans risque = Rt	0.44%	0.47%	(0.10%)
Écart de taux de défaut (BBB)	1.86%	1.86%	1.86%
Taux d'imposition	25.00%	19.00%	28.00%
Coût de la dette après impôt	1.73%	1.89%	1.27%
Coût de Sibelco equity = Rt + β. Em			
Taux sans risque = Rt	0.44%	0.47%	(0.10%)
Beta = β	1.18	1.19	1.17
Prime de taille	-	-	-
Prime de risque de marché = Em	6.00%	6.00%	6.00%
WACC - nominal	6.05%	6.20%	5.49%

Coût moyen pondéré du capital (WACC) utilisé pour les tests de perte de valeur lors de l'exercice clôturé au 31 décembre 2019

Taux d'actualisation pour les tests de perte de valeur	Covia	Espagne	Royaume-Uni	France
Ratios cibles du Groupe				
% dette	54%	25%	25%	25%
% capitaux propres	46%	75%	75%	75%
Coût de la dette Sibelco				
Taux sans risque = Rt	2.41%	0.93%	1.03%	0.30%
Écart de taux de défaut (BBB)	10.00%	1.85%	1.85%	1.85%
Taux d'imposition	27.00%	25.00%	19.00%	31.00%
Coût de la dette après impôt				
Coût de Sibelco equity = Rt + β. Em				
Taux sans risque = Rt	2.41%	0.93%	1.03%	0.30%
Beta = β	1.80	1.06	1.08	1.05
Prime de taille	1.00%			
Prime de risque de marché = Em	6.00%	6.00%	6.00%	6.00%
WACC - nominal				
	11.43%	6.00%	6.21%	5.30%

Les calculs ci-dessus sont validés par comparaison avec des multiples de valorisation.

Une augmentation de 1.0 pourcent du taux utilisé pour actualiser les futurs flux de trésorerie et les valeurs terminales dans le cadre du test sur le goodwill n'aurait conduit à aucune perte de valeur supplémentaire étant donné que la marge de manœuvre est encore suffisante.

Une augmentation de 1.0 pourcent du taux utilisé pour actualiser les futurs flux de trésorerie et les valeurs terminales dans le cadre du test sur l'usine dépréciée en Russie aurait conduit à une perte de valeur supplémentaire de cette usine de €0.2 millions.

18. PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Valeur comptable au 1^{er} janvier		29 776	27 914
Acquisition de Recyverre		1 470	-
Résultat de l'exercice		3 869	3 684
Dividendes		(3 926)	(2 206)
Variations de taux de change		(893)	373
Autres		(1)	12
Valeur comptable au 31 décembre		30 294	29 777
Attribuable aux :			
Participations dans des partenariats	6	18 764	18 582
Participations dans des entreprises associées	7	11 530	11 195

La quote-part du Groupe dans le résultat de ses entreprises associées et co-entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 s'élève à un bénéfice de €3.9 millions (2019 : €3.7 millions de bénéfice)

– voir notes 6 *Partenariats* et 7 *Participations dans des entreprises associées*).

19. ACTIFS FINANCIERS

Actifs financiers non courants

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Prêts à des tiers, au coût amorti		13	35
Prêts aux participations associées	35	544	557
Dérivés de change	31	-	2
Autres		3 199	4 189
Actifs financiers non courants		3 756	4 783

Actifs financiers courants

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Prêts à des tiers, au coût amorti		213	320
Dérivés de change	31	1 531	1 569
Autres		89	89
Actifs financiers courants		1 834	1 978

20. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Actifs 2020	Actifs 2019	Passifs 2020	Passifs 2019	NET 2020	NET 2019
Immobilisations corporelles	(8 039)	(9 832)	45 191	191 051	37 152	181 219
Droit d'utilisation des actifs	(124)	-	12 925	-	12 801	-
Immobilisations incorporelles	(12 177)	(28 690)	15 257	18 044	3 080	(10 646)
Actifs financiers	(94)	(4 707)	312	2 642	218	(2 065)
Stocks	(3 779)	(7 430)	1 073	949	(2 706)	(6 481)
Créances clients et autres débiteurs	(2 536)	(2 702)	2 230	1 218	(306)	(1 484)
Emprunts et dettes financières	(2 309)	(91 273)	618	512	(1 691)	(90 761)
Obligations de location	(11 471)	-	16	-	(11 455)	-
Provisions	(36 577)	(37 673)	7 327	6 430	(29 250)	(31 243)
Engagements envers le personnel	(11 848)	(22 743)	-	-	(11 848)	(22 736)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(3 618)	(12 753)	1 104	1 244	(2 514)	(11 509)
Autres	(94)	(3 546)	245	829	152	(2 717)
Déficits fiscaux reportables	(57 944)	(79 218)	-	-	(57 944)	(79 218)
Dettes/(créances) fiscales	(150 613)	(300 567)	86 299	222 920	(64 314)	(77 641)
Compensation	66 394	196 209	(66 394)	(196 209)	-	-
Dettes/(créances) fiscales nettes	(84 219)	(104 358)	19 905	26 711	(64 314)	(77 641)

Variations des différences temporelles au cours de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Solde au 31 déc. 2019	Comptabilisé en résultats	Comptabilisé en capitaux propres/AERG	Acquis lors de regroupements d'entreprises	Désinves- tissements	Reclasse- ments	Écarts de change	Solde au 31 déc. 2020
Immobilisations corporelles		181 217	(1 292)	-	4 088	(134 201)	(11 267)	(1 393)	37 152
Droit d'utilisation des actifs		-	2 427	-	-	-	10 351	23	12 801
Immobilisations incorporelles		(10 646)	1 314	-	-	13 417	1	(1 006)	3 080
Actifs financiers		(2 065)	2 270	-	-	-	-	13	218
Stocks		(6 480)	1 656	-	-	2 092	(6)	32	(2 706)
Créances clients et autres débiteurs		(1 484)	760	-	-	373	11	34	(306)
Emprunts et dettes financières		(90 761)	9 609	(21)	-	76 806	2 102	574	(1 691)
Obligations de location		-	(9 538)	-	-	-	(1 877)	(40)	(11 455)
Provisions		(31 242)	(129)	46	-	1 155	(67)	987	(29 250)
Engagements envers le personnel		(22 735)	4 347	(2 787)	-	9 049	-	277	(11 848)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		(11 509)	(829)	(26)	-	9 826	(4)	28	(2 514)
Autres		(2 719)	7 193	1 514	-	1 526	(7 800)	436	152
Déficits fiscaux reportables		(79 217)	653	-	-	20 758	(229)	92	(57 944)
Total	3, 14	(77 641)	18 441	(1 273)	4 088	800	(8 785)	58	(64 313)

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Solde au 31 déc. 2018	Changement de méthodes comptables (IFRS 16)	Comptabilisé en résultats	Comptabilisé en capitaux propres/AERG	Acquis lors de regroupements d'entreprises	Reclasse- ments	Écarts de change	Solde au 31 déc. 2019
Immobilisations corporelles		325 665	89 021	(244 525)	2	1 457	1 292	8 305	181 217
Immobilisations incorporelles		(26 092)	-	13 569	-	1 959	57	(139)	(10 646)
Actifs financiers		17 185	-	(19 249)	-	-	-	(1)	(2 065)
Stocks		(3 654)	-	(2 839)	-	-	(9)	22	(6 480)
Créances clients et autres débiteurs		(964)	-	(67)	-	(2)	(379)	(72)	(1 484)
Emprunts et dettes financières		(1 601)	(89 021)	(1 088)	50	(70)	-	969	(90 761)
Provisions		(52 490)	-	23 264	-	(227)	(1 195)	(594)	(31 242)
Engagements envers le personnel		(18 254)	-	(7 024)	(4 912)	-	7 711	(256)	(22 735)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		2 445	-	(14 175)	(45)	-	(94)	360	(11 509)
Autres		2 575	-	(10 683)	(4 302)	-	9 509	182	(2 719)
Déficits fiscaux reportables		(146 353)	-	68 956	9	-	188	(2 017)	(79 217)
Total	3, 14	98 462		(193 861)	(9 198)	3 117	17 080	6 759	(77 641)

Actifs et passifs d'impôt différé non comptabilisés

Des actifs d'impôt différé, pour un montant de €116.4 millions, liés aux pertes fiscales et crédits d'impôt, n'ont pas été comptabilisés (2019 : €185.1 millions), parce qu'il est improbable que le Groupe disposerait de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces avantages pourraient être imputés. La majorité des pertes fiscales n'ont pas de date

d'échéance légale et le délai d'expiration légal des pertes fiscales restantes est de 10 ans en moyenne.

21. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Garanties monétaires, au coût	929	1 097
Autres	2 042	20 129
Autres actifs non-courants	2 971	21 226

Le total des autres actifs non courants s'élève à €3.0 millions en 2020 (€21.2 millions en 2019) et comprend des garanties monétaires, des dépôts en espèces et des avances sur redevances.

22. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Matières premières	42 546	104 518
Consommables	13 464	12 686
En cours - Traitements minéraux et industriels	46 909	43 600
Produits finis - Traitements minéraux et industriels	73 046	163 397
Marchandises	28 105	38 908
Pièces de rechange	33 071	58 696
Pertes de valeur	(41 882)	(45 506)
Stocks	195 259	376 299

Le coût des matières premières et des consommables s'élève à €224.6 millions (€319.8 millions en 2019) et celui des marchandises à €62.7 millions (2019 : €80.3 millions), qui ont été comptabilisés en résultat comme charge.

Les pertes de valeur concernent les stocks à faible rotation car ils peuvent indiquer que la valeur nette de réalisation pourrait être inférieure au coût, à savoir que le stock risque de devenir obsolète avant de pouvoir être vendu. Les pertes de valeur sont déclenchées dès que le stock dépasse douze mois de production ou de volumes de ventes.

23. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

Créances commerciales et autres créances courantes

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Créances commerciales		199 520	385 600
Créances liés aux contrats de construction		-	283
Pertes de valeur	31	(11 388)	(13 522)
Créances commerciales		188 132	372 360
Autres créances		20 667	20 246
Intérêts courus		34	46
Créances d'impôt - autres que les impôts sur le résultat		21 735	28 257
Montants à recevoir des contrats de construction		343	709
Avances et charges constatées d'avance		33 128	40 588
Garanties monétaires, au coût d'acquisition		210	222
Autres actifs courants		702	4 526
Autres créances		76 819	94 595
Total		264 951	466 955

24. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Dépôts bancaires	42 724	11 512
Équivalents de trésorerie	65 412	69 587
Comptes courants bancaires	240 384	499 351
Espèces	381	242
Total	348 901	580 692

Les équivalents de trésorerie comprennent tant des factures éligibles pour vente dans le cadre d'un programme d'affacturage que des chèques reçus. Le Groupe a un programme d'affacturage pour les créances facturées dans les pays suivants : Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Ce programme donne à la Société l'option de vendre ses créances éligibles à ce programme à tout moment. Étant donné cette option, les factures éligibles pour vente dans le cadre du programme d'affacturage sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie.

25. CAPITAL ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Capital et réserves

Les différents éléments du capital et des réserves et leur variation du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 sont présentés dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Capital social et prime d'émission

Le capital social de la Société au 31 décembre 2020 s'élève à €25.0 millions et est composé de 470 170 actions ordinaires, toutes entièrement libérées, sans valeur nominale.

En milliers d'euros

Actions ordinaires et entièrement libérées	Nombre	Montant
Au 1 ^{er} janvier 2019	470 170	25 000 000
Changements		
Au 31 décembre 2019	470 170	25 000 000
Changements		
Au 31 décembre 2020	470 170	25 000 000

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des sociétés étrangères de la Société.

flux de trésorerie pour les transactions couvertes qui n'ont pas encore impacté le compte de résultats.

Réserve des actions propres

Au 31 décembre 2020, le Groupe détenait 35 314 (2019 : 35 314) actions de la Société. Au cours de l'exercice, pas de nouvelles actions propres n'ont été acquises.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des

En milliers d'euros

Actions propres	Nombre	Montant
Au 1 ^{er} janvier 2019	35 164	66 746
Changements	150	1 152
Au 31 décembre 2019	35 314	67 898
Changements	-	-
Au 31 décembre 2020	35 314	67 898

Dividendes

En mars 2021, un dividende de €49.8 millions (€106.00 par action ordinaire) a été proposé par le Conseil d'Administration, mais n'a pas encore été approuvé par l'Assemblée Générale de SCR-Sibelco N.V.-S.A.

Les dividendes suivants ont été déclarés et payés par le Groupe sur les actions de la Société, hors dividendes payés pour les actions propres, pour l'exercice clos au 31 décembre :

En milliers d'euros

		2020	2019
Dividende finale	106.00 euro par action ordinaire en 2020 (80 euro par action ordinaire en 2019)	46 095	34 788
Dividende intérimaire	pas de dividende intérimaire en 2020 (62.86 euro par action ordinaire en 2019)	-	27 334

Paiements fondés sur des actions

Des options sur actions étaient octroyés aux cadres supérieurs et administrateurs de Covia. Elles comprenaient des unités d'actions restreintes (RSU) et des options sur actions non qualifiées (Options, et ensemble avec les RSU, les Droits). A la suite de la déconsolidation de Covia (voir note 4 Cessions et déconsolidation de filiales et autres activités), le Group n'a plus d'obligations ou de risques associés à ces plans de paiements fondés sur des actions au 31 décembre 2020.

ou \$1.8 millions (€9.1 millions ou \$10.0 millions en 2019), voir note 12 Charges de personnel.

Jusqu'au moment de la déconsolidation en juin 2020, le Group a néanmoins comptabilisé des charges liées aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres pour un montant de €1.6 millions

26. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

A. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Emprunts bancaires	11 803	1 376 652
Crédits syndiqués	57 143	85 714
<i>Prêt syndiqué à taux fixe</i>	28 571	42 857
<i>Prêt syndiqué à taux variable</i>	28 571	42 857
Autres prêts et emprunts	3 388	4 024
Non courant	72 333	1 466 390
Emprunts bancaires, partie courante	12 982	27 661
Crédits syndiqués	28 571	28 571
<i>Prêt syndiqué à taux fixe, partie courante</i>	14 286	14 286
<i>Prêt syndiqué à taux variable, partie courante</i>	14 286	14 286
Autres prêts et emprunts	432	2 468
Dettes auprès des banques	2 415	10 971
Courant	44 400	69 671
Total	116 733	1 536 061

Emprunts et dettes financières – Groupe Sibelco hors Covia

Le Groupe a une facilité de crédit renouvelable syndiquée pour un montant de €510 millions. En 2020, le Groupe a utilisé l'option de prolonger €434 millions des €510 millions de la facilité de crédit renouvelable syndiquée de 2018 d'un an, ce qui résulte en une date révisée d'échéance en 2025. La facilité actuelle de €510 millions reste en place jusque 2024. Cette facilité comprend des conventions financières. Les conventions financières du Groupe ont été établies de

manière à fournir une très solide réserve en cas de besoin, que ce soit en termes de fonds de roulement, d'investissement, d'acquisitions ou de pression sur l'EBITDA. A fin décembre 2019, le Groupe respectait largement ces conventions financières.

Au 31 décembre 2020, le Groupe disposait de facilités d'emprunt consenties inutilisées pour un montant de €659 millions.

B. RÉCONCILIATION ENTRE LE SOLDE D'OUVERTURE ET LE SOLDE DE CLÔTURE DES PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	2019	Changements non-cash				2020
		Trésorerie	Acquisitions/ cessions	Net des écarts de change	Net des écarts de change dans le compte de résultat	
Emprunts bancaires	1 404 312	871	(1 372 667)	(9 288)	1 557	24 785
Prêts syndiqués	114 285	(28 570)	-	-	-	85 714
Dettes de location-financement	366 272	(59 329)	(250 780)	(2 221)	10 078	64 020
Autres emprunts	6 494	(2 675)	(90)	(4)	94	3 819
Découverts bancaires	10 971	(11 287)	-	(541)	3 272	2 415
Dette brute	1 902 334	(100 990)	(1 623 537)	(12 054)	15 001	180 753

Suite à la déconsolidation de Covia en juin 2020 et l'émergence ultérieure de Covia à la suite du Chapitre 11 en décembre 2020, le Groupe n'a plus d'obligations légales concernant la dette financière

de Covia et pouvait donc décomptabiliser la totalité de l'emprunt bancaire pour €1.4 milliard et les dettes de location pour €0.3 milliard, voir note 4 *Cessions et déconsolidation de filiales et autres activités*.

C. CONDITIONS ET ÉCHÉANCIER DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

En milliers d'euros

2020

Emprunts bancaires	Taux d'intérêt nominal	Echéance	Valeur nominale	Valeur comptable
BRL	7.95%	2022	5 327	5 327
CNY	-	-	-	-
DKK	0.19%	2021	1 343	1 343
EUR	0.85%	2023	52 920	52 920
GBP	0.94%	2021	970	970
IDR	-	-	-	-
INR	7.81%	2021	3 681	3 681
MYR	1.78%	2021	1 401	1 401
NOK	0.99%	2021	22 819	22 819
PLN	-	-	-	-
RUB	8.06%	2021	4 534	4 534
SEK	0.92%	2021	6 565	6 565
THB	1.81%	2021	5 868	5 868
TRY	9.45%	2021	6 614	6 614
TWD	1.56%	2021	874	874
USD	-	-	-	-
Total	-	-	112 914	112 914

2019

Taux d'intérêt nominal	Echéance	Valeur nominale	Valeur comptable
8.00%	2022	15 105	15 105
0.96%	2019	17 606	17 606
-	-	-	-
1.24%	2019-2023	68 495	68 495
-	-	-	-
10.09%	2020	265	265
7.19%	2020	8 573	8 573
3.40%	2020	9 777	9 777
1.05%	2020	32 681	32 681
0.64%	2020	745	745
9.72%	2020	14 498	14 498
-	-	-	-
3.30%	2020	13 024	13 024
18.33%	2020	5 279	5 279
2.12%	2020	2 666	2 666
6.22%	2025	1 363 779	1 363 779
-	-	1 552 493	1 552 493

En milliers d'euros

	Valeur nominale	Valeur comptable
Prêts avec des parties non financières	3 819	3 819
Autre	-	-
Total	116 733	116 733

	Valeur nominale	Valeur comptable
	6 496	6 496
	(22 927)	(22 927)
Total	1 536 062	1 536 062

27. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les filiales du Groupe Sibelco maintiennent des plans de retraite et d'autres avantages à long terme dans plusieurs pays où le Groupe est actif.

En 2020, Covia a été déconsolidé du Groupe Sibelco – voir note 4 *Cessions et déconsolidation de filiales et autres activités*. A la suite de cette déconsolidation, les plans de retraite et prévoyance à prestations définies de Covia aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique ne sont plus couverts et il n'y a plus de passif restant.

Régimes à prestations définies

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni représente 66 pourcents des engagements au 31 décembre 2020. Le régime de retraite Sibelco UK Final Salary Pension Scheme est fermé aux nouveaux adhérents et aux provisionnements futurs. Tous les anciens membres actifs du régime de retraite sont entrés dans une nouvelle section à cotisations définies du plan à partir du 1^{er} janvier 2014, tandis que tous les nouveaux employés embauchés depuis le 1^{er} janvier 2003 ont accédé à un régime distinct à cotisations définies. Ce régime est officiellement géré par un acte et des règles consolidé de fiducie, qui assurent la ségrégation des actifs du plan par rapport à ceux des employeurs qui le financent. Le régime dispose d'un objectif de financement légal afin de garantir qu'il dispose d'actifs suffisants et adéquats pour couvrir les provisions techniques (Pension Act 2004). Les engagements sont soumis à un risque de taux d'intérêt, à un risque d'inflation et à un risque démographique (mortalité, rotation du personnel). Les actifs sont exposés à un risque de taux d'intérêt, un risque de marché et un risque de crédit. Le fiduciaire a approuvé une allocation stratégique des actifs pour la section à prestations définies du plan.

La dernière évaluation triennale est finalisée en 2018 sur base des résultats du plan au 31 décembre 2016. Etant donné que la valeur des actifs du plan britannique était inférieure aux provisions techniques du fiduciaire, un plan de redressement a été convenu entre les sociétés contributives et les fiduciaires du plan afin d'éliminer les écarts par le versement de cotisations supplémentaires. L'objectif est d'éliminer le déficit pour le 31 décembre 2025, grâce à des cotisations à hauteur de £10.3 millions en 2018, avec une augmentation systématique d'environ 1.55 pourcent au premier janvier des années ultérieures jusque 2021. Pour la période 2022 au 2025, les contributions sont réduites par £5.0 millions et augmentent de 1.0 pourcent par an. Cette contribution concerne un supplément à la cotisation annuelle au plan de £0.35 million et aux primes de prélèvement du Pension Protection Fund (PPF).

L'arrêt de l'accumulation future limitera la croissance future de l'obligation de prestations définies. Les points de déclenchement conçus par le régime remplaceront automatiquement les actifs de croissance par des actifs de contrepartie lorsque leur valeur aura atteint des objectifs préétablis.

Europe (hors le Royaume-Uni)

Les plans européens (hors le Royaume-Uni) représentent 32 pourcents des engagements au 31 décembre 2020.

Les principaux régimes à prestations définies existent aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suède, représentant respectivement

20 pourcents, 4 pourcents et 1 pourcent des obligations au 31 décembre 2020. Tous les plans sont établis conformément aux pratiques courantes et les dispositions légales de chaque pays. Ces régimes offrent généralement tous des prestations liées à l'ancienneté et au salaire en fin de carrière. Les plans aux Pays-Bas sont assurés et fermés aux nouveaux adhérents et au provisionnement futur. En Allemagne, il s'agit principalement de régimes de retraite par répartition fermés et non financé qui couvrent les membres actifs, les membres différés et les retraités. En Suède, il s'agit du régime à prestations définies ITP2 non financé qui couvre les membres actifs, les membres différés et les retraités.

Les régimes à cotisations définies belges sont légalement tenus à des taux de rendement minimum garantis par l'employeur. Ces régimes ont été classés en tant que des régimes à prestations définies en 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le taux de rendement minimum garanti sur une base annuelle est lié à la moyenne sur 24 mois des rendements des obligations émises par l'État belge (OLO 10Y). Les taux minimaux ne peuvent cependant pas être inférieurs à 1.75 pourcents et supérieurs à 3.75 pourcents. Pour 2016 à 2020, le taux garanti de rendement minimum est de 1.75 pourcents sur les cotisations de l'employeur et les cotisations des salariés. Les taux précédents (3.25 pourcents sur les cotisations d'employeur et 3.75 pourcents sur les cotisations des salariés) continuent de s'appliquer aux cotisations passées cumulées dans l'assurance du Groupe au 31 décembre 2015. Le passif net s'élève à €2.5 millions au 31 décembre 2020 (€2.5 millions au 31 décembre 2019).

En Italie, France, Pologne, Turquie et en Grèce, les prestations correspondent aux prestations de retraite obligatoires de type à prestations définies.

Asie et Australie

L'Australie représente 1 pourcent des engagements au 31 décembre 2020. Le plan australien de pension à prestations définies exige le versement de cotisations à un fonds géré séparément. Il n'y a qu'un petit nombre de retraités qui participent au régime.

Le Groupe dispose de plans de retraite complémentaires à Taiwan. Le plan est fermé aux nouveaux entrants.

Les passifs renseignés pour la Thaïlande, l'Inde, l'Indonésie, le Japon et la Corée concernent principalement des plans de retraite obligatoire de type prestations définies.

Les passifs en Asie représentent au total 1 pourcent des obligations au 31 décembre 2020.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des plans de prépension, principalement en Belgique.

Autres avantages à long terme

En 2011, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place des plans d'incitation à long terme (ILT) pour un certain nombre de dirigeants clés. Actuellement, les plans ILT de 2013, 2014, 2015 et 2016 sont encore en cours avec des versements potentiels, dans les années futures, basés sur l'évolution des ratios financiers. Fin 2020, la provision pour tous ces plans s'élevait à €2.6 millions.

Les autres avantages à long terme sont essentiellement les « Plans Jubilé » (4) aux Pays-Bas.

Explication des montants dans les états financiers

Passifs au titre des prestations définies

En milliers d'euros

	2020				2019			
	Avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total
Valeur actualisée des obligations financées	425 124	-	-	425 124	597 171	9	-	597 180
Juste valeur des actifs du plan	(372 551)	-	-	(372 551)	(499 063)	-	-	(499 063)
Valeur actualisée des obligations financées nettes	52 573	-	-	52 573	98 108	9	-	98 117
Valeur actualisée des obligations non financées	16 181	999	3 436	20 616	27 356	956	5 605	33 917
Reclassement des passifs destinés à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs (actifs) des prestations définies	68 754	999	3 436	73 189	125 464	965	5 605	132 034
Passifs	68 754	999	3 436	73 189	125 464	965	5 605	132 034
(Actifs)	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs nets au 31 décembre	68 754	999	3 436	73 189	125 464	965	5 605	132 034

Variations des passifs nets au titre des prestations définies comptabilisées dans l'état de la situation financière

En milliers d'euros

	2020				2019			
	Avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total
Au 1^{er} janvier	125 464	965	5 605	132 034	102 653	1 173	11 017	114 843
Contributions de l'employeur	(17 758)	(224)	(498)	(18 480)	(20 696)	(292)	(4 357)	(25 345)
Charges comptabilisées au compte de résultats	5 199	266	121	5 586	8 927	84	(1 476)	7 535
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	10 067	-	-	10 067	32 006	-	-	32 006
Regroupements d'entreprises, acquisitions	-	-	-	-	-	-	293	293
Regroupements d'entreprises, cessions	(50 925)	-	(1 367)	(52 292)	-	-	-	-
Autres variations	395	(9)	(432)	(46)	(84)	-	-	(84)
Écarts de change	(3 687)	-	7	(3 680)	2 658	-	128	2 786
Au 31 décembre	68 755	998	3 436	73 189	125 464	965	5 605	132 034

Variation de la valeur actualisée des passifs au titre des prestations définies

En milliers d'euros

	2020				2019				
	Note	Avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total
Au 1^{er} janvier		624 577	942	5 751	631 270	550 029	1 222	11 163	562 414
Coûts des services rendus		4 937	14	219	5 170	5 405	-	(1 510)	3 895
Charge d'intérêts	13	9 883	(1)	15	9 897	17 738	-	30	17 768
Avantages payés		(28 048)	(224)	(498)	(28 770)	(40 094)	(277)	(4 357)	(44 728)
Ecart actuariels		51 568	(56)	(73)	51 439	72 398	6	(20)	72 384
Impôt sur les cotisations payées		-	-	-	-	-	(15)	-	(15)
Coûts des services passés		131	309	-	440	(215)	67	14	(134)
Pertes/(bénéfices) sur réductions		(2 115)	-	(40)	(2 155)	(192)	-	10	(182)
Pertes/(bénéfices) sur liquidations d'engagements		-	-	-	-	(51)	-	-	(51)
Regroupements d'entreprises, acquisitions		-	-	-	-	-	-	293	293
Regroupements d'entreprises, cessions		(198 945)	-	(1 367)	(200 312)	-	-	-	-
Autres variations		371	14	(432)	(47)	(368)	(61)	-	(429)
Écart de change		(21 013)	-	7	(21 006)	19 927	-	128	20 055
Au 31 décembre		441 346	998	3 582	445 926	624 577	942	5 751	631 270

Détail des écarts actuariels pour 2020 :

En milliers d'euros

	2020	2019
Ajustements liées à l'expérience	2 184	(2 238)
Variations des hypothèses démographiques	(2 857)	(5 570)
Variations des hypothèses financières	52 113	80 192
Total	51 440	72 384

Le total des écarts actuariels sur les obligations à prestations définies s'est élevé à €51.4 millions, principalement issus de la variation d'hypothèses financières au Royaume-Uni et aux États-Unis (€52.1 millions). Ceux-ci sont partiellement compensés par le total des écarts actuariels sur la juste valeur des actifs du régime (€41.5 millions).

Variation de la juste valeur des actifs du régime

En milliers d'euros

2020

2019

	Note	Avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total
Au 1^{er} janvier		(499 113)	23	(146)	(499 236)	(447 376)	(49)	(146)	(447 571)
Rendement des actifs du régime	13	(8 036)	-	-	(8 036)	(14 337)	-	-	(14 337)
Ecart actuariels		(41 501)	-	-	(41 501)	(40 392)	-	-	(40 392)
Coûts administratifs		526	-	-	526	528	-	-	528
Actifs distribués pour liquidations d'engagements		(127)	-	-	(127)	51	11	-	62
Contributions de l'employeur et de l'employé		(17 440)	(210)	(490)	(18 140)	(20 696)	(277)	(4 357)	(25 330)
Avantages payés		27 729	210	490	28 429	40 094	277	4 357	44 728
Regroupements d'entreprises, acquisitions		-	-	-	-	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises, cessions		148 020	-	-	148 020	-	-	-	-
Autres variations		24	(24)	-	-	283	61	-	344
Écart de change		17 326	-	-	17 326	(17 268)	-	-	(17 268)
Au 31 décembre		(372 592)	(1)	(146)	(372 739)	(499 113)	23	(146)	(499 236)

Charge comptabilisée dans le compte de résultats

En milliers d'euros

2020

2019

	Note	Avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total
Coûts des services rendus de la période (nets des contributions de l'employé)	12	4 937	14	219	5 170	5 405	-	(1 510)	3 895
Coûts administratifs	12	526	-	-	526	528	-	-	528
Coût d'intérêt	13	9 883	(1)	15	9 897	17 738	-	30	17 768
Rendement des actifs du régime	13	(8 036)	-	-	(8 036)	(14 337)	-	-	(14 337)
Ecart actuariels comptabilisés au cours de l'exercice	12	N/A	(56)	(73)	(129)	N/A	6	(20)	(14)
Coûts des services passés	12	131	309	-	440	(215)	67	14	(134)
(Profits)/pertes sur réductions et règlements	12	(2 242)	-	(40)	(2 282)	(192)	11	10	(171)
Total		5 199	266	121	5 586	8 927	84	(1 476)	7 535

Commentaire concernant les avantages postérieurs à l'emploi

En 2020, tant les passifs au titre des prestations définies sur les avantages postérieurs à l'emploi que les actifs du régime ont diminué. La situation de capitalisation, c'est-à-dire le ratio entre les actifs du régime et les obligations au titre des prestations définies, a augmenté à environ 84 pourcents (2019 : 80 pourcents). Ceci

résulte de l'évolution des obligations au titre des prestations définies, principalement à la suite des impacts positifs du désinvestissement de Covia (€198.9 millions) et des écarts de change (€21 millions), qui ne sont pas compensés par la charge d'intérêt et le coût des services en 2020 (€14.8 millions), et de l'effet négatif des pertes

actuarielles (€51.6 millions), tandis que l'évolution des actifs est principalement due aux impacts négatifs du désinvestissement de Covia (€148 millions) et des écarts de change (€17.3 millions), qui ne sont pas compensés par le rendement effectif des actifs du régime (€49.5 millions) et les cotisations de l'employeur (€17.4 millions). Les montants de chaque côté ne sont donc pas similaires, compte tenu des montants concernés (actifs du régime d'environ €373 millions contre des obligations à hauteur d'environ €441 millions).

Le passif au titre des prestations définies a diminué au cours de l'exercice de €125.5 millions à €68.8 millions, qui s'explique principalement par les effets positifs du désinvestissement de Covia (€50.9 millions) et des cotisations de l'employeur (€17.8 millions), partiellement compensés par la perte de réévaluation comprise dans les autres éléments du résultat global (€10 millions) et les charges comptabilisées dans le compte de résultats (€5.2 millions).

Prestations attendues

<i>En milliers d'euros</i>	Avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total
Prestations attendues dans l'année	14 233	209	172	14 613
Prestations attendues entre 2 et 5 ans	58 436	629	283	59 348
Prestations attendues entre 6 et 10 ans	82 900	157	400	83 457

Ventilation de la juste valeur des actifs des régimes

La moyenne pondérée des actifs par catégories d'actifs est présentée ci-dessous (67.9 pourcents des actifs sont cotés) :

	2020	2019
Obligations d'État	0.15%	10.80%
Obligations d'entreprises	-	11.02%
Instruments de capitaux propres	5.35%	11.70%
Trésorerie	2.44%	1.95%
Biens immobiliers	0.07%	0.06%
Contrats d'assurances	25.66%	18.36%
Autres	66.32%	46.11%
Total	100.00%	100.00%

Parmi les actifs du régime, il n'y a pas d'instruments de capitaux propres du Groupe ni de biens immobiliers occupés par le Groupe. Le rendement actuel des actifs des régimes en 2020 s'élève à

€49.5 millions ou 9.9 pourcents (2019 : €54.7 millions négatifs ou 12.2 pourcents).

Principales hypothèses actuarielles

Principales hypothèses actuarielles à la date de clôture (exprimées en moyennes pondérées) :

	2020	2019
Taux d'actualisation	1.08%	2.26%
Taux d'augmentation des salaires	2.67%	1.65%
Taux d'inflation	2.10%	1.79%
Taux attendus d'accroissement des dépenses médicales	-	6.71%
Taux attendus d'accroissement des retraites	2.78%	3.32%

Le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation sont établis par l'obligation à prestations définies, et le taux d'accroissement des retraites par les obligations au titre des prestations définies des plans de retraite au lieu d'un capital unique

lors la retraite. A la suite de la déconsolidation de Covia, les seuls plans médicaux encore en place sont hors scope. Ainsi, le taux d'accroissement des dépenses médicales n'est plus pertinent.

La meilleure estimation possible des cotisations de l'employeur prévues pour le Groupe en 2021 s'élève à €17.4 millions (2020 : €21.4 millions).

La durée moyenne des obligations au titre des prestations définies est de 16 ans en fin d'exercice (2019 : 16 ans).

Analyse de sensibilité

Une variation de 0.25 pourcent des hypothèses actuarielles aurait l'impact suivant :

	2020		2019	
	Augmentation de 25 points de base	Diminution de 25 points de base	Augmentation de 25 points de base	Diminution de 25 points de base
<i>En milliers d'euros</i>				
Taux d'actualisation				
Impact sur le total du coût des services et des charges financières augmentation/(diminution)	(727)	787	815	(895)
Impact sur les obligations au titre des régimes à prestations définies augmentation/(diminution)	(17 293)	18 472	(22 639)	24 702
Taux d'inflation				
Impact sur le total du coût des services et des charges financières augmentation/(diminution)	(240)	226	390	(351)
Impact sur les obligations au titre des régimes à prestations définies augmentation/(diminution)	10 088	(9 802)	11 588	(11 217)
Taux attendus d'accroissement des dépenses médicales				
Impact sur le total du coût des services et des charges financières augmentation/(diminution)	-	-	86	(68)
Impact sur les obligations au titre des régimes à prestations définies augmentation/(diminution)	-	-	275	(238)

Les analyses de sensibilité sont fondées sur le changement d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses restent inchangées. En pratique, une telle situation est improbable, et des corrélations peuvent survenir entre les variations de plusieurs hypothèses. Afin de calculer la sensibilité des obligations au titre de prestations définies aux hypothèses actuarielles significatives, nous avons appliqué la même méthode (valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées en fin d'exercice) que pour calculer les passifs de pension comptabilisés dans l'état de la situation financière.

28. PROVISIONS

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Garanties et contrats déficitaires	Restruc- turation	Remise en état des sites et démantèlement d'actifs	Pénalités, litiges et autres	2020	2019
Solde au 1^{er} janvier		377	36 871	346 130	13 226	396 606	386 455
Variations par le biais du compte de résultats		1	6 629	11 225	2 060	19 915	69 497
Provisions additionnelles	8, 10	1	12 513	4 637	3 477	20 629	63 982
Reprise des montants non utilisés	8	-	(5 884)	(8 249)	(1 432)	(15 564)	(9 827)
Révisions liées au changement du taux d'actualisation et du taux inflation	13	-	-	7 256	14	7 270	2 510
Désactualisation	13	-	-	7 581	-	7 581	12 832
Autres variations		(124)	(35 465)	(75 945)	(902)	(112 436)	(59 346)
Regroupements d'entreprises	3	-	-	114	-	114	-
Cessions		-	(7 626)	(85 400)	560	(92 466)	(545)
Provisions additionnelles (variation du composant d'actif)	16	-	-	39 314	-	39 314	29 612
Provisions utilisées au cours de l'exercice		(113)	(27 524)	(16 961)	(826)	(45 424)	(67 226)
Écarts de change		(11)	(314)	(7 594)	(310)	(8 230)	3 190
Transferts		-	-	(2 297)	(326)	(2 623)	(521)
Reclassifications vers passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	11	-	-	(3 121)	-	(3 121)	(23 856)
Solde ou 31 décembre		253	8 036	281 413	14 384	304 086	396 606
Courant		1	6 242	25 360	9 617	41 220	88 389
Non-courant		252	1 794	256 053	4 767	262 866	308 217

Restructuration

La diminution des provisions de restructuration s'explique principalement par l'utilisation des provisions de restructuration pour un montant de €27.5 millions pour les programmes de restructuration en Amérique du Nord, Australie, Europe et Asie, par les cessions de provisions de restructuration pour €7.6 millions à la suite de la déconsolidation de l'ancienne filiale Covia et par des reprises de provisions de restructuration pour €5.9 millions en Belgique et en Australie.

En 2020, des provisions additionnelles de restructuration ont été comptabilisées pour un montant de €12.5 millions dans le cadre de Covia – voir note 10 *Autres charges opérationnelles*.

Remise en état des sites et démantèlement

Le Groupe est soumis à de nombreuses obligations environnementales dans les différents pays où il est actif, en ce compris la remise en état de sites et de carrières et le démantèlement des unités d'exploitation. Afin de respecter ces réglementations, le Groupe a encouru d'importantes charges et a comptabilisé des provisions.

L'obligation de remettre en état l'environnement ou de démantèlement d'un actif est comptabilisée intégralement comme provision au

moment du début des opérations. Lorsque la provision découle de la comptabilisation initiale d'un actif, le débit correspondant est considéré comme faisant partie du coût de l'actif associé et n'est pas comptabilisé immédiatement en résultat, mais progressivement par le biais de l'amortissement de l'actif associé. Les variations d'estimation de la provision sont généralement ajustées par rapport à la valeur comptable de l'actif.

Les incertitudes les plus importantes entourant l'estimation de la provision sont les dépenses futures à encourir, en raison de la nature à long terme du passif. La provision est évaluée selon la meilleure estimation des coûts à encourir. Cette évaluation considère la valeur-temps de l'argent, si significative. La meilleure estimation est généralement basée sur le coût le plus probable de fermeture de mine et tient compte d'incertitudes au niveau des flux de trésorerie ou du taux d'actualisation utilisé pour évaluer la provision.

En particulier, le Groupe suppose que ses carrières seront remises en état au moyen des technologies et matériaux actuels. Les provisions correspondantes ont été calculées sur base d'une augmentation future des prix et de facteurs d'actualisation.

2020

	Devise	Taux d'actualisation 10Y	Taux d'inflation
Australie	AUD	3.00	2.45
Belgique	EUR	1.93	1.83
Brésil	BRL	9.01	3.97
Canada	CAD	3.06	2.01
Finlande	EUR	1.83	1.77
France	EUR	1.90	1.67
Allemagne	EUR	1.56	2.03
Italie	EUR	3.30	1.30
Malaisie	MYR	5.16	2.40
Mexique	MXN	8.65	3.01
Pays-Bas	EUR	1.72	1.89
Norvège	NOK	3.07	1.88
Portugal	EUR	2.44	1.79
Russie	RUB	8.39	4.17
Espagne	EUR	2.44	1.74
Suède	SEK	1.92	1.90
Turquie	TRY	14.58	13.42
Royaume-Uni	GBP	2.47	1.97
Ukraine	UAH	16.76	5.51
États Unis	USD	3.25	2.32

Le calcul de l'estimation des dépenses à encourir est assez difficile. Les évolutions technologiques peuvent réduire le coût final de fermeture de mine et peuvent également avoir un impact sur le calendrier en prolongeant les recouvrements attendus existants des réserves. L'estimation est mise à jour à chaque date de clôture.

Nos installations gérées, qu'elles soient actives ou inactives, sont tenues de prévoir des plans de fermeture. Depuis 2015, notre politique contient des exigences détaillées relatives à la planification des fermetures, chaque actif étant tenu d'établir un plan de fermeture dans le cadre de son plan de durée de vie des actifs. Par ailleurs une nouvelle procédure de développement durable a été mise en œuvre. Elle se concentre sur la planification des fermetures, l'estimation des coûts et les objectifs de fermeture sur les actifs d'exploitation. L'intégration de la planification de la fermeture dès les premières étapes du développement d'un projet et tout au long de la durée de vie d'un actif nous permet de laisser un héritage positif de développement durable, de minimiser les impacts financiers et de nous assurer de répondre aux attentes des parties prenantes. Les plans de fermeture fournissent une base pour l'estimation des coûts financiers de fermeture et les provisions comptables associées de fermeture et remise en état.

Les plans de fermeture sont revus selon la fréquence suivante :

- ◆ Tous les 5 ans, ou;
- ◆ Lorsque des changements significatifs se produisent :
 - au niveau de l'exploitation,
 - au niveau des dispositions réglementaires locales ou des obligations implicites,
 - au niveau des intérêts des parties prenantes ou de l'environnement local qui :
 - mettent en péril la viabilité à long terme du Groupe (durée de vie attendue de l'exploitation), ou
 - en cas de renouvellement des risques ou de prolongation des droits et permis d'exploitation nécessaires, ou;
- ◆ Tous les ans, lorsque l'exploitation a une durée de vie attendue inférieure à 5 ans.

Dans le courant de 2020, les meilleures estimations des plans de fermeture ont été revues et ajustées, entraînant des provisions additionnelles pour un montant de €4.6 millions dans le compte de résultats, une augmentation de la composante actif de €39.3 millions et une reprise de provisions pour €8.2 millions. En plus, à cause de la déconsolidation de l'ancienne filiale Covia, il y a eu une cession sur la provision de €85.4 millions. Les impacts principaux de ces ajouts et reprises sont situés en Europe. Le détricotage et la variation du taux d'actualisation et du taux d'inflation sont des impacts non monétaires sur la provision et s'élèvent à €7.6 millions et €7.3 millions, répartis sur plusieurs sociétés du Groupe Sibelco. L'utilisation de la

provision de remise en état et de démantèlement, pour un montant de €17.0 millions, est essentiellement liée à l'Australie et l'Europe. En ce qui concerne l'Australie, il convient de noter que les législations environnementales de plus en plus complexes et strictes pourraient avoir annexes.

Passifs éventuels

Le Groupe a différents passifs éventuels. Ils sont décrits à la note 34 *Passifs éventuels*.

Pénalités, litiges et autres

Les provisions pour pénalités, litiges légaux et autres litiges concernent principalement l'Amérique du Sud, l'Europe et l'Australie. En 2020, le Groupe a repris plusieurs provisions pour un montant total de €1.4 millions pour amendes et litiges, comprenant divers pénalités et litiges limitées.

29. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

Dettes commerciales et autres dettes non courantes

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Considérations différées des acquisitions		167	176
Autres dettes		395	4 789
Dettes commerciales et autres dettes non-courantes	31	562	4 965

Dettes commerciales et autres dettes courantes

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Dettes commerciales		165 000	285 935
Produits différés et avances		3 233	9 304
Autres dettes		54 824	76 082
Intérêts à payer		70	21 213
Dettes d'impôt autres que l'impôt sur le résultat		18 714	22 903
Autres		18 487	83 512
Dettes commerciales et autres dettes courantes	31	260 328	498 949

30. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Autres passifs non courants

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Couverture de flux de trésorerie, juste valeur négative	31	-	18 913
Instruments financiers dérivés		-	18 913
Subventions publiques		1 499	2 485
Autres passifs non-courants		1 230	9 030
Autres passifs non-courants		2 729	30 428

Les autres passifs non courants du Groupe s'élèvent à €2.7 millions, par rapport à €30.4 millions en 2019. La diminution porte principalement sur la déconsolidation de l'ancienne filiale Covia

(fin juin 2020) et des couvertures qui ne sont plus des instruments financiers du Groupe.

Autres passifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Autres, juste valeur négative	31	798	2 052
Instruments financiers dérivés		798	2 052
Autres passifs courants		1 231	1 418
Autres passifs courants		2 028	3 471

Les autres passifs courants du Groupe s'élèvent à €2.0 millions (2019 : €3.5 millions) et se composent pour l'essentiel d'instruments dérivés à la juste valeur pour la couverture du risque opérationnel.

31. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir l'exposition aux variations des taux de change et d'intérêt. Certaines couvertures sont qualifiées pour la comptabilité de couverture, d'autres instruments sont traités comme des instruments autonomes détenus à des fins de transaction afin de couvrir des actifs et passifs financiers en devises étrangères conformément à la politique de change du Groupe.

Le Groupe a décidé de fixer le taux d'intérêt pour la majorité de ses dettes financières. À la suite de cette décision, le risque d'intérêt est couvert par des swaps de taux d'intérêt pour lesquels la comptabilité de couverture est utilisée.

Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

À la date de clôture, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit. La valeur comptable de chaque actif financier représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Pertes de valeur

Le Groupe applique un pourcentage de provisionnement sur des compartiments spécifiques afin de déterminer la perte de valeur totale sur les créances commerciales. Les pourcentages utilisés sont 1 pourcent pour les créances non échues ; 3 pourcents pour les créances échues entre 0-90 jours ; 50 pourcents pour les créances échues entre 91 jours et un an et 100 pourcents pour les créances échues depuis plus d'un an. Ils sont déterminés sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues qui comprend des données historiques et prend en compte les effets du Covid-19. Le bilan âgé des créances commerciales à la date de clôture s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020		2019	
		Brut	Perte de valeur	Brut	Perte de valeur
Non échues		236 270	3 854	364 250	2 420
Échues 0 - 90 jours		21 321	654	97 691	1 232
Échues 91 jours - 1 an		1 587	1 210	13 280	9 870
Échues depuis plus d'un an		6 005	6 005	2 212	2 212
Créances commerciales	23	265 183	11 724	477 433	15 735

En 2019, les pourcentages utilisés étaient 0 pourcent pour les créances non échues ; 1 pourcent pour les créances échues entre 0-90 jours ; 50 pourcents pour les créances échues entre 91 jours et un an et 100 pourcents pour les créances échues depuis plus d'un an.

Le Groupe estime que, hors les éléments mentionnés ci-dessus, aucune provision supplémentaire pour dépréciation n'est nécessaire concernant les créances commerciales non échues.

Les dépréciations des créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de la période :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Solde au 1^{er} janvier		15 735	14 045
Ajustements liés à l'année précédente		-	237
Pertes de valeur comptabilisées	8	4 994	4 216
Utilisation au cours de la période		(2 502)	(2 646)
Écarts de change		(475)	119
Reclassification vers actifs détenus en vue de la vente		61	(45)
Changements de périmètre de consolidation		(6 090)	(191)
Solde au 31 décembre	23	11 724	15 735

Les pertes de valeur totales comptabilisées s'élèvent à €5.0 millions, dont €3.7 millions prises en charges commerciales, administratives et générales, €0.2 millions en coûts des ventes (charges de production) et €1.1 million en autres charges opérationnelles – voir note 8
Informations détaillées sur le chiffre d'affaires, les coûts des ventes et les charges commerciales, administratives et générales.

Risque de liquidité

Les échéances contractuelles des passifs financiers s'étalent comme suit, y compris les paiements d'intérêt estimés, mais hors impact des accords de compensation :

		2020				
<i>En milliers d'euros</i>	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	À moins d'un an	1- 5 ans	À plus de cinq ans
Passifs financiers non dérivés						
Prêts bancaires	26	24 785	(24 785)	(10 868)	(13 917)	-
Prêt syndiqué amortissable	26	85 714	(86 339)	(28 960)	(57 378)	-
Obligations de location	26	64 020	68 819	(18 142)	(30 470)	(20 207)
Autres emprunts	26	3 819	(3 797)	(401)	(3 396)	-
Dettes auprès des banques	26	2 415	(2 415)	(2 415)	-	-
Total		180 753	(48 517)	(60 785)	(105 162)	(20 207)
Passifs financiers dérivés						
Autres contrats de change à terme - sans comptabilité de couverture	30	798	(750)	(750)	-	-
<i>Sortie de trésorerie</i>		-	(33 258)	(33 258)	-	-
<i>Entrée de trésorerie</i>		-	32 508	32 508	-	-
Total		798	(750)	(750)	-	-
Autres passifs financiers						
Dettes fournisseurs et autres crédetes	29	266 289	(266 289)	(265 727)	(562)	-
Total		266 289	(266 289)	(265 727)	(562)	-

2019

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	À moins d'un an	1- 5 ans	À plus de cinq ans
Passifs financiers non dérivés						
Prêts bancaires	26	1 404 313	(1 696 546)	(69 683)	(1 616 729)	(10 134)
Prêt syndiqué amortissable	26	114 285	(115 263)	(29 054)	(86 209)	-
Obligations de location	26	366 272	(406 802)	(89 000)	(300 768)	(17 034)
Autres emprunts	26	6 492	(8 744)	(469)	(7 913)	(362)
Dettes auprès des banques	26	10 971	(10 971)	(10 971)	-	-
Total		1 902 333	(2 238 324)	(199 177)	(2 011 617)	(27 530)
Passifs financiers dérivés						
Swaps de taux d'intérêt - comptabilité de couverture	30	18 913	(22 356)	(4 246)	(18 110)	-
Autres contrats de change à terme - sans comptabilité de couverture	30	2 052	(2 515)	(2 515)	-	-
<i>Sortie de trésorerie</i>		-	(6 907)	(6 907)	-	-
<i>Entrée de trésorerie</i>		-	4 392	4 392	-	-
Total		20 965	(24 871)	(6 761)	(18 110)	-
Autres passifs financiers						
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	29	503 913	(503 913)	(498 949)	(4 965)	-
Total		503 913	(503 913)	(498 949)	(4 965)	-

Le tableau suivant indique les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie associés aux instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie se produiraient, selon les estimations du Groupe.

Ils seront reclassés vers le compte de résultats sur les mêmes périodes :

2020

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	À moins d'un an	1- 5 ans	À plus de cinq ans
Swaps de taux d'intérêt et contrats de change à terme :						
Passifs - IRS	30	-	-	-	-	-
Total		-	-	-	-	-

2019

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	À moins d'un an	1- 5 ans	À plus de cinq ans
Swaps de taux d'intérêt et contrats de change à terme :						
Passifs - IRS	30	18 913	22 356	4 246	18 110	-
Total		18 912	22 356	4 246	18 110	-

Au 31 décembre 2020, il n'y a plus de couverture de flux de trésorerie au sein du Groupe à la suite de la déconsolidation de Covia en juin 2020. La réserve restante de couverture liée aux swaps de taux d'intérêt qui étaient désignés comme des couvertures de flux de trésorerie dans les comptes de Covia au 29 juin 2020, a été reclassée en résultats et présentée comme une perte au sein du gain de déconsolidation de Covia – voir note 4 *Cessions et déconsolidation de filiales et autres activités*.

Risque de change

Exposition au risque de change

Le Groupe est exposé à un risque de change sur les ventes, les achats et les emprunts libellés dans une devise autre que la devise

fonctionnelle respective des entités du Groupe, principalement le dollar américain (USD), l'euro (EUR), la livre sterling (GBP), mais également le dollar australien (AUD). Ces transactions sont principalement libellées en EUR et en USD.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change conformément à la politique de gestion du risque de change telle que décrite dans la note 2 *Gestion des risques financiers*.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change, basée sur les montants nominaux, est la suivante :

Analyse de sensibilité

En milliers d'euros	2020					2019				
	EUR	USD	GBP	AUD	Autres	EUR	USD	GBP	AUD	Autres
Risque transactionnel										
Créances clients, autres débiteurs et trésorerie/équivalents de trésorerie	15 718	30 823	(123 832)	(38 403)	(2 884)	22 331	(3 301)	(183 747)	(94 862)	34 772
Emprunts et dettes financières	(4 939)	1 053	124 356	-	49 538	(4 975)	995	131 404	-	68 953
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(17 784)	(19 859)	(309)	(31)	(3 571)	(25 093)	(26 168)	(200)	(11)	(24 814)
Exposition brute du bilan	(7 006)	12 016	215	(38 434)	43 082	(7 737)	(28 474)	(52 543)	(94 873)	78 911
Contrats de change à terme	1 414	7 130	-	38 186	(46 355)	3 039	42 601	52 325	94 500	(61 299)
Total	(5 592)	19 146	215	(248)	(3 273)	(4 698)	14 127	(218)	(373)	17 612
Risque économique										
Ventes/créances prévisionnelles	-	-	-	-	7 097	-	2 739	-	-	6 399
Achats prévisionnels	-	(12 224)	-	-	-	-	(2 072)	-	-	(3 304)
Exposition brute	-	(12 224)	-	-	7 097	-	667	-	-	3 095
Contrats de change à terme	-	12 224	-	-	(7 097)	-	-	-	-	(3 095)
Total	-	-	-	-	-	-	667	-	-	-

Une variation de 10.0 pourcents de l'euro par rapport aux autres devises au 31 décembre aurait un impact insignifiant sur la réserve de couverture dans les capitaux propres et sur le résultat (exposition économique) (2019 : aucun risque sur les capitaux propres ni sur le résultat net).

Risque de taux d'intérêt

28 pourcents des emprunts du Groupe portent un taux fixe. La partie des emprunts à taux variable est essentiellement impactée par les variations du taux Euribor à trois mois. Une variation de 1.0 pourcent des taux d'intérêt a un impact de €1.3 millions sur le résultat d'intérêt.

Justes valeurs

Justes valeurs contre valeurs comptables

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable reprise dans l'état de la situation financière :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Valeur comptable 2020	Juste valeur 2020 Niveau 2	Valeur comptable 2019	Juste valeur 2019 Niveau 2
Passifs financiers à taux fixe :					
Non-courants	26	(28 571)	(28 571)	(42 857)	(42 857)
Courants	26	(14 286)	(14 286)	(14 286)	(14 286)
Passifs financiers à taux variable :					
Non-courants	26	(28 571)	(28 571)	(1 423 533)	(1 109 655)
Courants	26	(14 286)	(14 286)	(55 385)	(52 043)
Swaps de taux d'intérêt :					
Actifs		-	-	-	-
Passifs	30	-	-	(18 913)	(18 913)
Contrats de change à terme :					
Actifs - couverture position financière nette	19	824	824	1 187	1 187
Actifs - couverture risque transactionnel et économique	19	708	708	384	384
Passifs - couverture position financière nette	30	(798)	(798)	(2 229)	(2 229)
Passifs - couverture risque transactionnel et économique	30	-	-	177	177
Total		(84 980)	(84 980)	(1 555 455)	(1 238 235)

Hiérarchie et détermination des justes valeurs

Les justes valeurs indiquées ci-dessus sont d'un niveau 2, ce qui signifie que la base de leur calcul est différente de prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour un actif ou un passif soit directement (par des prix) soit indirectement (dérivés de prix).

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée par les taux d'intérêt du marché monétaire et le taux des devises au comptant à la date de clôture du bilan.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des swap croisés de devises est calculée sur base de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Dans le cadre d'IFRS 13, le Groupe a procédé à une évaluation du risque de non-performance pour les instruments dérivés. Le Groupe a jugé qu'aucun ajustement de valeur n'est requis étant donné la solidité financière des contreparties (degré d'investissement et l'horizon à court terme du portefeuille actuel).

Pour l'évaluation et le test des instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée, le Groupe utilise un modèle de la juste valeur qui répond aux dispositions IFRS concernant le test de l'efficacité de la couverture. La méthode « dollar-offset » est appliquée pour le test de l'efficacité de la couverture.

32. CONTRATS DE LOCATION

Au 31 décembre 2019, le Groupe détenait un certain nombre de contrats de location principalement liés à du matériel roulant ferroviaire, des équipements d'exploitation, des immeubles et des véhicules. A la suite de la déconsolidation de Covia Holdings Corporation le 29 juin 2020, la majeure partie de ce matériel roulant ferroviaire n'est plus comptabilisée au sein du Groupe Sibelco au 31 décembre 2020. Cette déconsolidation de Covia Holdings Corporation a résulté en la décomptabilisation d'actifs au titre du droit d'utilisation pour un montant de €131.3 millions et des obligations

de location pour un montant de €274 millions au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Le Groupe a également quelques contrats de location de machines avec une durée de location inférieure à 12 mois et loue des équipements de bureau à faible valeur. Le Groupe applique les exemptions de comptabilisation liées aux « contrats de location à court terme » et aux « contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur ».

I. Actifs au titre du droit d'utilisation

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains et bâtiments	Équipement et matériel	Immobilisations incorporelles	2020	2019
Solde à la fin de l'exercice précédent, tel que déclaré	37 745	167 175	37	204 956	-
Première application de l'IFRS 16	-	-	-	-	464 463
Acquisitions	9 776	14 053	63	23 892	13 040
Réévaluation d'un contrat lease	3 604	(4 307)	2	(701)	8 879
Cessions	(12 605)	(118 678)	-	(131 283)	(2 211)
Écarts de change	(676)	(1 411)	(6)	(2 093)	9 335
Autres	-	(9)	-	(9)	(209)
Amortissements	(7 814)	(19 972)	(28)	(27 814)	(101 368)
Pertes de valeur	(4)	(3 020)	-	(3 024)	(186 972)
Solde à la fin de l'exercice	30 025	33 830	69	63 924	204 956

Les cessions concernent essentiellement la décomptabilisation des actifs au titre du droit d'utilisation à la suite de la déconsolidation de

Covia – voir note 4 *Cessions et déconsolidation de filiales et autres activités*.

II. Obligations locatives

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Solde à la fin de l'exercice précédent, tel que déclaré	366 272	-
Première application de l'IFRS 16	-	422 412
Comptabilisé selon IAS 17	-	8 917
Acquisitions	23 892	13 041
Accroissement d'intérêt	10 130	20 667
Paiements	(59 329)	(111 432)
Réévaluation d'un contrat lease	(707)	8 841
Cessions	(273 972)	(1 942)
Écarts de change	(2 221)	6 424
Autres	(44)	(656)
Solde à la fin de l'exercice	64 020	366 272
Courant	46 281	289 704
Non-courant	17 738	76 568

Les cessions concernent essentiellement la décomptabilisation des obligations locatives à la suite de la déconsolidation de Covia.

III. Charges locatives

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
La charge d'amortissement droit d'utilisation des immobilisations corporelles	27 787	101 347
La charge d'amortissement droit d'utilisation des immobilisations incorporelles	28	21
Pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs	3 024	186 972
Intérêts débiteurs sur les obligations de location	10 130	20 667
Charges liées aux contrats lease à court terme (incluses dans les coûts des ventes)	11 128	20 907
Charges liées aux contrats lease à court terme (incluses dans les coûts administratifs et commerciaux)	592	678
Charges liées aux contrats lease de faible valeur	922	994
Paiements de location variables	3 146	4 402
Montant total comptabilisé en résultat	56 757	335 988

Les charges d'amortissement s'élèvent à €27.8 millions (€101.3 millions en 2019). Cette diminution s'explique par les pertes de valeur significative enregistrées en 2019, reflétant une base d'amortissement moins élevée. De plus, seulement 6 mois d'amortissements liés à Covia sont repris dans le compte de résultat 2020 du Groupe, par rapport à 12 mois en 2019.

En 2019, €336.0 millions ont été comptabilisés en résultat comme charges liées aux contrats de location. En 2020, seulement

€56.8 millions ont été comptabilisés en résultat comme charges liées aux contrats de location. La différence est liée principalement à la déconsolidation de Covia Holdings Corporation en 2020 et par les pertes de valeur enregistrées en 2019. Les loyers variables concernent des contrats de location de dépôts où le Groupe peut utiliser des espaces flexibles de stockage et le contrat n'identifie pas d'actif spécifique sous-jacent. Les espaces loués de stockage correspondent toujours aux besoins du Groupe.

33. ENGAGEMENTS

Engagements d'investissements

Au 31 décembre 2020, le Groupe avait des engagements d'investissements d'immobilisations corporelles (essentiellement

des actifs en cours de construction) s'élevant à €15.3 millions (2019 : €40.9 millions), tous en Europe.

34. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe est partie prenante dans plusieurs procès dans diverses juridictions dans lesquelles elle opère. La défense du Groupe est

néanmoins solide et le risque de sorties de trésorerie importantes est considéré comme négligeable.

35. PARTIES LIÉES

Identification des parties liées

Le Groupe a un lien de parties liées avec ses filiales – voir note 39 *Entités du Groupe*, avec les participations mises en équivalence – voir note 18 *Participations mises en équivalence* et avec ses administrateurs et ses dirigeants.

Transactions avec les participations mises en équivalence

Les prêts aux participations mises en équivalence sont accordés à des conditions de concurrence normale.

2020

<i>En milliers d'euros</i>	Ventes	Achats	Autre coûts	Créances	Dettes	Prêts aux participations mises en équivalence	Dividendes reçus des participations mises en équivalence
Glassflake Ltd	2	66	-	-	10	-	79
Maffei Sarda Silicati SRL	-	-	27	-	611	544	349
Ficarex SRO	-	-	-	-	-	-	1 153
Sklopisek Strelec AS	-	-	-	-	-	-	-
Dansand A/S	166	123	-	14	4	-	2 344
Recyverre	198	1 536	-	1 421	161	-	-
Total	367	1 725	27	1 434	786	544	3 926

2019

<i>En milliers d'euros</i>	Ventes	Achats	Autre coûts	Créances	Dettes	Prêts aux participations mises en équivalence	Dividendes reçus des participations mises en équivalence
Glassflake Ltd	130	-	-	12	-	-	101
SCI Les Granet	-	5	1	-	4	-	-
Maffei Sarda Silicati SRL	-	-	27	-	611	544	-
Ficarex SRO	-	-	-	-	-	-	763
Sklopisek Strelec AS	-	40	-	-	-	-	-
Dansand A/S	163	129	-	22	21	13	1 342
Total	293	174	28	35	636	557	2 206

Le Groupe a des prêts pour un montant de €0.6 million octroyé à des entreprises associées – voir note 19 *Actifs financiers* et a reçu des dividendes de ses entreprises associées pour un montant total de €3.9 millions – voir note 18 *Participations mises en équivalence*.

Transactions avec les principaux dirigeants

La charge totale pour la rémunération comptabilisée en résultat pour les administrateurs et les dirigeants s'élève à €5.9 millions en 2020 (2019 : €5.4 millions), y compris des bonus et charges pour des plans d'incitation à long terme qui seront potentiellement versés au

cours des prochaines années – voir note 27 *Avantages du personnel aux dirigeants*, mais à l'exclusion des paiements de bonus à court terme sur l'année de performance 2020 qui sont encore soumis

à l'approbation du Conseil d'administration au 11 mars 2021. Aucun dirigeant principal ne s'est vu octroyer des options ni de paiements fondés sur des actions.

36. TAUX DE CHANGE

Les taux suivants ont été utilisés pour la préparation des états financiers :

1 euro équivaut à :	Cours de clôture		Cours moyen	
	2020	2019	2020	2019
ARS	103.1746	67.2580	80.8808	53.9472
AUD	1.5896	1.5995	1.6551	1.6112
BRL	6.3735	4.5157	5.8931	4.4169
CAD	1.5633	1.4598	1.5299	1.4854
CHF	1.0802	1.0854	1.0705	1.1123
CLP	870.9342	844.8867	902.1603	786.9195
CNY	8.0225	7.8205	7.8734	7.7354
CZK	26.2420	25.4080	26.4549	25.6712
DKK	7.4409	7.4715	7.4542	7.4661
EGP	19.2532	17.9744	18.0066	18.7716
GBP	0.8990	0.8508	0.8896	0.8775
HKD	9.5142	8.7473	8.8588	8.7691
IDR	17 308.2460	15 616.3834	16 628.9866	15 834.1468
INR	89.6605	80.1870	84.6276	78.8182
JPY	126.4900	121.9400	121.8480	121.9818
KRW	1 336.0000	1 296.2800	1 345.3444	1 305.5927
MXN	24.4160	21.2202	24.5101	21.5549
MYR	4.9340	4.5953	4.7953	4.6369
NOK	10.4703	9.8638	10.7229	9.8531
NZD	1.6984	1.6653	1.7562	1.7000
PHP	59.1250	56.9000	56.6141	57.9751
PLN	4.5597	4.2568	4.4432	4.2977
RUB	91.4671	69.9563	82.7421	72.4281
SEK	10.0343	10.4468	10.4853	10.5923
SGD	1.6218	1.5111	1.5742	1.5271
THB	36.7270	33.4150	35.7074	34.7453
TRY	9.1131	6.6843	8.0566	6.3633
TWD	34.4508	33.8009	33.5860	34.5706
UAH	34.7396	26.4220	30.8013	28.8645
USD	1.2271	1.1234	1.1422	1.1192

37. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement significatif n'a eu lieu après la date de clôture.

38. INFORMATIONS SUR LES MISSIONS DES COMMISSAIRES ET LES FRAIS Y AFFÉRENTS

La rémunération pour l'audit global et les autres services rendus par EY et son réseau peut être détaillée comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Frais d'audit totaux pour SCR-Sibelco SA et ses filiales		1 860	3 795
Autres services liés à l'audit		31	388
Conseils fiscaux		100	70
Total		1 991	4 253

39. ENTITÉS DU GROUPE

Contrôle du Groupe

La maison-mère du Groupe est SCR-Sibelco N.V.-S.A., Anvers, Belgique

Entreprises consolidées au 31 décembre 2020	Siège social	Pourcentage de participation
Australie		
Queensland Construction Materials Pty Ltd	North Sydney (AU)	100.00%
Rutile Ltd Consolidated	North Sydney (AU)	100.00%
Sibelco Asia Pacific Pty Ltd	North Sydney (AU)	100.00%
Sibelco Australia Ltd	North Sydney (AU)	100.00%
Sibelco Talc Pty Ltd	North Sydney (AU)	100.00%
Stradbroke Rutile Pty Ltd	North Sydney (AU)	100.00%
Belgique		
Act&Sorb BVBA	Houthalen-Helchteren (BE)	24.00%
Cofisa NV	Antwerpen (BE)	100.00%
High Five NV	Antwerpen (BE)	50.00%
Limburgse Berggrinduitbating NV	Antwerpen (BE)	100.00%
Minérale SA	Lodelinsart (BE)	50.00%
NZM Grit NV	Dessel (BE)	100.00%
NZM NV	Dessel (BE)	100.00%
Sablères de Mettet SA	Mettet (BE)	100.00%
Silfin NV	Antwerpen (BE)	100.00%
Brésil		
Mineração Jundu Ltda	Descalvado (BR)	50.00%
Tansan Industria Química Ltda	Pedra di Indaia (BR)	100.00%
Unimin do Brasil Ltda	Barueri (BR)	100.00%

Unimin Mineração	Barueri (BR)	100.00%
Chine		
Sibelco Changsu Minerals Co Ltd	Suzhou City (CN)	100.00%
Sibelco China Limited	Hong Kong (CN)	100.00%
Sibelco Shanghai Minerals Trading Co Ltd	Shanghai (CN)	100.00%
République tchèque		
Kaolin Hlubany AS	Podborany (CZ)	100.00%
Danemark		
Sibelco Nordic A/S	Rønne (DK)	100.00%
Égypte		
Sibelco Egypt JSC	Cairo (EG)	100.00%
Finlande		
Kalke Oy AB	Vihiti (FI)	100.00%
Sibelco Nordic OY AB	Nummela (FI)	100.00%
Vectori-South Oy AB	Espoo (FI)	100.00%
France		
CERES SCEA	Paris (FR)	100.00%
France Pare-Brise Recyclage SA	Crouy (FR)	50.00%
Sibelco France SAS	Paris (FR)	100.00%
Sibelco Green Solutions SAS	Crouy (FR)	100.00%
Géorgie		
Georgian Minerals Ltd	Tbilisi (GE)	80.00%
Allemagne		
Sibelco Deutschland GmbH	Ransbach-Baumbach (DE)	100.00%
Sibelco Minerals GmbH	Ransbach-Baumbach (DE)	100.00%
Grèce		
Sibelco Hellas Mining SA	Thessaloniki (GR)	100.00%
Inde		
Adarsh India Mining Pvt Ltd	Hyderabad (IN)	100.00%
Sibelco India Minerals Pvt Ltd	Hyderabad (IN)	100.00%
Indonésie		
PT Bhumiadya	Bandung (ID)	100.00%
PT Sibelco Lautan Minerals	Jakarta (ID)	100.00%
Italie		
Ecopaté S.R.L.	Robilante (IT)	90.00%
Macoglass S.R.L.	Antegnate (IT)	100.00%
Sibelco Italia S.p.A.	Robilante (IT)	100.00%
Japon		
Sibelco Japan Ltd	Nagoya (JP)	70.00%
Luxembourg		

NZM Lux 1 SA	Strassen (LU)	100.00%
NZM Lux 2 SA	Strassen (LU)	100.00%
NZM Lux 3 SA	Strassen (LU)	100.00%
Sibelux SA	Luxembourg (LU)	100.00%
Madagascar		
Ambilobe Minerals SRLU	Antananarivo (MA)	100.00%
Malaisie		
Sera Kekal Sdn Bhd	Kuala Lumpur (MY)	100.00%
Sibelco Malaysia Sdn Bhd	Pasir Gudang (MY)	100.00%
Tinex Kaolin Corporation Sdn Bhd	Kuala Lumpur (MY)	100.00%
Pays-Bas		
Ankerpoort NV	Maastricht (NL)	100.00%
Ankerpoort Handel BV	Maastricht (NL)	100.00%
Ankersmit Maalbedrijven BV	Maastricht (NL)	100.00%
Ecomineraal BV	Maastricht (NL)	100.00%
Eurogrit BV	Vreeswijk (NL)	100.00%
Filcom BV	Papendrecht (NL)	100.00%
Grondbezit Bemelen BV	Maastricht (NL)	100.00%
Handelsonderneming Elvers BV	Geertruidenberg(NL)	100.00%
Industriële Maatschappij Geertruidenberg BV	Geertruidenberg (NL)	100.00%
Jan de Poorter BV	Geertruidenberg (NL)	100.00%
Maasgrit B.V.	Maastricht (NL)	100.00%
Sibelco Benelux BV	Heerlen (NL)	100.00%
Sibelco Nederland NV	Papendrecht (NL)	100.00%
Watts Blake Bearn International Holdings BV	Amsterdam (NL)	100.00%
Winterwijkse Steen-en Kalkgroeve BV	Winterswijk (NL)	100.00%
World Ceramic Minerals BV	Maastricht (NL)	100.00%
Norvège		
Olivin AS	Rud (NO)	100.00%
Sibelco Nordic AS	Rud (NO)	100.00%
Pologne		
Sibelco Poland sp.z.o.o.	Gdansk (PL)	100.00%
Portugal		
Sibelco Portuguesa Lda	Rio Maior (PT)	100.00%
Russie		
Azimut LLC	Ramenskoye (RU)	100.00%
Kvarsevye peski CJSC	Eganovo (RU)	99.04%
Sibelco Nebolchi LLC	Nebolchi (RU)	100.00%
Ramenskiy GOK OJSC	Eganovo (RU)	99.04%
Russian Mining Company CJSC	Nebochi (RU)	100.00%

Sibelco Rus LLC	Eganovo (RU)	100.00%
Trading House Hercules Moscow LLC	Moscow (RU)	100.00%
Vector LLC	Moscow (RU)	100.00%
Sibelco Voronezh LLC	Posyolok Strelitsa (RU)	100.00%
Singapour		
Sibelco Asia Pte Ltd	Singapore (SG)	100.00%
SIKO Pte Ltd	Singapore (SG)	100.00%
Corée du Sud		
Sibelco Korea Co. Ltd (South Korea)	Chungnam (SK)	100.00%
Espagne		
Sibelco Inversiones Argentina SL	Bilbao (ES)	100.00%
Sibelco Minerales Ceramicos SA	Castellon (ES)	100.00%
Sibelco Minerales SA	Bilbao (ES)	99.93%
Sibelco Participaciones SL	Bilbao (ES)	100.00%
Sibelco Ukrainian Trading SL	Barcelona (ES)	100.00%
Inversiones Indonesia S.L.	Bilbao (ES)	100.00%
Suède		
Sibelco Nordic AB	Göteborg (SE)	100.00%
Suisse		
Sibelco Switzerland GmbH	Birsfelden (CH)	100.00%
Taiwan		
Sibelco Asia Pte Ltd, Bao Lin Branch	Taichung (TW)	100.00%
Sibelco Bao Lin Co Ltd	Taichung (TW)	100.00%
Thaïlande		
GTT Holdings Ltd	Amphur Muang (TH)	100.00%
Sibelco Minerals (Thailand) Ltd	Amphur Muang (TH)	100.00%
Turquie		
Alabanda Madencilik Dis Ticaret AS	Aydin (TR)	100.00%
Alinda Madencilik Sanayi Ve Ticaret AS	Aydin (TR)	100.00%
Sibelco Turkey Madencilik Tic AS	Aydin (TR)	100.00%
Ukraine		
Donbas Clays JSC	Donetsk (UA)	100.00%
Euromineral LLC	Donetsk (UA)	100.00%
Kurdyumovsky Plant of Acid-Proofed Products PJSC	Donetsk (UA)	100.00%
LLC Silica Holdings	Kyiv (UA)	51.00%
PJSC Novoselovskoe GOK	Kharkiv (UA)	48.36%
Ukrainian Ceramic Group JSC	Donetsk (UA)	11.93%
Royaume-Uni		
Blubberhouses Moor Ltd	Sandbach (UK)	100.00%
Ellastone Investments	Sandbach (UK)	100.00%

Fordath Ltd	Sandbach (UK)	100.00%
Ilamian Ltd	Sandbach (UK)	100.00%
Sibelco Minerals & Chemicals (Holdings) Ltd	Sandbach (UK)	100.00%
Sibelco UK Ltd	Sandbach (UK)	100.00%
Viaton Industries Ltd	Sandbach (UK)	100.00%
Watts Blake Bearne & Co Ltd	Sandbach (UK)	100.00%
WBB Eastern Europe Ltd	Sandbach (UK)	100.00%

États Unis

Sibelco North America, Inc	Charlotte (North Carolina, US)	100.00%
----------------------------	--------------------------------	---------

Participations mises en équivalence au 31 décembre 2020	Siège social	Pourcentage de participation
Brésil		
Jundu Nordeste Mineracao Ltda	Descalvado (BR)	50.00%
Portsmouth Participações Ltda	Descalvado (BR)	50.00%
République tchèque		
Ficarex SRO	Teplice (CZ)	50.00%
Sklopisek Strelec AS	Mladejov (CZ)	32.55%
Danemark		
Dansand A/S	Silkeborg (DK)	50.00%
France		
Recyverre SAS	Avignon (FR)	49.00%
Italie		
Maffei Sarda Silicati SRL	Florinas (IT)	49.90%
Royaume-Uni		
Glassflake Ltd	Leeds (UK)	25.10%
Prestige Sports Surfaces Ltd	Birmingham (UK)	50.00%

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:38 DU CODE DES SOCIÉTÉS BELGE EXERCICE 2020.
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE SCR-SIBELCO SA,
QUI SE TIENDRA LE 21 AVRIL 2021.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation les états financiers pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 et le rapport sur les activités de la Société et de ses filiales.

Pour l'exercice 2020, les états financiers consolidés ont été établis et publiés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne.

SCR-Sibelco SA est une société basée en Belgique, leader international pour les solutions de matériaux. La société extrait, transforme et distribue un large portefeuille de minéraux industriels spécialisés. Le Groupe Sibelco exploite 118 sites de production, a une présence industrielle dans 31 pays et emploie environ 5 358 personnes.

**Au total, Sibelco est présent dans 35 pays.*

RESULTATS FINANCIERS DU GROUPE

<i>En milliers d'euros</i>	Groupe Sibelco Hors Covia		2020*	Groupe Sibelco Hors Covia		2019*
		Covia			Covia	
Résultats consolidés						
Chiffre d'affaires	1 489 440	492 086	1 975 529	1 878 556	1 425 738	3 295 130
EBITDA	244 698	49 657	294 316	328 025	226 470	554 463
<i>EBITDA en % du Chiffre d'affaires</i>	16%	10%	15%	17%	16%	17%
EBIT	125 770	(33 708)	92 022	118 438	(1 388 004)	(1 269 599)
EBIT ajusté	122 302	(17 771)	104 491	178 207	(51 026)	127 148
Résultat net (quote-part du Groupe)	126 098	(47 823)	78 262	74 568	(746 335)	(671 754)
Résultat net	125 461	(73 602)	51 847	75 063	(1 148 098)	(1 073 022)
Flux de trésorerie						
Flux de trésorerie opérationnels libres	78 667	27 132	105 799	45 044	177 227	222 269
Acquisitions / Cessions	67 583	1 776	69 358	251 727	212 064	463 792
Flux de trésorerie libres avant dividendes	137 473	(14 549)	122 924	318 594	334 386	652 980
Flux de trésorerie libres	105 967	(14 549)	91 418	248 384	334 386	582 770
Financement (en fin d'année)						
Trésorerie / (dette) nette	168 163	-	168 163	78 001	(1 419 774)	(1 341 773)
Capitaux propres	1 047 112	-	1 047 112	1 076 568	21 385	1 097 953
Donnée / action						
Résultat par action	-	-	183.97	-	-	(1 544.77)
Dividende (brute)	-	-	106.00	-	-	142.86
Total des actions	-	-	470 170	-	-	470 170
Actions propres	-	-	35 314	-	-	35 314
Rentabilité des capitaux employés						
Capitaux employés moyens	1 536 271	915 122	2 451 400	1 551 166	2 412 871	3 945 287
ROCE (EBIT / Capitaux employés moyens)	8.2%	(3.7%)	3.8%	7.6%	(57.5%)	(32.2%)
ROCE Ajusté (EBIT ajusté / Capitaux employés moyens)	8.0%	(1.9%)	4.3%	11.5%	(2.1%)	3.2%

* Les chiffres du Groupe comprennent également les éliminations intragroupes entre Covia et le Groupe Sibelco hors Covia.

** Pour les «Flux de trésorerie opérationnels libres», une nouvelle définition est appliquée qui exclut le produit de la vente d'actifs et des acquisitions de terrains et de réserves. Pour 2020, le «Flux de trésorerie opérationnels libres» suivant cette nouvelle définition est de 105,8 millions d'euros, contre 162,3 millions d'euros selon l'ancienne définition.

Note explicative sur Covia

La fusion d'Unimin et Fairmount Santrol et la création de Covia en 2018 visaient à donner à Sibelco une plus grande flexibilité stratégique sur le marché américain de l'énergie, intrinsèquement volatile. Les changements structurels de l'industrie des proppants aux États-Unis se sont accélérés au cours du second semestre 2018 et jusqu'en 2019. Cette situation a été aggravée en 2020 par le double choc économique provoqué par la pandémie COVID-19 et l'effondrement du prix du pétrole, ainsi que par le poids des contrats déficitaires liés à la location de wagons ferroviaires.

Malgré les efforts de la direction de Covia pour combattre ces effets, il est devenu évident que des mesures plus radicales étaient

nécessaires et la société a choisi de se placer sous la protection du Chapitre 11 en juin. Sibelco a examiné différentes options dans le cadre de la préparation de ce processus, mais a décidé de s'en retirer dans l'intérêt de Sibelco et de ses actionnaires

Covia est sortie du processus du Chapitre 11 le 31 décembre 2020 et la restructuration financière qui en a résulté a entraîné une dilution complète de la participation de Sibelco. Fin juin, Covia a été déconsolidé des états financiers de Sibelco conformément au référentiel IFRS. En ce qui concerne les états financiers 2020, les principaux impacts sont les suivants :

Bilan : tous les actifs (EUR 1.9 milliards), capitaux propres et dettes (EUR 1.7 milliards) de Covia ont été déconsolidés au 30 juin.

Compte de résultats : comprend tous les composants du résultat liés à Covia pour le premier semestre de 2020 uniquement – c'À-d. chiffre d'affaires de EUR 492 millions, EBITDA de EUR 50 millions et une perte nette (part du Groupe) de EUR 48 millions. Des pertes de valeur significatives sur Covia avaient déjà été comptabilisées en 2019. Le compte de résultats du Groupe comprend donc un gain net sur les actifs financiers de EUR 32 millions résultant de l'impact de la décomptabilisation des actifs de Covia, étant donné que la perte globale des actifs a été plus que compensée par l'allègement du passif et renforcée par une reprise positive des conversions de devises.

Tableau des flux de trésorerie : comprend tous les composants cash liés à Covia pour le premier semestre de 2020, c'À-d. des flux de trésorerie libres opérationnels de EUR 27 millions et des flux de trésorerie libres nets négatifs de EUR 15 millions.

Aux fins de l'analyse des résultats ci-dessous, nous nous sommes concentrés sur la performance hors Covia et avons ajouté un bref commentaire sur les éléments relatifs aux résultats nets consolidés du Groupe.

Résultats du Groupe (hors Covia, sauf mention contraire)

Le chiffre d'affaires a diminué de 21 %, à 1,489 millions d'euros. Cette diminution est due à l'impact du COVID-19 sur les marchés couverts par les activités de Sibelco et également à la réduction des gains générés par des actifs qui ont été vendus ou qui sont en cours d'abandon de 2019-2020, notamment les activités de chaux et de calcaire, la magnésie et les sables minéraux. À périmètre constant (c'est-à-dire, en excluant l'impact de ces cessions), la réduction du chiffre d'affaires a été de 10 %. Cela reflète une amélioration constante au cours du second semestre de l'année après les impacts significatifs du ralentissement à la suite du COVID-19 ressenti au cours du second trimestre. La marge brute est restée stable, les mesures de gestion des coûts ayant suivi la baisse du chiffre d'affaires (voir ci-dessous pour plus de détails). Une analyse plus détaillée de la performance par marché est disponible dans le rapport d'activité.

L'EBITDA s'est élevé à EUR 245 millions contre EUR 328 millions en 2019, soit une réduction de 25 %. À périmètre constant (c'est-à-dire en excluant l'impact des désinvestissements), la réduction de l'EBITDA ajusté a été de 16 %. La réduction de l'EBITDA ajusté a été atténuée par des réductions de coûts et d'autres mesures visant à préserver la rentabilité et la génération de liquidités. L'EBITDA des activités poursuivies (c'est-à-dire hors activités cédées ou abandonnées) au quatrième trimestre s'était redressé à des niveaux similaires à ceux de la période correspondante en 2019.

La rentabilité des capitaux employés (ROCE) était de 8.2% pour Sibelco hors Covia. En 2019, ce chiffre était de 7.6 %. Cette amélioration est due à une gestion rigoureuse des fonds de roulement et à une approche disciplinée des dépenses en capital. Les mesures de gestion du fonds de roulement comprenaient une gestion intensifiée des niveaux de stocks dans toutes les usines. Le taux

d'imposition effectif total pour le Groupe était de 21,5 % (18.2% pour Sibelco hors Covia et 15.8% pour Covia).

Le résultat net pour Sibelco hors Covia s'élève à EUR 124 millions. Le résultat net total – part du Groupe, y compris Covia, s'élève à EUR 76 millions contre une perte nette (part du Groupe) de EUR 672 millions en 2019. Le résultat net a été stimulé par le résultat des actifs financiers de EUR 47 millions résultant de l'impact de la décomptabilisation de Covia ainsi que par les produits de la vente des activités de magnésie en Australie.

Gestion des coûts

Sibelco a intensifié ses efforts permanents de gestion des coûts à la lumière des nouveaux défis liés à la pandémie du COVID-19. Parmi les mesures introduites, il convient de citer une orientation encore plus stricte des achats vers les seuls produits et services essentiels à la continuité des activités. L'ensemble des coûts fixes a été réduit et les frais généraux et administratifs ont été réduits de quelque EUR 9 millions par rapport à 2019 à périmètre constant. Plus de détails sur la gestion par Sibelco des impacts de la pandémie COVID-19 peuvent être trouvés dans le rapport d'activité.

Les dépenses d'investissement et acquisitions

Les dépenses d'investissement des activités de Sibelco hors Covia se sont élevées à EUR 106 millions, contre EUR 144 millions en 2019. Cette baisse est due à une réduction sélective de certains projets d'investissement. Les investissements se sont poursuivis dans les principaux projets de croissance et d'excellence opérationnelle de Sibelco, les principaux projets d'expansion étant les activités d'argile au Royaume-Uni et les activités de feldspath en Turquie.

Sibelco a encore renforcé sa présence sur le marché du recyclage du verre en Europe. En février, Sibelco a acquis les actifs de deux activités de recyclage du verre, Emiliana Rottami et Emill, par le biais d'une vente aux enchères de faillite dans la région de Bologne en Italie. Sibelco a commencé à développer une usine de recyclage de 250kt sur le site au quatrième trimestre 2020. Ces acquisitions complètent les usines existantes de Sibelco à Musile, près de Venise, et l'usine de recyclage de Macoglass près de Bergame.

En avril, la société a créé une coentreprise avec le groupe de collecte et de logistique des déchets Mineris Environnement pour la collecte et le recyclage du verre plat en France, connue sous le nom de Recyverre. Recyverre, à son tour, a acquis GIREV, l'un des principaux recycleurs de verre plat en France. L'entité combinée emploie environ 70 personnes.

En mai, Sibelco a officiellement finalisé l'acquisition des producteurs d'argile ukrainiens Euromineral LLC et Kurdyumovsky Plant PrJSC, situés dans la région de Donetsk. Sibelco avait conclu un accord pour acheter ces activités fin 2019. Cette acquisition augmentera le profil de durabilité de Sibelco, les réserves et la durée de vie minière de l'argile ukrainienne, une matière première importante pour la production mondiale de carreaux de porcelaine.

Le partenariat stratégique de Sibelco avec Act&Sorb dans le domaine des matériaux de filtration de l'eau à base de panneaux de fibres de moyenne densité (MDF) recyclés a fait un nouveau pas en avant, puisque la construction de l'usine de production à Genk, en Belgique,

a débuté en septembre. Act&Sorb a obtenu une subvention de EUR 2 millions des autorités flamandes pour poursuivre son développement et sa croissance.

Flux de trésorerie et financement

Le flux de trésorerie opérationnel libre hors Covia a atteint EUR 79 millions contre EUR 45 millions en 2019. Ce montant a été réparti à parts égales entre les activités de Sibelco en cours et les activités en Australie qui ont été cédées au cours de l'année. Les besoins en fonds de roulement ont été réduits régulièrement tout au long de l'année, le principal facteur ayant été une réduction de 20 % des stocks.

COUP D'ŒIL SUR L'AVENIR

La pandémie du COVID-19 et ses conséquences économiques se font encore sentir au début de 2021. Si une reprise est en cours dans de nombreux secteurs, l'ampleur finale et le calendrier de cette reprise restent incertains. Nous pensons qu'il est prudent de supposer une amélioration lente mais constante dans la plupart des industries qui utilisent les matériaux de Sibelco. En termes de comparabilité d'une année sur l'autre, les performances financières de Sibelco (hors Covia)

RAPPORT DE GESTION DES RISQUES

I. Gestion des risques financiers

Mise en perspective

L'utilisation d'instruments financiers expose le Groupe aux risques suivants :

- ◆ risque de crédit ;
- ◆ risque de change ;
- ◆ risque de taux d'intérêt ;
- ◆ risque de liquidité.

La présente note traite de l'exposition du Groupe à chacun des risques précités, des objectifs, des politiques et des processus d'évaluation et de gestion des risques mis en place par le Groupe, ainsi que de la politique de gestion des capitaux privilégiée. Toute information quantitative complémentaire est disponible dans les états financiers consolidés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que court le Groupe de subir une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier néglige de satisfaire à ses engagements contractuels.

Aucune exposition matérielle n'est réputée exister en vertu de l'éventuelle non-exécution d'une contrepartie à des instruments financiers autres que les créances clients et autres créances détenues par le Groupe.

Compte tenu du nombre important de ses clients, dispersés à travers le monde, le Groupe n'enregistre qu'une concentration limitée des risques de crédit liés à ses créances clients et autres créances.

En tenant compte de l'impact sur la trésorerie des cessions et des acquisitions, le flux de trésorerie libre avant dividendes s'est élevé à EUR 137 millions. Le flux net de trésorerie libre après dividendes s'est élevé à EUR 106 millions, ce qui, après ajustement des effets de change et des changements de périmètre, a permis d'améliorer la situation financière nette de Sibelco, qui s'élevait à EUR 168 millions à la fin de 2020.

Dividendes

Le conseil d'administration propose un dividende annuel brut de EUR 106.00 par action lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 21 avril 2021. En 2020, aucun acompte sur dividende n'a été distribué. Sous réserve de l'approbation des actionnaires, le montant brut de EUR 106.00 par action sera versé à partir du 12 mai 2021.

en 2020 comprennent une contribution de EUR 40 millions à l'EBITDA provenant des actifs que nous avons vendus ou qui ont été liquidés au cours de l'année. Ces activités n'apporteront aucune contribution aux résultats financiers de 2021.

Ce type de risque financier est géré sur un mode décentralisé.

Le Groupe établit une provision pour dépréciation qui représente le montant estimé des pertes afférentes aux créances clients et autres créances (voir méthode comptable h) Instruments financiers et note 31 Instruments financiers).

Risque de change

Le Groupe est exposé à divers types de risque de change :

- ◆ risque de conversion ;
- ◆ risque économique ;
- ◆ risque transactionnel.

Le Groupe ne dispose actuellement d'aucune couverture sur investissement net dans une activité étrangère.

L'exposition économique est le risque de voir la position concurrentielle de la Société affectée par une évolution défavorable des taux de change. L'exposition transactionnelle porte sur les engagements contractuels en devises autres que la monnaie fonctionnelle. Le Groupe dispose depuis 2007 d'une politique de gestion des risques précités.

L'exposition économique peut être couverte au niveau de l'entité, à des conditions strictes et pour une durée limitée. En pareil cas, la comptabilité de couverture des flux de trésorerie est appliquée.

Lorsqu'elles sont significatives, les expositions de type transactionnel sont systématiquement couvertes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau de la dette financière nette consolidée du Groupe, avec pour objectif essentiel de garantir les coûts à moyen terme.

À cette fin, le Groupe assure une gestion centralisée des risques, pour laquelle il s'inspire de l'évolution constatée de sa dette financière nette consolidée. La connaissance à cet égard lui est conférée par les rapports, édités à intervalle régulier, consacrés à l'état de la dette financière de chaque entité et détaillant ses divers composants et caractéristiques.

Le département Trésorerie du Groupe émet à intervalles réguliers des avis sur le sujet à l'intention du Comité de direction.

En ce qui concerne les swaps de taux d'intérêt, les flux de trésorerie sont basés sur le calcul de la valeur de marché. Depuis la déconsolidation de Covia en 2020, plus aucun swap de taux d'intérêt n'est utilisé fin décembre 2020. Le risque de taux d'intérêt était principalement concentré au sein de Covia car la majeure partie de notre dette financière était attribuable à cette filiale. Par conséquent, cet instrument de couverture n'est plus nécessaire dans le cadre de la stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt du Groupe

Risque de liquidité

Pour garantir la liquidité et la flexibilité financière à tout moment, le Groupe, en plus de sa trésorerie disponible, peut avoir recours à plusieurs lignes de crédit engagées et non engagées dans plusieurs devises et pour des montants jugés adéquats au vu des besoins de financement actuels et futurs. De plus, le Groupe a la possibilité d'utiliser l'affacturage comme source supplémentaire de liquidités.

Gestion du risque opérationnel

Un ensemble de programmes internationaux d'assurance a été mis en place pour protéger nos actifs et nos résultats contre les

risques assurables. Ce programme international nous permet de bénéficier de la couverture la plus étendue possible selon des modalités et des conditions optimales. Tous les programmes internationaux d'assurance sont du type « Tous risques sauf » et sont souscrits auprès de compagnies d'assurance ayant une réputation internationale reconnue et une situation financière solide.

Les principaux programmes d'assurance sont :

- ◆ La couverture de la responsabilité civile et de produits, par le biais d'un ensemble d'assureurs ;
- ◆ La couverture de dommages matériels et de perte d'exploitation pour tous nos principaux sites dans le monde, placée auprès d'un assureur réputé de classe A ;
- ◆ La couverture « Directors and Officers » qui couvre les membres du Conseil d'administration et membres de direction de Sibelco et ses filiales ;
- ◆ L'assurance fret maritime couvrant tous les transports sur l'eau.

Sibelco s'adresse également au marché des assurances pour couvrir les risques spécifiques liés à certaines de ses activités non récurrentes et lorsque des assurances spécifiques sont obligatoires du fait de la réglementation locale.

Pour certains risques que Sibelco considère comme mieux contrôlés et gérés que la moyenne du marché, sa captive de réassurance intervient partiellement. Sous un seuil donné, une partie de la propriété, de la responsabilité et de l'indemnisation du personnel ainsi que les expositions du fret maritime sont retenues via la société captive.

Pour plus d'information sur la gestion du risque d'entreprise et la façon dont les risques sont identifiés et évalués, veuillez consulter la section Audit interne du rapport sur la Gouvernance d'entreprise..

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Après la clôture de l'exercice 2020, aucun événement notable n'est survenu.

Les membres du Conseil d'administration tiennent à remercier tous les employés et la direction du Groupe Sibelco partout dans le monde pour les efforts qu'ils ont déployés et qui ont permis de réaliser les résultats commentés.

Anvers, le 11 mars 2021

Signé par les membres du Conseil d'administration.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de SCR-Sibelco NV pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société SCR-Sibelco NV (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 17 avril 2019, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 8 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de SCR-Sibelco NV, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 1.913.419 (en milliers) et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 51.847 (en milliers).

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – « ISAs »). Les responsabilités qui

nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne;



Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous

avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

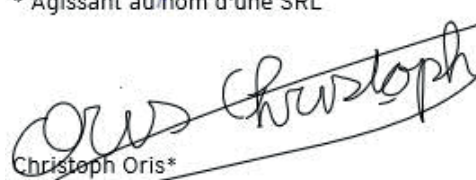
Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Anvers, le 19 mars 2021

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Patrick Rottiers*
Partner
* Agissant au nom d'une SRL



Christoph Oris*
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

21CO0092

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2020

BILAN

du 31 décembre 2020

Actif

<i>En mille euros</i>	2020	2019
ACTIFS IMMOBILISÉS	1 844 404	2 228 098
Immobilisations incorporelles	25 861	26 093
Immobilisations corporelles	33 533	36 233
Terrains et constructions	13 883	13 986
Installations, machines et outillage	10 241	9 634
Mobilier et matériel roulant	1 401	1 916
Autres immobilisations corporelles	1 419	1 568
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	6 589	9 129
Immobilisations financières	1 785 010	2 165 772
Entreprises liées	1 784 853	2 165 616
Participations	1 783 896	2 164 605
Créances	957	1 011
Autres immobilisations financières	157	156
Actions et parts	113	98
Créances et cautionnements en numéraire	44	58
ACTIFS CIRCULANTS	70 841	77 161
Stocks et commandes en cours d'exécution	5 785	4 768
Stocks	5 785	4 768
Approvisionnements	2 720	2 494
En-cours de fabrication	159	163
Produits finis	2 346	1 861
Marchandises	66	43
Acomptes versés	494	207
Créances à un an au plus	42 114	53 876
Créances commerciales	33 524	36 734
Autres créances	8 590	17 142
Placements de trésorerie	5 113	6 224
Actions propres	3 971	3 971
Autres placements	1 142	2 253
Valeurs disponibles	5 788	651
Comptes de régularisation	12 041	11 642
TOTAL DE L'ACTIF	1 915 245	2 305 259

BILAN

du 31 décembre 2020

Passif

En mille euros

	2020	2019
CAPITAUX PROPRES	1 580 469	1 853 776
Capital	25 000	25 000
Capital souscrit	25 000	25 000
Primes d'émission	12	12
Plus-values de réévaluation	324	641
Réserves	1 554 870	1 827 757
Réserve légale	2 500	2 500
Réserves indisponibles	4 223	4 223
Pour actions propres	3 971	3 971
Autres	252	252
Réserves immunisées	19 348	19 348
Réserves disponibles	1 528 799	1 801 686
Subventions en capital	263	367
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	2 039	2 132
Provision pour risques et charges	2 039	2 132
Pensions et obligations similaires	934	864
Obligations environnementales	1 105	1 268
DETTES	332 737	449 351
Dettes à plus d'un an	222 626	337 996
Dettes financières	222 626	337 996
Autres emprunts	222 626	337 996
Dettes à un an au plus	107 373	107 155
Dettes financières	2 677	13 094
Autres emprunts	2 677	13 094
Dettes commerciales	36 461	37 877
Fournisseurs	36 461	37 877
Dettes fiscales, salariales et sociales	14 501	15 605
Impôts	2 918	2 325
Rémunérations et charges sociales	11 583	13 280
Autres dettes	53 734	40 579
Comptes de régularisation	2 735	4 200
TOTAL DU PASSIF	1 915 245	2 305 259

COMPTE DE RESULTATS

Du 31 décembre 2020

<i>En mille euros</i>	2020	2019
Ventes et prestations	186 990	198 613
Chiffre d'affaires	111 193	113 457
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	486	-
Production immobilisée	2 290	4 625
Autres produits d'exploitation	69 146	80 349
Produits d'exploitation non récurrents	3 875	182
Coût des ventes et des prestations	(212 691)	(195 685)
Approvisionnements et marchandises	(17 146)	(16 087)
Achats	(17 391)	(16 346)
Variations des stocks	245	259
Services et biens divers	(112 982)	(93 539)
Rémunérations, charges sociales et pensions	(36 456)	(44 605)
Amortissements et réductions de valeur sur frais sur immobilisations incorporelles et corporelles d'établissement	(14 850)	(13 878)
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	(866)	302
Provisions pour risques et charges	223	1 699
Autres charges d'exploitation	(30 614)	(29 453)
Les charges opérationnelles non récurrentes	-	(124)
Resultat d'exploitation Profit (Perte)	(25 701)	2 928
Produits financiers	235 656	796 675
Produits des immobilisations financières	67 822	701 323
Produits des actifs circulants	10	25
Autres produits financiers	4 030	95 327
Le résultat financier non récurrent	163 794	
Charges financières	(432 079)	(543 689)
Charges des dettes	3 808	(8 517)
Autres charges financières	3 872	(99 982)
Charges financières non récurrentes	424 399	(435 190)
Resultat de l'exercice récurrente avant impôts Profit (Perte)	(222 124)	255 914
Resultat de l'exercice avant impôts Profit (Perte)	(222 124)	255 914
Impôts sur le résultat	(11)	(32)
Impôts	(17)	(32)
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	6	-
Profit (Perte) de l'exercice	(222 135)	255 882
Profit (Perte) de l'exercice à affecter	(222 135)	255 882

NOTES

RÉSUMÉ DES RÈGLES DE COMPTABILISATION

Les règles de comptabilisation ont été établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises.

II. Immobilisations incorporelles

- ◆ Logiciel : comptabilisé à sa valeur d'acquisition. Les amortissements sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur une période de 5 ans.
- ◆ Droits d'émission : d'après les dispositions légales belges en matière de comptes annuels, les droits d'émission octroyés ou reçus doivent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles.

Si ces droits ont été achetés sur le marché, ils doivent être comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Dans le cas où ils ont été achetés à une valeur inférieure ou reçus à titre gracieux, ces droits peuvent être comptabilisés à leur valeur nominale ou à zéro. Aucun amortissement ne peut leur être associé, mais ils sont soumis à un test de dépréciation.

III. Immobilisations corporelles : comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire ou dégressive.

Les investissements à partir de 2020 ne sont amortis que linéairement.

Les pourcentages d'amortissement annuels sont :

- ◆ Bâtiments : 5 - 14.28 %
- ◆ Terrains pour exploitation : 7.14 %
- ◆ Machines et installations : 10 - 14.28 %
- ◆ Équipement informatique : matériel 20 %
- ◆ Mobilier et matériel de bureau : 20 %
- ◆ Matériel roulant : 20 - 33.33 %
- ◆ Aménagement des immeubles en location : 5 %
- ◆ Coûts préliminaires à l'exploitation d'une carrière : 7.14 %

IV. Immobilisations financières

Les participations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Des moins-values sont appliquées aux réductions de valeur durables.

V. En l'absence de critères juridiques qui permettent d'identifier les transactions avec les parties liées en dehors des conditions normales de marché, aucune information n'a pu être incluse dans la rubrique VOL.6.15 XVIIIbis de l'Etat.

VI. Stocks

- ◆ Produits finis : comptabilisés selon leurs coûts de fabrication directs, sauf si ces derniers sont supérieurs au prix de vente net.
- ◆ Les biens de consommation, matières auxiliaires et articles à la vente sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition (FIFO), sauf si cette valeur est supérieure au prix du marché.

VII. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les réductions de valeur dans le cas de créances douteuses sont comptabilisées et déduites des postes de l'actif auxquels elles sont afférentes.

VIII. Conversion de devises étrangères

Les créances et dettes en souffrance libellées en devises étrangères sont comptabilisées en fonction du taux de change applicable à la date du bilan.

Les opérations en devises étrangères reprises au compte de résultat sont converties selon des taux qui se rapprochent des taux de change réels en vigueur au moment de l'opération en question.

Les résultats des taux de change sont comptabilisés comme résultats financiers nets.

IX. Provisions

Pour satisfaire aux prescriptions légales en la matière, des provisions doivent être constituées pour couvrir les frais de pensions de retraite et autres obligations.

Restructuration de carrière : en ce qui concerne la remise en état de terrains exploités, nous sommes soumis à des obligations de la part de diverses autorités. Une provision doit être constituée dans ce contexte sur la base d'une estimation très détaillée.

X. Cash pooling : la plupart des disponibilités (compte courant) sont sujettes à un « zero-balancing » quotidien. Elles sont présentées au bilan 41 et aux comptes 439.

XI. Instruments financiers

Les instruments financiers sont utilisés pour couvrir les risques d'intérêt et de change.

En ce qui concerne la couverture des intérêts, conformément aux principes comptables applicables dans le cadre des opérations de couverture, les fluctuations tant positives que négatives de la valeur du marché de l'instrument financier ne sont pas reprises dans le résultat au terme de la période. S'il est question d'instruments financiers spéculatifs, seules les dettes latentes sont reprises dans le résultat, selon la méthode Lower of Cost or Market. Ces moins-values latentes sont présentées au passif sur les comptes de régularisation et sur les autres coûts financiers. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas considérées comme des revenus acquis et ne sont donc pas reprises dans le résultat.

Les contrats à terme pour la couverture des fluctuations des taux de change des devises étrangères à la fin de l'exercice comptable sont réévalués au taux de change officiel en vigueur au terme de l'exercice.

Comparé avec le niveau du passif effectuée : le compte a été compte F.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:38 DU CODE DES SOCIÉTÉS BELGE EXERCICE 2020
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE SCR-SIBELCO SA,
QUI SE TIENDRA LE 21 AVRIL 2021.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation les états financiers statutaires de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 et de vous faire rapport sur les activités de la Société et de ses filiales.

Pour l'exercice 2020, les états financiers consolidés ont été établis et publiés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tels qu'adopté par l'Union européenne. Les

états financiers statutaires ont été établis conformément au référentiel comptable belge.

SCR-Sibelco SA est une société belge qui combine des activités industrielles dans trois sites majeurs de production de sable de silice en Belgique, avec une participation dans ou la gestion de filiales qui sont toutes spécialisées dans l'extraction, la production et la distribution d'une vaste gamme de minéraux industriels de haute qualité et qui sont implantées dans 31 pays à travers le monde.

RÉSULTAT FINANCIER STATUTAIRE

<i>En milliers d'euros</i>	2020	2019
Compte de résultats condensé		
Produits d'exploitation	186 990	198 613
Charges d'exploitation	(212 691)	(195 685)
Résultat d'exploitation	(25 701)	2 928
Produits financiers	235 656	796 675
Charges financières	(432 079)	(543 689)
Résultat de l'exercice avant impôts	(222 124)	255 914
Impôts	(11)	(32)
Résultat de l'exercice	(222 135)	255 882
Autres éléments du bilan		
Actifs financiers	1 785 010	2 165 772
Immobilisation incorporelles et corporelles	59 394	62 326
Autres actifs	70 841	77 161
Total Actifs	1 915 245	2 305 259
Capitaux propres et réserves	1 580 408	1 853 776
Passifs	334 837	451 483

Le chiffre d'affaires (repris sur la ligne « produits d'exploitation ») s'est élevé à EUR 111.2 millions. Notre usine à Dessel a contribué pour 71% au chiffre d'affaires total, tandis que Lommel et Maasmechelen ont contribué respectivement pour 17% et 11%.

Le chiffre d'affaires de 2020 s'est élevé à EUR 111 millions, soit une diminution de 2.1% par rapport au chiffre d'affaires de 2019 qui s'élevait à EUR 113 millions.

Les charges d'exploitation se sont élevées à EUR 212.7 millions, soit 9 % de plus que l'année dernière. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des services et biens divers (EUR +19.4 millions) en raison de l'augmentation des honoraires de consultance.

Les produits financiers concernent principalement la plus-value (EUR 163.5 millions) créée après la liquidation de Sibelco Nordic Region AS sur les participations Sibelco Nordic AS et Sibelco Nordic OY qui étaient détenues auparavant par Sibelco Nordic Region AS. En outre, les produits financiers comprennent les dividendes reçus de différentes entités du Groupe, pour un total de EUR 67.8 millions EUR.

En 2019, les produits financiers se sont élevés à EUR 701 millions, entièrement attribuables aux produits des dividendes reçus. Silfin et Sibelco Suisse ont distribué un dividende de respectivement EUR 367.5 millions et EUR 289.8 millions à SCR Sibelco.

BILAN

En 2020, le portefeuille d'investissements financiers de la société mère (SCR-Sibelco SA ou Sibelco) a diminué d'un montant total de EUR 380.8 millions. Cette diminution se reflète principalement dans la participation de Covia, Sibelco Asia Pacific et Sibelco North America. La diminution est due à des réductions de capital et à l'émission de primes d'émission dans certaines entités ainsi qu'à la réduction de la valeur des participations..

Les principaux mouvements enregistrés en 2020 sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont, outre les

En 2020, les charges financières se sont élevées à EUR 432.1 millions, dont EUR 424.4 millions non récurrents.

En juin 2020, notre filiale à 65 % Covia a choisi de se placer sous la protection du Chapitre 11 en raison de la pandémie de COVID-19 et de l'effondrement du prix du pétrole, ainsi que du poids des contrats déficitaires liés à la location de wagons. Sibelco a examiné différentes options dans le cadre de la préparation de ce processus, mais a décidé de s'en retirer dans l'intérêt de Sibelco et de ses actionnaires. Covia est sortie du processus du Chapitre 11 le 31 décembre 2020 et la restructuration financière qui en a résulté a entraîné une dilution complète de la participation de Sibelco. L'impact de cette dilution dans les comptes statutaires a été de EUR 273.7 millions reflétés comme une charge financière non récurrente en 2020. Au cours de l'année précédente, une perte de valeur de la participation Covia avait déjà été comptabilisée.

Les autres charges financières non récurrentes concernent principalement des pertes de valeur sur d'autres participations, notamment Sibelco Asia Pacific Pty, Sibelco North America.

Les produits générés en 2020 sur les dividendes entrants n'ont pas été suffisants pour surmonter l'impact négatif de la dilution des actions Covia ainsi que les pertes de valeur sur les participations. Par conséquent, nous avons clôturé l'année 2020 avec une perte de EUR 222.1 millions.

amortissements récurrents, les frais encourus dans le cadre de l'implémentation du nouveau système ERP global (EUR 6.6 millions). En outre, nous avons acheté une parcelle de terrain à Genk (EUR 1.1 million).

Le passif total a diminué de EUR 116.6 millions pour atteindre EUR 334.8 millions en 2020, principalement en raison du paiement des intérêts et du capital de nos emprunts en cours (EUR 115.4 millions), principalement par Silfin.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Nous ne voyons pas de circonstances importantes qui pourraient avoir une influence significative sur le développement futur de la Société.

PORTEFEUILLE D'ACTIONS PROPRES

Fin décembre 2020, le nombre total d'actions propres détenues par la Société, directement ou indirectement par des filiales à 100 % du

Groupe Sibelco de droit belge et luxembourgeois, s'élevait à 35 314 actions ou 7.51 % du capital.

INSTRUMENTS FINANCIERS

SCR-Sibelco SA utilise des instruments financiers dérivés (tels que swaps de taux d'intérêt et swaps de taux de change) exclusivement pour gérer son exposition aux risques relatifs aux taux d'intérêt et

taux de change. SCR-Sibelco SA n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à titre spéculatif et n'émet pas d'instruments financiers dérivés dans un but spéculatif.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

En dehors du risque de crédit lié aux créances clients et autres créances détenues par la société, aucune exposition significative n'est estimée exister en vertu de la possibilité d'un manquement dans le chef des contreparties aux instruments financiers.

La Société est exposée au risque de change résultant des créances/dettes clients et autres et des prêts reçus/octroyés dans une devise étrangère. Lorsqu'elles sont significatives, les expositions en devises sont systématiquement couvertes.

TECHNOLOGIE & INNOVATION

Le département Technologie et innovation (T&I) est au cœur des activités quotidiennes de Sibelco et soutient notre stratégie pour l'avenir.

Nous avons un nombre défini de programmes prioritaires de T&I qui soutiennent notre stratégie Sibelco 2025 et des objectifs de durabilité plus larges. Axés sur un nombre restreint de matériaux et de marchés, ces programmes s'appuient sur les connaissances et les compétences de notre réseau technique mondial pour soutenir trois objectifs clés : aider à maximiser les actifs et les ressources actuels de Sibelco, veiller à ce que nous réagissions rapidement et efficacement aux changements du marché et de la réglementation, et guider notre croissance à plus long terme.

En 2020, nous avons continué à consolider et à optimiser notre infrastructure T&I, en réduisant le nombre d'installations techniques dans le monde de vingt-six à onze. Cette rationalisation nous a permis de mieux nous concentrer, de renforcer le travail transversal et d'améliorer l'échange de savoir-faire. À la lumière de la pandémie COVID-19 et du lancement de notre stratégie Sibelco 2025, les plans visant à construire un nouveau centre de technologie et d'innovation à Maastricht ont été annulés. On ne construira plus un nouveau bâtiment, mais l'infrastructure existante sera réaménagée à un coût plus réduit. La philosophie du projet reste la même, mais le nouveau

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau de la position financière nette de la Société, avec pour objectif essentiel de garantir les coûts à moyen terme.

Pour garantir la liquidité et la flexibilité financière à tout moment, la société, en plus de sa trésorerie disponible, peut avoir recours à plusieurs lignes de crédit pour des montants jugés adéquats au vu des besoins de financement actuels et futurs.

Le centre sera désormais intégré aux bureaux existants sur notre site de Maastricht afin de réduire les coûts et de raccourcir le délai d'achèvement.

Nous avons bien progressé dans nos efforts pour recruter de nouveaux talents afin d'étendre les compétences et les capacités de T&I. Nous avons également continué à former nos futurs leaders techniques par le biais d'un programme mondial de formation. En même temps, nous avons continué à former nos leaders techniques de demain par le biais du programme mondial « Sibelco Innovation Development Programme ».

Nous avons continué à alimenter notre pipeline T&I par de multiples canaux, notamment notre Portail d'Innovation – une source riche de génération de nouvelles idées alimentée par une communauté d'environ 250 scientifiques, spécialistes de produits et experts techniques. Tout au long de l'année, nous avons étendu nos activités d'innovation ouverte, en créant de nouveaux partenariats passionnants avec plusieurs universités et instituts de recherche.

T&I jouera un rôle central dans la mise en œuvre de notre stratégie Sibelco 2025, en fournissant des informations fondamentales sur les matériaux et les marchés pour nous aider à nous concentrer, à gagner et à nous développer.

CIRCONSTANCES QUI PEUVENT AVOIR UNE INFLUENCE SIGNIFICATIVE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Nous ne voyons pas de conditions notables qui pourraient avoir un impact important sur l'évolution future de la Société.

PROFIL DE RISQUE

Le caractère mixte des activités de SCR-Sibelco, d'une part producteur belge et, d'autre part, holding et groupe industriel, ainsi que l'implantation géographique dispersée de ses participations et investissements, la large gamme de produits et la diversité de clientèle font que le Groupe présente un profil de risque sain et bien équilibré. En 2020, la volatilité du marché américain du pétrole et du gaz s'est matérialisée, ce qui a conduit Covia à demander une procédure de faillite en vertu du Chapitre 11. Cette procédure ne comportait aucun risque supplémentaire pour SCR-Sibelco SA elle-même. Étant

donné les larges décharges qui ont été approuvées par les tribunaux américains dans le cadre de la procédure de faillite de Covia, cette situation n'entraîne aucun risque supplémentaire pour SCR-Sibelco SA au-delà de 2020.

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance de risques ou d'incertitudes importants pour lesquels aucune provision n'a été constituée ou aucune clarification n'a été donnée dans le rapport annuel au 31 décembre 2020. Nous renvoyons au rapport de gestion

des risques faisant partie des comptes financiers consolidés pour une

description plus détaillée de l'analyse de risque et de la gestion des risques.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Ce rapport contient l'information pertinente en matière de gouvernance de l'entreprise pour l'exercice 2020 au niveau des différents organes de gestion de la société.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Outre l'Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2020, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 26 juin 2020 afin de décider de l'adaptation des statuts de la Société au nouveau Code belge des sociétés et associations (CSA), y compris le renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'acquérir ou d'aliéner des actions propres. Aucun nouveau règlement n'a été

adopté, la majorité qualifiée des voix requise n'ayant pas été atteinte et l'autorisation du Conseil d'Administration d'acquérir ou d'aliéner des actions propres n'a pas été renouvelée. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2020, à la demande d'un actionnaire minoritaire détenant 10% du capital de la Société, des points de l'ordre du jour ou des questions ont également été traités.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de SCR-Sibelco SA est l'organe de gestion le plus élevé au sein du Groupe Sibelco et il est assisté dans certains aspects de son rôle de contrôle par un Comité d'audit et un Comité de nomination et de rémunération.

Pouvoirs et réunions

Le Conseil d'Administration exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts de la Société. De plus, selon les règles du Conseil d'Administration et les règles de gouvernance, les pouvoirs suivants sont spécifiquement réservés au Conseil d'administration :

- ◆ la détermination/approbation de la stratégie générale de la Société. Cela comprend le pouvoir de déterminer les questions stratégiques importantes au sein de la Société, d'approuver les plans, les budgets annuels et autres, les changements structurels importants (y compris toute acquisition ou élimination d'actions, d'activités, d'actifs stratégiques, d'une société ou d'une entreprise) ainsi que la responsabilité de la relation entre la Société et ses actionnaires. La stratégie générale est formulée en étroite collaboration avec le Comité de direction, sous la direction du CEO ;
- ◆ l'adoption/établissement des comptes annuels statutaires et consolidés de la Société pour approbation par l'Assemblée Générale ainsi que l'approbation des états financiers. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration doit :
 - approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques pour la Société et le Groupe mis en place par le Comité de direction et contrôler la mise en œuvre dudit cadre et l'utilisation des ressources disponibles à cet effet ;
 - garantir l'intégrité et la communication en temps utile des états financiers de la Société et du Groupe ; et
 - superviser les prestations de l'Auditeur statutaire et superviser la fonction d'audit interne ;
- ◆ la convocation et l'organisation des Assemblées Générales de la Société ;
- ◆ l'élection du président du Conseil d'Administration et l'approbation de la distribution des responsabilités entre le

Président et le CEO ;

- ◆ la définition de la mission, des pouvoirs, de la composition et de la rémunération du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération ainsi que des autres Comités du Conseil qu'ils décident de créer, et la nomination et destitution des membres de ces Comités du Conseil ;
- ◆ la supervision et l'examen de l'efficacité des Comités du Conseil ;
- ◆ la détermination de la structure, des pouvoirs et des fonctions du Comité de direction de la Société. Cela comprend principalement la nomination, la destitution et la rémunération du CEO et des autres membres du Comité de direction et la formulation des critères sur la base desquels le Comité de direction gèrera le Groupe ;
- ◆ la supervision de la performance du Comité de direction : dans sa mission de supervision, le Conseil d'administration sera guidé par le Président avec l'aide des Comités du Conseil. À la fin de chaque trimestre, le CEO informe le Conseil d'administration, dans le détail, de l'évolution et des perspectives de la Société. Au moins deux fois par an, le CEO fournit au Conseil d'administration des rapports de suivi concernant les principaux programmes stratégiques de la Société ;
- ◆ la cooptation de nouveaux Administrateurs au cas où un poste devient vacant.

Au cours de 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni seize fois, soit physiquement, soit plus souvent par téléconférence.

Compte tenu de la situation critique des filiales de la Société aux États-Unis, le Conseil a également constitué un comité ad hoc chargé de suivre et de contrôler l'évolution de Covia. Ce comité ad hoc du Conseil était composé de Cytifinance SA ayant comme représentant permanent M. Michel Delloye (Président), Calavon Finance SAS, ayant comme représentant permanent M. Jean-Pierre Labroue, Svein Richard Brandtzæg, Pascal Emsens et Evrard van Zuylen. Le comité ad hoc s'est réuni soit chaque semaine, soit de manière ad hoc lorsque cela était nécessaire pour soutenir la direction et, le cas

échéant, préparer et faire des recommandations sur les décisions du Conseil.

Élection des membres du Conseil et composition du Conseil

Les membres du Conseil sont nommés pour une période de trois ans. En avril 2020, les mandats de MM. Pascal Emsens, Evrard van Zuylen van Nyevelt et Michel Verhaeghe de Naeyer n'ont pas été renouvelés et ont pris fin à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les actionnaires ont également pris note de la démission de Mme Lilia Jolibois en tant que membre du conseil d'administration. Ce mandat a également pris fin lors de l'Assemblée générale ordinaire.

Lors de sa réunion du 3 avril 2020, le Conseil a pris acte de la démission de Stalusa BVBA, ayant comme représentant permanent Jacques Emsens, à compter du 15 avril 2020. Au cours de cette même réunion, ASSaPP NV, ayant comme représentant permanent Jean-Louis de Cartier de Marchienne, a été coopté en tant que membre du Conseil d'Administration pour remplir le mandat vacant au sein du Conseil. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2020 a nommé ASSaPP NV, ayant comme représentant permanent Jean-Louis de Cartier de Marchienne, pour la durée restante du mandat, pour une période de 2 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022.

Les mandats de Hans-Josef Grehl et Christoph Grosspeter ont été renouvelés pour une nouvelle période de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023. Argali Capital BV, ayant comme représentant permanent M. Pascal Emsens ; Zuyfin SRL, ayant comme représentant permanent M. Evrard van Zuylen van Nyevelt et Soverin SA, ayant comme représentant permanent M. Verhaeghe de Naeyer ont été élus comme nouveaux membres du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023.

Lors de sa réunion de septembre 2020, le Conseil a été informé de la démission en tant que membre du Conseil de Stefan Borgas à compter du 23 septembre 2020.

À la suite de ces changements, le Conseil d'administration de SCR-Sibelco SA se composait comme suit au 31 décembre 2020 :

- ◆ Bert DE GRAEVE (représentant permanent d'IDw Consult BVBA)
Président non exécutif
- ◆ Svein Richard BRANDTZÆG
- ◆ Jean-Louis de CARTIER de MARCHIENNE
(représentant permanent d'ASSaPP NV)

- ◆ France de SADELEER
- ◆ Michel DELLOYE
(représentant permanent de Cytifinance SA)
- ◆ Pascal ESENS
(représentant permanent d'Argali Capital BV)
- ◆ Walter ESENS
- ◆ Hans-Josef GREHL
- ◆ Christophe GROSSPETER
- ◆ Jean-Pierre LABROUE
(représentant permanent de Calavon Finance SAS)
- ◆ Jean-Marc UEBERECKEN
- ◆ Evrard van ZUYLEN VAN NYEVELT,
(représentant permanent de Zuyfin SPRL)
- ◆ Michel VERHAEGHE de NAEYER,
(représentant permanent de Soverin SA)

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour tâches et responsabilités primaires :

1. 1. la vérification du processus de reporting financier ;
2. 2. la vérification de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et la gestion des risques ;
3. 3. la vérification du département d'audit interne et de sa performance ;
4. 4. la vérification et l'évaluation de l'audit statutaire des comptes annuels statutaires et consolidés et le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire ;
5. 5. la vérification de l'indépendance du Commissaire, en particulier là où ce dernier offre des services supplémentaires à la société.

Le Comité d'audit se compose de trois administrateurs non exécutifs : Cytifinance SA dont M. Michel Delloye est le représentant permanent (président du Comité), Argali Capital BV dont M. Pascal Emsens est le représentant permanent et Zuyfin SPRL, dont M. Evrard van

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Ce comité assiste le Conseil pour ce qui concerne :

- ◆ La nomination et la reconduction des mandats des membres du Conseil et des membres du Comité de direction, après évaluation ;
- ◆ La politique de rémunération et de benchmarking la plus appropriée, ainsi que la rémunération des membres du Conseil et des membres du Comité de direction, en ce compris les règles sur les primes et les incitants à long terme et les principales clauses relatives à l'emploi et à la cessation de l'emploi ;
- ◆ La divulgation des montants de la rémunération des administrateurs et des dirigeants ;
- ◆ Le budget approprié pour la formation des employés et le suivi du développement de carrière ou de la planification de succession appliquée dans la société.

COMITÉ DE DIRECTION

Depuis 2006, le Conseil d'administration a délégué ses pouvoirs opérationnels et de gestion au Comité de direction ou Directiecomité

Présidents honoraires

- ◆ Stanislas ESENS († 2018)
- ◆ Gaëtan ESENS († 2020)

Le Conseil a été informé du décès de Monsieur Gaëtan Emsens le 30 octobre 2020. En tant que membre des familles fondatrices, Monsieur Gaëtan Emsens a activement contribué au développement du Groupe Sibelco pendant des décennies au cours de la période de son expansion la plus importante. Le Conseil d'administration souhaite exprimer sa profonde gratitude et reconnaissance envers le Président d'honneur pour son engagement et son soutien sa vie durant envers la Société et ses parties prenantes.

Zuylen van Nyevelt est le représentant permanent, cette composition assurant les connaissances financières et l'expérience requises par la charte du Comité d'audit.

Les personnes suivantes ont assisté régulièrement aux réunions du Comité d'audit :

IDw Consult BVBA dont M. Bert De Graeve est le représentant permanent, Jean-Luc Deleersnyder (jusqu'au 30/08/2020) et Hilmar Rode (à compter du 01/09/2020), CEO du Groupe ; Kurt Decat, CFO du Groupe ; Cedric Mulfinger, VP de la Gestion de l'audit et des risques internes du Groupe, ainsi que Patrick Rottiers et Christophe Oris en tant que représentants permanents du commissaire extérieur, Ernst & Young Bedrijfsrevisoren.

En 2020, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois.

Le Comité de nomination et de rémunération était composé des administrateurs suivants : Calavon Finance SAS, ayant comme représentant permanent M. Jean-Pierre Labroue (Président du Comité), Walter Emsens, Soverin SA ayant comme représentant permanent M. Michel Verhaeghe de Naeyer et Svein Richard Brandtzæg.

Le Comité s'est réuni cinq fois durant l'année. Les personnes suivantes ont assisté régulièrement aux réunions du Comité : IDw Consult BVBA dont M. Bert De Graeve est le représentant permanent, président du Conseil d'administration, Jean-Luc Deleersnyder (jusqu'au 30/08/2020) et Hilmar Rode (à compter du 01/09/2020), CEO du Groupe, et Phil Dibley (jusqu'au 09/08/2020) et Karine Parent (à compter du 10/08/2020), CHRO du Groupe.

au sens de l'article 524 du Code belge des sociétés. Le Comité de direction est dirigé par le CEO.

Les objectifs du Comité de direction sont :

- ◆ Pour assurer un rendement durable à nos actionnaires ;
- ◆ assurer la croissance continue du Groupe.

Les responsabilités du Comité de direction comprennent, notamment :

- ◆ le développement, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie du Groupe et de chacune de ses composantes et de ses segments d'activité ;
- ◆ le développement et le contrôle des plans à court et à long terme, ainsi que le contrôle des résultats des différents segments d'activité et opérations régionales du Groupe ;
- ◆ la mise en place de contrôles internes fondés sur le cadre de contrôle interne et de gestion des risques approuvé par le Conseil d'Administration ;
- ◆ la préparation des états financiers aux fins de les présenter au Conseil d'Administration et leur communication en temps utile par ce dernier.

Le Comité de direction opère sous la supervision du Conseil d'Administration et est chargé de mettre en œuvre les décisions du Conseil d'administration.

Le CEO sert d'interface principale entre le Conseil d'Administration et le Comité de direction.

En mars 2020, Jean-Luc Deleersnyder a annoncé qu'il quittait ses fonctions de membre du Comité de direction et de CEO de la Société vers septembre 2020. Au 31 août 2020, Jean-Luc Deleersnyder a effectivement quitté la société après 14 ans de loyaux services, dont 6 ans en tant que CEO. En juin 2020, il a été annoncé que Hilmar Rode rejoindrait Sibelco en tant que nouveau CEO, à compter du 01/09/2020.

Karine Parent a rejoint la Société et le comité de direction en tant que Chief Human Resources Officer à compter du 10/08/2020.

FONCTION D'AUDIT

La mission principale de l'Audit Interne est de fournir aux principales parties prenantes (CEO/Conseil d'Administration/Comité d'audit) une assurance indépendante et objective sur l'efficacité, l'efficacité et le bien-fondé des processus et des contrôles du Groupe Sibelco pour gérer ses risques et atteindre ses objectifs. L'audit interne valide également que les opérations du Groupe Sibelco sont menées conformément aux normes éthiques les plus élevées et aux valeurs de Sibelco.

Le département d'audit et risques internes est dirigé par Cedric Mulfinger qui a été nommé VP de la Gestion de l'audit et des risques internes du Groupe en octobre 2019 et soutenu par deux responsables expérimentés de l'audit interne depuis 2021.

Le Commissaire du Groupe Sibelco est EY Bedrijfsrevisoren BV (IBR-IRE No B00160), ayant comme représentants permanents M. Patrick Rottiers (IBR-IRE No A01365) et M. Christoph Oris (IBR-IRE No A02341).

À la suite de ces changements, la composition du Comité de direction se présente comme suit :

- ◆ Hilmar RODE
Chief Executive Officer
- ◆ Laurence BOENS
Conseillère générale du Groupe et secrétaire de la Société
- ◆ Kurt DECAT
Chief Financial Officer
- ◆ Ilse KENIS
EVP Glass & Performance materials
- ◆ Olivier LAMBRECHTS
EVP Business Group Build Environment & Electronics
- ◆ Karine PARENT
Chief HR Officer (à compter du 10/08/2020)
- ◆ John VAN PUT
Chief Operational Officer

Depuis la clôture de l'année 2020, d'autres changements dans la composition du comité de direction ont été annoncés ou mis en œuvre.

Pour succéder à Laurence Boens, Lisa Brown a été nommée Chief Legal Officer et Compliance Officer, Kurt Decat, Chief Financial Officer, a annoncé sa démission à partir du 30 avril 2021 et un nouveau poste de Chief Commercial Officer a été créé.

Le Comité de direction exerce ses pouvoirs de gestion de la société et des filiales du Groupe Sibelco dans les limites de l'objet social et à l'exception des pouvoirs expressément conférés par la loi à l'Assemblée générale des actionnaires et au Conseil d'administration. Le CEO est appuyé par les autres membres du Comité de direction dans l'exécution de ses fonctions.

Pour les questions relevant de l'autorité du Comité de direction, la Société est valablement représentée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux membres du Comité de direction.

Gestion du risque d'entreprise

À la demande du Conseil d'Administration et du Comité d'audit, le cadre de gouvernance de Sibelco reflète la philosophie de Sibelco en matière de risques et contribue à une gestion efficace des risques par l'application du processus de gestion du risque de l'entreprise, coordonné par la fonction globale de gestion des risques (VP de la Gestion de l'audit et des risques internes du Groupe). Il garantit que les informations relatives à la gestion des risques font l'objet d'un rapport approprié et servent de base à la prise de décision et à la responsabilisation à tous les niveaux pertinents de l'organisation. La gouvernance s'applique aux entités de Sibelco et aux exercices de risque qui ont lieu dans le cadre du programme de gestion du risque de l'entreprise. Elle est intégrée dans l'ensemble de l'organisation, grâce à l'adoption du «modèle des trois lignes de défense». Ce modèle fait la distinction entre les fonctions qui possèdent et gèrent les risques, les fonctions qui supervisent les risques et les fonctions qui fournissent une assurance indépendante. Les risques identifiés (l'univers de risque de Sibelco) sont classés en quatre catégories différentes : stratégie, opérations, juridique et financier/rapports.

Les principaux risques sont ensuite évalués et classés par impact et probabilité sur la base d'une échelle normalisée. La propriété est affectée et les plans d'action (y compris les échéances) sont définis avec le comité de direction et les dirigeants fonctionnels en vue d'atténuer encore davantage les risques identifiés.

Cadre de contrôle interne

À la demande du Conseil d'Administration et du Comité d'audit, la direction, en collaboration avec l'audit interne, a conçu un cadre global de contrôle interne. Le cadre global de contrôle interne se compose des 6 fondamentaux suivants : politiques et normes du Groupe ; définition des rôles et des responsabilités ; la séparation des tâches (SDT) ; des processus documentés et des contrôles connexes dans les procédures ; l'exécution et la mise en évidence d'un ensemble défini Normes minimales de contrôle interne établies par les fonctions couvrant les risques spécifiques et la surveillance périodique par le biais d'une Auto-évaluation de contrôle annuelle en ligne.

Toutes les entités de Sibelco sont tenues de se conformer au cadre de contrôle interne et de documenter la conformité à ces principes fondamentaux.

Audit interne global

À la demande du Comité d'audit, la stratégie d'audit interne se focalise sur :

- ◆ l'amélioration des contrôles internes et la maturité de la gestion

des risques ;

- ◆ l'ajout de valeur et l'amélioration des opérations de Sibelco via le partage de pratiques d'excellence basées sur les expériences/compétences internes et externes ;
- ◆ une communication et un partage continu avec toutes les parties prenantes au sein de l'organisation ;
- ◆ la focalisation sur les activités clés de l'entreprise et l'accroissement des audits axés sur le risque ;
- ◆ l'intégration de la « réalisation coûts-bénéfices » dans ses missions d'audit et son approche de conseil : une approche pragmatique mettant l'accent sur l'atténuation des risques, les contrôles internes, l'harmonisation/la normalisation des processus et l'efficacité.

Le point de départ est que toutes les activités d'audit sont fondées sur le risque et afin de mettre en œuvre cette stratégie, quatre types d'audits différents ont été définis en sus du rôle consultatif : les audits thématiques/fonctionnels, les contrôles des installations, les audits de procédures et les demandes de gestion ad hoc. Sur la base de l'évaluation des risques du groupe (cf. section GRE), un plan global d'audit interne a été défini et validé par le Comité d'audit sur une base annuelle.

PAIEMENTS AUX POUVOIRS PUBLICS

Un rapport sur les paiements aux pouvoirs publics a été établi conformément aux dispositions légales et il a été approuvé et signé par les membres du Conseil.

CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'article 25 des statuts de la société stipule que l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires se tient chaque avant-dernier mercredi du mois d'avril à 14 heures. Pour l'exercice 2020, cela signifie que l'Assemblée Générale des actionnaires se tiendra le 21 avril 2021.

Le Conseil d'Administration de SCR-Sibelco SA invite les actionnaires à participer à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 21 avril 2021 à 14 heures.

Compte tenu des restrictions dues à la pandémie du COVID-19, la réunion se tiendra par téléconférence et les actionnaires auront la possibilité de participer à une session de questions et réponses.

ORDRE DU JOUR

1. Rapports du Conseil d'administration aux actionnaires
2. Rapports du Commissaire aux actionnaires
3. Approbation des états financiers statutaires audités de l'exercice 2020 et présentation des résultats consolidés
4. Affectation du bénéfice et fixation du dividende – Rémunération des administrateurs
5. Décharge aux administrateurs
6. Décharge au Commissaire
7. Nomination des administrateurs

Pour les conditions d'admission à l'Assemblée Générale du 21 avril 2021, nous renvoyons à l'Espace Actionnaires du site Internet de la Société, www.sibelco.com, où les actionnaires trouveront les informations les plus récentes concernant les modalités pratiques de leur participation à l'Assemblée Générale.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE SCR-SIBELCO NV-SA

Les actionnaires seront priés de voter sur (1) l'affectation du résultat de l'exercice aux réserves disponibles, et (2) l'affectation des réserves

disponibles aux dividendes et tantièmes de SCR-Sibelco NV, conformément à la proposition suivante :

<i>En euro</i>	2020
Réserves disponibles pour distribution avant affectation du résultat et du dividende	1 801 685 506
Résultat de l'exercice	(222 135 181)
Dividende brute	(49 774 208)
Tantièmes	(977 000)
Réserves disponibles pour distribution après affectation du résultat et du dividende	1 528 799 117

Le dividende brut proposé d'un montant de EUR 49 774 208 correspond à un dividende total par action de EUR 106.00. A partir de 2020, conformément au nouveau Code belge des sociétés (Art. 7:217.§3), le droit aux dividendes des actions propres détenues par la SCR-Sibelco SA elle-même est supprimé. Par conséquent, les 602 actions propres détenues par la Société ne sont pas comptabilisées.

Pour l'exercice 2020, aucun acompte sur dividende n'a été versé. Après approbation en Assemblée des actionnaires, le solde du dividende de EUR 106.00 bruts par action sera versé le 12 mai 2021. La date mémo a été fixée pour le 11 mai 2021. Le System Paying Agent désigné pour le paiement du dividende final 2020 est ING Banque, avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, la Banque Degroof Petercam, rue de l'Industrie 44, 1000 Bruxelles faisant office de co-guichet.

DÉCHARGE EN FAVEUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMMISSAIRE

Après approbation des comptes annuels, les actionnaires seront invités à se prononcer par un vote spécial sur la décharge à donner

individuellement aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire.

NOMINATIONS DES ADMINISTRATEURS

Les mandats de Calavon Finance SAS, dont le représentant permanent est Jean-Pierre Labroue, IDw Consult BVBA, dont le représentant permanent est Bert De Graeve, Walter Emsens et France de Sadeleer viennent à échéance à cette Assemblée Générale.

Les membres suivants du Conseil se représenteront pour être réélus comme membre du Conseil pour un mandat de 3 ans : Calavon Finance SAS, dont le représentant permanent est Jean-Pierre Labroue, IDw Consult BVBA, dont le représentant permanent est Bert De Graeve, Walter Emsens et France de Sadeleer. Leurs mandats renouvelés expireront lors de l'Assemblée Générale de 2024.

Les membres du Conseil d'administration tiennent à remercier tous les employés et la direction de SCR-Sibelco SA pour leurs efforts dévoués pour la réalisation de nos objectifs.

Anvers, le 11 mars 2021

Signé par les membres du Conseil d'administration

Svein Richard Brandzæg a informé le conseil de sa décision de mettre fin à son mandat de membre du Conseil de Sibelco lors de cette Assemblée. Le Conseil souhaite remercier M. Brandzæg pour sa précieuse collaboration et sa contribution.

Il est proposé d'élire Kerstin Konradsson comme nouveau membre du Conseil pour un mandat de 3 ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale de 2024.

Il est proposé d'élire Venkatakrisnan Srinivasan pour un mandat de 3 ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale de 2024.

FORMALITÉS À REMPLIR PAR LES ACTIONNAIRES POUR ÊTRE ADMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 AVRIL 2021

Conformément à l'Article 7:133 et 7:134 du Code des sociétés belge et à l'Article 28 des statuts et en accord avec la décision du Conseil d'Administration, les Actionnaires seront admis et pourront voter à l'Assemblée Générale du 21 avril 2021 pour autant que la société puisse déterminer, sur base de preuves soumises en application de la procédure décrite ci-dessous, qu'ils détenaient, le mercredi 14 avril 2021 au plus tard à la clôture du jour ouvrable (heure belge) («

Date d'Enregistrement »), le nombre d'actions pour lesquelles ils ont l'intention d'exercer leur droit de vote à l'Assemblée Générale .

Aux fins de prouver à Sibelco la détention du nombre d'actions à la Date d'enregistrement, les actionnaires doivent procéder de la manière suivante :

POUR LES DÉTENTEURS D' ACTIONS NOMINATIVES :

Ils communiqueront à SCR-Sibelco SA par courrier normal, au plus tard à la Date d'enregistrement, soit le 14 avril 2021 à la clôture du jour ouvrable (heure belge), le nombre d'actions avec lequel ils prendront part à l'Assemblée.

La détention à la Date d'enregistrement du nombre d'actions communiqué sera confirmée par SCR-Sibelco SA par la consultation du registre des actions nominatives.

POUR LES DÉTENTEURS D' ACTIONS DÉMATÉRIALISÉES :

Les détenteurs d'actions dématérialisées devront notifier leur banque ou institution financière, avant le mercredi 14 avril 2021, sur le nombre d'actions avec lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale ordinaire. Les banques ou autres institutions financières devront confirmer à la société le nombre d'actions enregistrées par leurs clients en vue de leur participation à l'assemblée générale ordinaire et ceci au plus tard le mercredi 14 avril 2021 à la clôture du jour ouvrable (heure belge).

